

RAPPORT SUR LES STATISTIQUES DES MIGRATIONS DE MAIN-D'ŒUVRE EN AFRIQUE

TROISIÈME EDITION
(2019)





RAPPORT SUR LES STATISTIQUES DES MIGRATIONS DE MAIN-D'ŒUVRE EN AFRIQUE TROISIÈME EDITION (2019)

Partenaires techniques



Donateur

Décembre 2021 – Commission de l'Union africaine (CUA)

Publié pour la première fois en 2021

Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique troisième édition (2019). © 2021

ISBN: 978-92-95119-65-9 (version imprimée)

ISBN: 978-92-95119-66-6 (version en ligne)

Publié sous la direction conjointe de la Commission de l'Union africaine et des partenaires du JLMP (UA/OIT/OIM/CEA)

Commission de l'Union africaine

Boite postale 3243

Roosevelt Street, W21K19,

Addis Abeba, Ethiopie

Site Web: www.au.int

Courriel: DIC@africa-union.org

Cet ouvrage est accessible en version PDF sur le site Web de la CUA (www.au.int) et sur ceux des différents partenaires du JLMP (www.ilo.org, www.iom.org, www.uneca.org)

La Commission de l'Union africaine et les partenaires du JLMP déclinent toute responsabilité à l'égard de toute personne physique ou morale pour tout préjudice, encouru de manière directe ou indirecte, par suite de l'utilisation des informations contenues dans la présente publication.

Les photographies utilisées proviennent de la base de référence de l'OIT (© ILO - reference database), tous droits sur celles-ci étant réservés. Toute nouvelle diffusion ou toute reproduction partielle ou intégrale et sous quelque forme que ce soit en est interdite sans l'autorisation expresse et formulée par écrit de la CUA et des partenaires du JLMP. Sont également interdits tout stockage et toute diffusion de ces photographies au moyen de tout autre site ou de tout système électronique d'extraction de données. La Direction de l'information et de la communication de la Commission de l'Union africaine.

Couverture et mise en page: BIT Genève, service PRODOC (BIP).



AVANT-PROPOS

La mobilité et les migrations internationales de main-d'œuvre en Afrique continuent de dominer l'agenda politique au niveau national, régional et continental. Au fil des ans, les travailleurs migrants ont contribué de manière significative au développement socio-économique des pays d'origine et des pays de destination en Afrique grâce aux fonds qu'ils envoient chez eux, à leurs connaissances, ainsi qu'aux échanges d'expérience et aux transferts de compétences. Il reste cependant difficile d'évaluer correctement les avantages des migrations en raison du manque de données précises, à jour et fiables en provenance des États membres, ainsi que de mécanismes efficaces de diffusion de ces données afin d'informer les politiques et les programmes destinés à la gestion et à la gouvernance de ces migrations. Compte tenu de la dynamique complexe et des multiples dimensions des migrations et de la mobilité de la main-d'œuvre, des interventions stratégiques et de nouveaux outils sont nécessaires pour produire des statistiques qui servent à améliorer la gouvernance des migrations de main-d'œuvre. Il est donc important que l'Union africaine (UA) mette en place des cadres, des principes et des lignes directrices solides à l'intention des gouvernements, partenaires sociaux et autres parties prenantes impliquées dans l'amélioration des politiques et des pratiques en matière de migrations de main-d'œuvre.

À cet égard, c'est un grand plaisir pour moi de présenter la troisième édition du *Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique*, document qui a vocation de donner un élan à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU, du Pacte mondial de cette même organisation pour une migration sûre, ordonnée et régulière (PMM) et de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA, 2017-2026). La publication suivie de nouvelles éditions du rapport témoigne de l'engagement ferme de la Commission de l'Union africaine (CUA) à fournir aux États membres, aux communautés économiques régionales et aux autres partenaires des données d'observation susceptibles d'être utiles à tous les responsables pour adopter des politiques et arrêter des décisions de gouvernance des migrations de main-d'œuvre qui soient élaborées sur des bases factuelles et qui aient des effets concrets. Fort logiquement, cela viendra en appui de l'action politique en vue d'assurer un avenir meilleur aux travailleurs migrants et à leurs familles, ainsi que de protéger leurs droits, sur l'ensemble du continent.

L'objectif primordial de ce rapport est de donner un aperçu de la trajectoire des migrations de main-d'œuvre en Afrique et de faciliter la conception de politiques et de programmes sur une base bien documentée pour la protection efficace des travailleurs migrants et de leurs familles, avec pour objectif la promotion du développement durable dans les pays d'origine et de destination. Cet objectif est conforme au Cadre de politique migratoire révisé de l'UA pour l'Afrique (2018) et au Plan d'action de l'UA pour la création d'emplois, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif (2015), qui contiennent tous deux des dispositions conçues pour favoriser une bonne gouvernance en matière de liberté de déplacement et de migration aux niveaux national et régional.

Dans le cadre du Programme conjoint (UA-OIT-OIM-CEA) sur la gouvernance des migrations de main-d'œuvre au service du développement et de l'intégration en Afrique (mieux connu sous le nom de Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre, ou JLMP), la CUA et ses partenaires du JLMP, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont produit, avec le soutien de l'office suédois de statistique, Statistique Suède, cette nouvelle édition du *Rapport sur*



les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique. Divers programmes de renforcement des capacités, activités de formation et ateliers ont été organisés pour soutenir la préparation de ce rapport. Les correspondants nationaux des États membres de l'UA ont été formés à la collecte et à l'analyse des données sur les migrations de main-d'œuvre, ce qui leur a permis par la suite de fournir à la CUA les données appropriées. En particulier, les données recueillies pour cette édition ont servi à élargir encore la base de données sur les migrations de main-d'œuvre à l'échelle de l'Afrique qui est hébergée par la CUA et contient des séries chronologiques sur 12 ans (2008-19). Cette base de données relationnelle est la principale source de statistiques sur les migrations de main-d'œuvre disponible sur le site Web de la CUA. Le développement de cette plateforme en ligne est une réalisation importante dans la mesure où les statistiques qui y sont diffusées permettent aux utilisateurs de mieux comprendre les profils et les tendances des migrations de main-d'œuvre sur le continent, leur permettant ainsi de prendre des mesures appropriées.

En outre, disposer de données sur les migrations de main-d'œuvre à des fins d'analyse est essentiel à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Comparée aux éditions précédentes, le présent rapport fournit aux décideurs politiques des informations plus détaillées au niveau national, régional et continental sur divers aspects des migrations de main-d'œuvre, gouvernance des migrations comprise, et sur la manière de susciter des synergies entre migrations et développement durable.

Je remercie tous les États membres qui ont mis leurs données à disposition pour que la réalisation de ce rapport soit une réussite. À cet égard, j'exhorte tous les États membres de l'Union africaine à renforcer les capacités de leurs offices statistiques nationaux et des autres organismes concernés afin de fournir des données de haute qualité, précises et à jour en vue des éditions futures du rapport.

J'espère sincèrement que cette publication sera fort utile à toutes les personnes qui sont concernées, à quelque niveau que ce soit, par les migrations de main-d'œuvre.



H.E. Moussa Faki Mahamat
Président de la Commission de l'Union africaine

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	III
Liste des figures, cartes et tableaux	VIII
Remerciements	X
Résumé analytique	XII
Abréviations et sigles	XIV
CHAPITRE 1	
Introduction	1
1.1. Contexte mondial	3
1.2. Contexte politique	3
1.3. Contexte économique	5
1.4. Facteurs d'attraction et de répulsion: passés, présents et à venir	6
1.5. Contexte sociodémographique	7
1.6. Couverture géographique	7
1.7. Raison d'être de la mise à jour des statistiques sur les migrations de main-d'œuvre	9
1.8. Résumé de l'approche méthodologique	9
CHAPITRE 2	
Profil de la population africaine	11
2.1. Taille de la population	12
2.2. Répartition de la population entre les communautés économiques régionales	13
2.3. Population en âge de travailler	16
2.4. Population active et taux d'activité	17
CHAPITRE 3	
Les migrations internationales en Afrique	21
3.1. Répartition géographique des migrants internationaux	23
3.2. Migrants internationaux en âge de travailler	25
3.3. Répartition géographique des migrants internationaux en âge de travailler	26
3.4. Les migrations de main-d'œuvre en Afrique	28
3.5. Tendances des migrations internationales de main-d'œuvre en Afrique	29
3.6. Répartition géographique des travailleurs migrants internationaux	30
3.7. Les jeunes travailleurs migrants internationaux	32
CHAPITRE 4	
Caractéristiques des migrants internationaux en situation d'emploi	33
4.1. Caractéristiques des actifs occupés	34
4.1.1. Statut dans l'emploi	35
4.1.2. Activité économique	38
4.1.3. Profession	39
4.2. Niveau d'éducation	41
4.3. Envois de fonds	42



4.4. Protection sociale des travailleurs migrants Contribution du BIT à la 3ème édition du Rapport sur les statistiques de la migration de main-d'œuvre en Afrique	45
4.4.1. Introduction	45
4.4.2. Cadre pour la protection sociale des travailleurs migrants et de leurs familles	45
4.4.3. Couverture des travailleurs migrants/non-nationaux – exemples de quelques pays	53
4.4.4. Améliorer les statistiques sur la protection sociale des travailleurs migrants	55
4.4.5. Conclusion	56
CHAPITRE 5	
Approche méthodologique	57
5.1. Collecte et consolidation des données	58
5.1.1. Questionnaire	60
5.2. Conduite de l'enquête et évaluation de la qualité	61
5.2.1. Procédures d'enquête	61
5.2.2. Évaluation de la précision et de l'exhaustivité des estimations	63
CHAPITRE 6	
Conclusions et recommandations	67
6.1 Conclusions	67
6.2. Recommandations	71
Bibliographie	76
Annexe I. Tableaux de données	79
Annexe II. Définitions et classifications utilisées dans le rapport	88
Annexe III. Traitement des données manquantes	95
Annexe IV. Questionnaire sur les migrations internationales de main-d'œuvre	100
ILMQ: Modules A, B et C	101

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1. Population of Africa, by sex, 2010–19 (millions)	12
Figure 2.2. Population de l'Afrique, par communauté économique régionale et par sexe, 2019	15
Figure 2.3. Population en âge de travailler en Afrique, par sexe, 2010-19	16
Figure 2.4. Population active en Afrique, par sexe, 2010-19	17
Figure 2.5. Population active en Afrique, par communauté économique régionale et par sexe, 2019	19
Figure 2.6. Taux d'activité en Afrique, par sexe, 2010-19	20
Figure 2.7. Taux d'activité en Afrique, par communauté économique régionale et par sexe, 2019	20
Figure 3.1. Population migrante internationale en Afrique, par sexe, 2010-19	22
Figure 3.2. Population migrante internationale en Afrique, par communauté économique régionale et par sexe, 2019	24
Figure 3.3. Migrants internationaux en âge de travailler en Afrique, par sexe, 2010-19	25
Figure 3.4. Part des migrants en âge de travailler dans la population migrante internationale en Afrique, au total et par sous-région géographique, 2019	27
Figure 3.5. Migrants internationaux en âge de travailler en Afrique, par communauté économique régionale et par sexe, 2019	28
Figure 3.6. Travailleurs migrants internationaux en Afrique, par sexe, 2010-19	29
Figure 3.7. Travailleurs migrants internationaux en Afrique, par communauté économique régionale et par sexe, 2019	30
Figure 3.8. Jeunes travailleurs migrants internationaux (âgés de 15 à 35 ans) en Afrique, par sexe, 2010-19 ..	32
Figure 4.1. Taux d'emploi (rapport emploi-population) des populations totales et migrantes, dans certains pays d'Afrique, 2018	34
Figure 4.2. Travailleurs migrants internationaux en situation d'emploi, par sexe, dans certains pays d'Afrique, 2018	35
Figure 4.3. Population active par statut dans l'emploi, dans certains pays d'Afrique, 2018	36
Figure 4.4. Part des travailleurs migrants occupés selon le statut dans l'emploi et le sexe, dans certains pays d'Afrique, 2018	37
Figure 4.5. Travailleurs migrants occupés, par sexe et statut dans l'emploi, dans certains pays d'Afrique, 2018)	38
Figure 4.6. Actifs occupés (migrants et population totale), par activité économique, dans certains pays d'Afrique, 2018	39
Figure 4.7. Actifs occupés (migrants et population totale), par profession, dans certains pays d'Afrique, 2018	40
Figure 4.8. Niveau d'éducation de la population en âge de travailler, totale et migrante, par sexe, 2010-19 ..	41
Figure 4.9. Total des envois de fonds des migrants reçus dans les pays d'Afrique, 2010-19	42
Figure 4.10. Répartition des envois de fonds des migrants entre les sous-régions africaines, 2019	43
Figure 4.11. Évolution des envois de fonds vers l'Afrique, au total et par sous-région géographique, 2018-19. 44	
Figure 4.12. L'égalité de traitement en matière de sécurité sociale	48
Figure 4.13. Accords bilatéraux de sécurité sociale: en augmentation régulière	49
Figure 4.14. Accords bilatéraux de sécurité sociale des pays d'Afrique, selon les régions du monde	49
Figure 4.15. Branches de la sécurité sociale couvertes par les accords bilatéraux de sécurité sociale signés en Afrique	51

LISTE DES CARTES

Carte 1.1. Répartition de la population de l'Afrique entre ses sous-régions géographiques, 2019	8
Carte 2.1. Taux de croissance annuel moyen de la population en Afrique, par sous-région géographique, 2010-19	13
Carte 2.2. Répartition de la main-d'œuvre africaine entre les sous-régions géographiques, 2019	18
Carte 3.1. Répartition des migrants internationaux entre les sous-régions géographiques d'Afrique, 2019	23
Carte 3.2. Répartition des migrants internationaux en âge de travailler entre les sous-régions géographiques d'Afrique, 2019	26
Carte 3.3. Répartition des travailleurs migrants internationaux en Afrique entre les sous-régions géographiques, 2019	31

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1. Répartition de la population de l'Afrique, par sous-région géographique et par sexe, 2019	8
Tableau 2.1. Composition des huit communautés économiques régionales africaines	14
Table 2.2. Répartition de la main-d'œuvre africaine, par sous-région géographique et par sexe, 2019	18
Tableau 3.1. Population migrante internationale en Afrique, par sous-région géographique et par sexe, 2019	24
Tableau 3.2. Taux de croissance annuel moyen de la population, de la main-d'œuvre, des migrants internationaux et des travailleurs migrants internationaux en Afrique, total et par sous-région géographique, 2010-19	32
Tableau 1. Nombre de ratifications des conventions de l'OIT en Afrique	47
Tableau 4.2. Accords bilatéraux de sécurité sociale en Afrique, selon les blocs sous-régionaux	50
Tableau 4.3. Accords multilatéraux de sécurité sociale en Afrique	52
Tableau A1. États membres de l'Union africaine par sous-région géographique	79
Tableau A2. Répartition de la population africaine, par sous-région et par sexe, estimations, 2010-19	80
Tableau A3. Répartition de la population africaine en âge de travailler, par sous-région et par sexe, estimations, 2010-19	81
Tableau A4. Répartition de la population active en Afrique, par sous-région et par sexe, estimations, 2010-19	82
Tableau A5. Taux d'activité en Afrique, par sous-région et par sexe, estimations, 2010-19	83
Tableau A6 . Répartition de la population migrante totale en Afrique, par sous-région et par sexe, estimations	84
Tableau A7. Répartition de la population migrante en âge de travailler, par sous-région et par sexe, estimations, 2010-19 (.	85
Tableau A8. Répartition des travailleurs migrants (actifs occupés et chômeurs) en Afrique, par sous-région et par sexe, estimations, 2010-19	86
Tableau A9. Répartition des jeunes travailleurs migrants (âgés de 15 à 35 ans), par sous-région et par sexe, estimations, 2010-19	87



REMERCIEMENTS

Cette troisième édition du *Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique* est le fruit du travail conjoint de la Commission de l'Union africaine (CUA), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de l'Organisation internationale du travail (OIT), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et de Statistique Suède.

Le rapport a été préparé par une équipe centrale de rédaction dirigée par Leila Ben Ali, chef de la division statistiques de la CUA, STATAFRIC, et Sabelo Mbokazi, chef de la division travail, emploi et migrations du Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social de la CUA. L'équipe centrale était composée de: Oumar Diop, Samson Nougbodohoue, Brian Okengo, Adaeze Molokwu et Amohelang Ntsobo de la CUA; Andrew Allieu, Aurelia Segatti, Gloria Moreno-Fontes, Jean-Marie Hakizimana, Mariette Sabatier, Silvia Cormaci, Mustaffa Hakki Ozel, Natalia Popova, Theodor Sparreboom et Yacouba Diallo, de l'OIT; Edwin Righa, Catherine Matasha, Yuzhanin Vassiliy, Schoefberger Irene, et Mosler Vidal Elisa de l'OIM; Fatouma Sissoko et William Muhwava de la CEA; Anna Eriksson, Jean-Pierre Ntezimana, et Nikolaus Koutakis et Lars-Johan Söderberg de Statistique Suède; Charles Ogolla de l'Auto-rité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et Priscilla Ndayara de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et Arnaud Houenou de la CEDEAO. Des contributions techniques ont été fournies par Hans Pettersson, consultant.

La rédaction du rapport a été menée sous la supervision de Mesfin Tessema, Directeur du Département de la planification stratégique et de l'exécution des politiques; Cissé Mariama Mohamed, Directeur du Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social de la CUA; et Peter Van Rooij, Directeur adjoint du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique. Des conseils à l'équipe de rédaction ont été fournis par le Prof. Mohamed El Hacem Lebatt, Directeur de cabinet, Bureau du Président; Amira Elfadil Mohammed Elfadil, Commissaire de la CUA pour la santé, les affaires humanitaires et le développement social; et Cynthia Samuel-Olonjuwon, Directrice du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique.

L'équipe a procédé à de larges consultations avec les partenaires et les experts africains à tous les stades du processus d'élaboration, de la conceptualisation à la préparation du projet final. Ces consultations ont compris une réunion avec les États membres de la CEDEAO à Cotonou, au Bénin, en octobre 2019, les États membres de la CEEAC à Pointe-Noire, au Congo, en décembre 2019 et les États membres de la SADC à Antananarivo, à Madagascar, en décembre 2019. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19, au lieu d'ateliers en présence des participants avec les correspondants nationaux sur les statistiques migratoires, ce sont des consultations virtuelles sur la collecte de données qui ont été organisées pour les États membres de l'IGAD, de la CAE et de l'UMA.

En outre, les experts suivants ont grandement contribué à la production et à la validation de ce rapport: Nachida Milat (Algérie), Alcides Cambundo (Angola), Gisèle Houessou Assaba (Benin), Grace Mphetolang (Botswana), Sawadogo Soumaïla (Burkina Faso), Semyotso Pascal (Burundi), Aliana Varela Celisa (Cabo Verde), Félicien Fomekong (Cameroun), Bertin Romaric Yezia (Central African Republic), Ngaba Thomas (Chad), Miradji Massoundi et Mohamed Salim (Comoros), Amzy Perdya Gnalabeka (Congo), Dago Aimé (Côte d'Ivoire), Blanchard Paka Kuabituka (Democratic Republic of the Congo), Omar Moussa Ali (Djibouti), Wafaa Ezzat Ali Eid (Egypt), Edjang Esono Angue Ciriaco (Equatorial Guinea), Thandie Rejoice Dlamini (Eswatini), Million Taye (Ethiopia), Rosine Angue Ella (Gabon), Lamin Kanteh (The Gambia), Godwin Odei Gyebi (Ghana), Lamine Sidibé (Guinea), Toumane Baldé (Guinea Bissau), Benson Karugu Ndungu and John Makau Yale (Kenya), Pelesana William Moerane (Lesotho), Daniel Fasimbo Kingsley (Liberia), Abdalmajid Mohamed Saeid (Libya), John Brice Randrianasolo (Madagascar), Richard Annuel Paul Phiri (Malawi), Daouda dit Aba Fane (Mali),



Boubecrin Ould Mohamed Ould El Moctar Chiekh (Mauritania), Unmar Banysing (Mauritius), Mohamed Mghari (Morocco), Cassimo Muemed Nury (Mozambique), Israel Ijikaze (Namibia), Abdoulaye Idrissa Boukary (Niger), Vincent Ifeanyichukwu Oriokpa (Nigeria), Vital Habinshuti (Rwanda), Mohamed Hamadi (Sahrawi Arab Democratic Republic), Sandra Xavier (Sao Tome and Principe), Awa Cissoko Faye (Senegal), Burny Payet (Seychelles), Caleb Michael Thomas (Sierra Leone), Mohamed Abdullahi (Somalia), Diego Iturralde (South Africa), Daniel Bul Kuir Ajang, David Thiang and Mark Otwari (South Sudan), Somaia Idris (Sudan), Hashim Njowe, Seif Kuchengo and Saruni Njipay (United Republic of Tanzania), Koupogbe Essey Senah (Togo), Nadia Touihri (Tunisia), George Kawase (Uganda), Mundia Muyakwa (Zambia), Maqhawe Nalou (Zimbabwe), Jules Touka (ECCAS), Rabii Sakhi (AMU), Simon Nderitu (IGAD), Lucy Daxbacher (IGAD) and Afework Kassa (IGAD).

Un appui administratif a été fourni au cours du processus de rédaction par Sewnet Mulushoa et Hanna Negash, de la CUA.

Ce rapport est tout spécialement dédié à Jean-Marie Hakizimana – décédé alors même qu’il travaillait à la préparation du présent rapport – pour l’ampleur de ses connaissances, de son expertise et de ses compétences. Son professionnalisme, son expertise, son ingéniosité et son profond sens du travail d’équipe se sont révélés exceptionnels, que ce soit dans le domaine des statistiques du travail ou pour l’élaboration du rapport sur les statistiques des migrations de main-d’œuvre. Il fut un atout majeur pour l’équipe et a fait preuve d’excellence dans le développement des statistiques du travail sur le continent, y compris les statistiques concernant le travail des enfants et l’économie informelle.

Enfin, nous tenons à remercier l’Agence suédoise de développement international (SIDA) pour le soutien technique et financier apporté à la production et à la publication du rapport, au titre du JLMP-Priority Project.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Jusqu'à présent, trois éditions du *Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique* ont été produites – dans le cadre du Programme conjoint (UA-OIT-OIM-CEA) sur la gouvernance des migrations de main-d'œuvre au service du développement et de l'intégration en Afrique (mieux connu sous le nom de Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre, ou JLMP) – en réponse à la demande formulée en juillet 2015 par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement, de voir la Commission de l'Union africaine (CUA) soumettre un rapport biennal sur ce sujet.

Cette troisième édition du rapport récapitule les statistiques synthétiques pour la période allant de 2010 à 2019. Les données qui sous-tendent ce rapport ont enrichi la base de données établie par la CUA lors de la préparation des première et deuxième éditions, publiées respectivement en 2017 et 2020.

Le processus de préparation de cette troisième édition a été similaire à celui des deux précédentes et a été complété par des réunions, virtuelles et en face à face, entre l'équipe technique et divers experts nationaux. Les offices nationaux de statistique chargés de produire des statistiques officielles dans les pays africains ont reçu le questionnaire sur les migrations internationales de main-d'œuvre, et 47 pays ont finalement soumis des données. Toutefois, avec l'aide d'experts, des données ont été recueillies pour 54 pays en tout, en utilisant des méthodologies fiables et des sources de données secondaires pour combler les lacunes chaque fois que cela était possible.

Lors de la réalisation de cette édition, l'accent a été mis sur l'amélioration de la qualité des données reçues des États membres et sur la garantie que les données sont aussi à jour que possible. Diverses révisions ont été assurées par des experts des États membres, des communautés économiques régionales, de la CUA, des partenaires du JLMP et de Statistique Suède.

En 2019, la population totale de l'Afrique était estimée à 1,3 milliard d'habitants, avec un taux de croissance annuel de 2,7 pour cent. La désagrégation par sexe donne 647,1 millions de femmes et 645,2 millions d'hommes – soit une proportion de femmes légèrement plus élevée que dans d'autres régions du monde.

La population en âge de travailler en Afrique a été estimée à 730 millions en 2019, soit une augmentation de 26 pour cent depuis 2010. La population féminine en âge de travailler a augmenté d'environ 30 pour cent sur cette période, tandis que le taux de croissance correspondant était de 23 pour cent pour les hommes.

La population active en Afrique est passée de 402,8 millions en 2010 à 511,5 millions en 2019, le nombre d'hommes y surpassant celui des femmes durant toute la période. Ainsi, en 2019, les hommes représentaient 53,9 pour cent de la population active totale. Cela suggère qu'il faut accroître les efforts consacrés à l'élaboration de politiques et de stratégies visant à lever les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder au marché du travail. En termes de sous-régions géographiques, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest comptaient respectivement pour 31,6 pour cent et 30 pour cent dans la population active totale de l'Afrique.

Les migrations internationales de main-d'œuvre en Afrique n'ont cessé de s'intensifier, comme le confirment les estimations de la population migrante internationale en Afrique, qui indiquent une augmentation de 17,2 millions en 2010 à 26,3 millions en 2019. Tout au long de cette période, les femmes ont représenté environ 45 pour cent des migrants internationaux. Bien que le nombre de migrants internationaux ait considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies, cette croissance a été en phase avec celle de la population africaine globale. En outre, la part des migrants dans la population totale est restée relativement stable, à environ 2 pour cent.

En Afrique, le nombre estimé de migrants internationaux en âge de travailler est passé de 13,2 millions en 2010 à 20,2 millions en 2019, ce qui signifie qu'à la fin de la période considérée, ils représentaient 77 pour cent de l'ensemble des migrants internationaux sur le continent. Les migrants en âge de travailler représentaient plus de 70 pour cent de la population totale des migrants internationaux en 2019 dans toutes les sous-régions, à l'exception de l'Afrique centrale, où leur part était néanmoins de 68 pour cent.

Le nombre de travailleurs migrants est passé de 9,5 millions en 2010 à 14,5 millions en 2019, ce qui se traduit par un taux de croissance annuel moyen de 4,8 pour cent et un taux d'activité des migrants de 72 pour cent à la fin de la période considérée. Les travailleuses migrantes représentaient, en moyenne, 38 pour cent des travailleurs migrants internationaux au cours de la période 2010-19. Cela indique que l'absence de parité entre les sexes est plus prononcée parmi les travailleurs migrants que dans l'ensemble de la population active, où la part moyenne des femmes était de 45 pour cent au cours de la même période. Sur les 14,5 millions de travailleurs migrants internationaux en 2019, 6,7 millions étaient jeunes (définis comme âgés de 15 à 35 ans).

Pour cette édition du rapport, dix pays (Cabo Verde, Cameroun, Égypte, Libéria, Mali, Namibie, Niger, Nigéria, Tchad, Seychelles) ont fourni des données sur le total des personnes en situation d'emploi (actifs occupés) et le nombre de travailleurs migrants en situation d'emploi en 2018. À l'exception du Nigéria, la plupart des migrants en situation d'emploi dans ces pays étaient des hommes.

Le secteur agricole, qui comprend l'agriculture, la foresterie et la pêche, était le premier employeur de migrants dans les dix pays susmentionnés, avec 27,5 pour cent des travailleurs migrants en emploi en 2018. Une majorité des migrants internationaux occupés dans ces pays le sont dans des professions moyennement qualifiées. Ce qui correspond, selon la Classification internationale type des professions, aux «travailleurs qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche» (29,3 pour cent) et aux «conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage (17 pour cent).

Le volume des envois de fonds effectués par les migrants internationaux en Afrique et par ceux qui vivent et travaillent hors d'Afrique a augmenté de 55,6 à 86,4 milliards de dollars des États-Unis entre 2010 et 2019. La répartition régionale des envois de fonds indique que l'Afrique du Nord (43 pour cent) et l'Afrique de l'Ouest (39 pour cent) ont perçu environ 82 pour cent du total des envois de fonds vers l'Afrique en 2019. Cela s'explique principalement par le montant des envois de fonds reçus par chacun des pays de ces régions.

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

CEA	Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CER	Communauté économique régionale
CISP	Classification internationale d'après la situation dans la profession
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les activités économiques
CITP	Classification internationale type des professions
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CUA	Commission de l'Union africaine
DAES ONU	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
EAC	Communauté d'Afrique de l'Est
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
JLMP	Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre
MPFA	Cadre de politique migratoire pour l'Afrique
NEET	Jeunes sans emploi ne suivant ni études ni formation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
ONU	Organisation des Nations Unies
OSN	Office statistique national
QMIM	Questionnaire sur les migrations internationales de main-d'œuvre
SADC	Communauté pour le développement de l'Afrique australe
STATAFRIC	Institut de statistique de l'Union africaine
UA	Union africaine
UMA	Union du Maghreb arabe

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

Les migrations internationales, phénomène en général fort dynamique, s'intensifient à l'intérieur même de l'Afrique. L'analyse du contenu de la base de données sur les migrations de l'Institut de statistique de l'Union africaine (STATAFRIC)¹ indique qu'en 2019, on dénombrait 26,3 millions de migrants internationaux en Afrique, soit une augmentation par rapport aux 17,2 millions de 2010, ce qui se traduit par un taux de croissance annuel moyen de 4,8 pour cent. Le déplacement au-delà des frontières nationales pour chercher du travail est l'un des principaux moteurs des migrations internationale. En témoigne le fait qu'en 2017, les travailleurs migrants représentaient environ 59 pour cent des migrants internationaux dans le monde² (BIT 2018a, 5). De manière significative, 77 pour cent des migrations internationales en Afrique en 2019 ont été le fait de personnes en âge de travailler, c'est-à-dire âgées de 15 ans et plus, selon la base de données STATAFRIC sur les migrations.

1 Les données collectées auprès des États membres de l'Union africaine au moyen du Questionnaire sur les migrations internationales de main-d'œuvre sont rassemblés dans une base de données relationnelle dénommée «base de données STATAFRIC sur les migrations» dans le présent rapport.

2 Cela peut aussi inclure les personnes qui ont initialement migré pour des raisons autres que le travail.

Les migrations de main-d'œuvre sont directement liées aux envois de fonds, les travailleurs migrants conservant souvent des liens étroits avec leur pays d'origine, avec des effets bénéfiques de par les transferts d'argent, de connaissances, de compétences et de technologies. En conséquence, les migrations de main-d'œuvre ont suscité un intérêt considérable au niveau mondial comme au niveau africain (CUA 2017; CUA 2020; BIT 2015; BIT 2016a; BIT 2018a).

La montée des migrations internationale, y compris des migrations de main-d'œuvre, nécessite – aujourd'hui plus que jamais – une meilleure gestion de ces migrations par la conception de nouvelles politiques et, dans certains cas, la révision des politiques existantes. Le Programme conjoint sur la gouvernance des migrations de main-d'œuvre au service du développement et de l'intégration en Afrique (mieux connu sous le nom de Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre, ou JLMP), représente un effort commun, sur la durée, de la Commission de l'Union africaine (CUA), de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Ce programme a été adopté lors de la 24e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba en janvier 2015. Élaboré sur la base du Document-cadre sur les politiques de migration en Afrique qui avait été adopté par l'Assemblée de l'UA à Banjul en juin 2006, ce Programme est censé mettre en œuvre des stratégies dans le cadre du domaine prioritaire clé 5 – «la migration de la main-d'œuvre et l'intégration économique régionale» – du Plan d'action de l'UA pour la promotion de l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif en Afrique, qui a été adopté à Addis-Abeba en janvier 2015.

En juillet 2015, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a demandé à la CUA, de soumettre tous les deux ans un rapport sur les données relatives aux migrations de main-d'œuvre en Afrique. En collaboration avec ses partenaires du JLMP, la CUA a élaboré et lancé la première édition du *Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique* en 2017. Au moment où la deuxième édition est sortie en 2020, des améliorations significatives ont pu être observées dans la capacité des États membres à collecter des données pertinentes. La deuxième édition publiait des statistiques plus complètes que la première: par exemple, elle comprenait des données sur les envois de fonds des travailleurs migrants et une section sur la protection sociale des travailleurs migrants. En ce qui concerne la collecte des données, on constate une amélioration progressive des taux de réponse des États membres d'une édition à l'autre du rapport.

Dans cette troisième édition, l'accent a été mis sur l'amélioration de la qualité des données générées, notamment en procédant à un examen approfondi des séries de données nationales transmises par les États membres, en procédant à des estimations et, dans certains cas, en complétant les données à partir d'autres sources telles que les données des Nations Unies, ainsi qu'en impliquant les États membres – notamment par l'intermédiaire des communautés économiques régionales – tout au long de la préparation du rapport.

Au fil de ses six chapitres, on trouvera dans ce rapport une analyse des données sur la population résidente des pays africains et sur les travailleurs migrants et leurs caractéristiques. Le présent chapitre situe les migrations internationales de main-d'œuvre en Afrique, dans leurs divers contextes: mondial, politique, économique et sociodémographique. Il présente également les objectifs du rapport, la raison d'être de la mise à jour des statistiques sur les migrations de main-d'œuvre et plante le décor des chapitres suivants:

- **Chapitre 2:** Profil de la population africaine
- **Chapitre 3:** Les migrations internationales en Afrique
- **Chapitre 4:** Caractéristiques des migrants internationaux en situation d'emploi
- **Chapitre 5:** Approche méthodologique
- **Chapitre 6:** Conclusions et recommandations

1.1. Contexte mondial

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies contiennent de nombreuses références aux migrations. L'engagement à « ne laisser personne de côté » est un appel à ce que le développement durable soit inclusif, notamment pour les groupes de migrants.

Certains des ODD et les cibles associées mentionnent explicitement les migrations, en particulier la cible 10.7, qui appelle les pays à « Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées ». De nombreux indicateurs des ODD sont censés être ventilés en fonction du statut migratoire. Si l'inclusion des migrations dans l'Agenda 2030 ouvre de grandes possibilités, elle est aussi source de difficulté pour de nombreux pays en termes de disponibilité des données et d'exigences en matière de rapports. Il convient de noter que la cible 17.18 des ODD demande d'apporter « un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays ».

En outre, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, approuvé par l'Assemblée générale des Nations unies le 19 décembre 2018, souligne, parmi ses objectifs, la nécessité de « collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits ».

1.2. Contexte politique

Les migrations restent un sujet très débattu partout dans le monde et en Afrique en particulier. Bien que la migration soit un phénomène complexe et dynamique, il est reconnu qu'elle est d'une importance cruciale pour le développement socio-économique du continent si elle est bien gérée. Parmi ses avantages, citons sa contribution au produit intérieur brut, à la satisfaction de la demande de compétences essentielles dans les pays de destination et à l'augmentation du volume des envois de fonds dans les pays d'origine.

C'est avec ces éléments à l'esprit que l'on a élaboré en Afrique plusieurs cadres politiques et instruments juridiques afin de régir plus efficacement les migrations. La CUA a adopté deux instruments clés à cet égard : le JLMP et le Document-cadre sur les politiques de migration en Afrique (MPFA) qui couvre la période 2018-30. Le MPFA et le plan d'action qui lui est associé reflètent les priorités et les politiques de l'UA (notamment l'Agenda 2063), les ODD des Nations unies, ainsi que les politiques et normes internationales de gestion des migrations. Le MPFA donne des lignes directrices complètes pour aider les États membres et les communautés économiques régionales à concevoir et à mettre en œuvre des politiques migratoires. Ces directives s'articulent autour de huit domaines thématiques – gouvernance de la migration; migrations de main-d'œuvre et éducation; engagement de la diaspora; gouvernance frontalière; migration irrégulière; déplacement forcé; migration interne; migration et le commerce – auxquels s'ajoutent d'autres questions transversales (CUA 2018, 10).

En outre, l'Agenda 2063 de l'UA souligne les avantages découlant de la libre circulation des personnes et des biens, qui incluent la promotion des échanges commerciaux intra-africain, la mobilité de la main-d'œuvre et le transfert de connaissances et de compétences. L'Agenda mentionne spécifique-

ment les questions de migration dans l'Aspiration 2 – Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du Panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine – et l'Aspiration 7 – Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale.

En outre, le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, adopté par les États membres de l'UA en 2018, contient plusieurs dispositions relatives à la migration et à la mobilité de la main-d'œuvre, où l'accent est mis sur la protection des droits de l'homme fondamentaux des travailleurs migrants et de leurs familles.

Au niveau régional, plusieurs communautés économiques régionales ont adopté des instruments visant à faciliter la libre circulation des personnes et, par conséquent, les migrations de main-d'œuvre:

- Le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, adopté par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 1979, appelle les pays membres à éliminer les obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux.
- Les pays signataires du traité instituant la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), adopté en 1983, ont convenu de faciliter la libre circulation et le droit d'établissement de leurs citoyens au sein de la Communauté et de lever les obstacles à la libre circulation des personnes, des services, des biens et des capitaux.
- L'un des objectifs de l'Union du Maghreb arabe (UMA), créée en 1989, est de parvenir à la libre circulation des personnes, des services, des biens et des capitaux entre ses États membres.
- Le traité instituant la Communauté des États du Sahel et du Sahara (CEN-SAD), adopté en 1998, appelle à la mise en place de mesures visant à faciliter la libre circulation des personnes et des capitaux et à promouvoir la liberté de résidence, de travail, de propriété et d'activité économique.
- Le protocole sur la libre circulation des personnes, de la main-d'œuvre, des services, et le droit d'établissement et de résidence, adopté par le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) en 2001, vise à faciliter la libre circulation des citoyens des États membres en vue de réaliser un véritable marché commun.
- Le protocole sur la facilitation de la circulation des personnes, adopté par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en 2005, appelle à l'élimination progressive des obstacles à la circulation des personnes de la région vers et dans les territoires des États parties.
- Le protocole sur l'établissement du marché commun de la Communauté d'Afrique de l'Est, adopté par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) en 2010, souligne l'importance de la libre circulation des biens, des personnes et de la main-d'œuvre, ainsi que des droits d'établissement et de résidence, pour stimuler la croissance économique et le développement.
- Le Cadre régional de politique migratoire, adopté par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en 2012, aborde les questions d'importance régionale que représentent les migrations et le pastoralisme, les migrations et la sécurité des personnes, et les déplacements internes imputables à l'instabilité politique. Il propose une stratégie cohérente en vue de programmes de gestion des migrations et il souligne la nécessité d'approches harmonisées et systématiques, tout en ménageant des possibilités de variantes dans les politiques nationales.

1.3. Contexte économique

La relation entre migrations et développement économique présente de multiples facettes. Les recherches ont porté sur les facteurs – d’attraction et de répulsion – qui déterminent les migrations; l’une des raisons qui poussent les gens à migrer est le manque d’opportunités socio-économiques. Dans le même temps, les migrations peuvent être un catalyseur de la croissance économique, car les travailleurs migrants peuvent apporter des compétences qui font défaut sur le marché du travail; peuvent aussi stimuler le commerce et l’investissement par l’apport de compétences et de connaissances tant dans les pays d’origine que de destination.

Le Programme d’action d’Addis-Abeba de 2015 et Programme de développement durable à l’horizon 2030 reconnaissent la contribution positive des migrants à la croissance inclusive et au développement durable dans les pays d’origine, de transit et de destination.

Les conclusions du rapport de la CNUCED sur le développement économique en Afrique (2018) indiquent que les migrations intra-africaines peuvent être bénéfiques à la transformation structurelle dans les pays de destination. En outre, Selon les prévisions faites à partir des scénarios migratoires existants, les flux d’immigration pourraient faire augmenter sensiblement le produit intérieur brut (PIB) africain par habitant d’ici à 2030. Il est également important de noter que les migrations peuvent aider à améliorer la productivité du travail dans les pays de destination. Une augmentation du nombre d’immigrants entraîne une hausse du taux de productivité sectorielle. Cela est d’autant plus vrai dans les secteurs qui ont attiré un nombre relativement élevé de migrants par le passé.

Les transferts de l’épargne des émigrés provenant des revenus gagnés à l’étranger sont des éléments essentiels de la balance des paiements de leurs pays d’origine. Ainsi, ces envois de fonds peuvent alléger les contraintes qui pèsent sur le développement économique des pays d’origine des migrants de fait des déficits de la balance des paiements.

Plusieurs initiatives de l’Union africaine (UA) et des communautés économiques régionales (CER) ont démultiplié les possibilités de coordonner les politiques économiques nationales, de renforcer l’intégration économique et de faciliter les échanges.

L’Agenda 2063 de l’Union africaine aspire à stimuler l’intégration économique régionale et le développement en établissant une Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Une autre aspiration de l’Agenda envisage un continent « sans frontières » où « la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services entraînera une augmentation significative des échanges et des investissements entre les pays africains atteignant des niveaux sans précédent et renforcera la place de l’Afrique dans le commerce mondial » (Union africaine, s.d.). L’adoption du Protocole de libre circulation de l’Union africaine en mars 2018 et l’entrée en vigueur de la ZLECAf le 1er janvier 2021 sont des étapes importantes vers l’intégration économique et le développement du continent.

En outre, comme mentionné dans la section précédente (1.2 – Contexte politique), plusieurs communautés économiques régionales ont adopté des instruments visant à faciliter la libre circulation des personnes et des biens en tant que moteur de la croissance économique et du développement.

1.4. Facteurs d'attraction et de répulsion: passés, présents et à venir

Les estimations fondées sur la base de données STATAFRIC sur les migrations indiquent que le nombre de migrants internationaux en Afrique est passé de 17,2 millions en 2010 à 26,3 millions en 2019. Bien que la population de migrants internationaux ait considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies, cette croissance a le même rythme que celle de la population africaine dans son ensemble. Ainsi, la part des migrants dans la population totale est restée relativement constante, oscillant autour de 2 pour cent. Les travaux publiés suggèrent que la plupart des migrations internationales des Africains ont lieu en Afrique même. Cette section met en lumière certains déterminants des flux migratoires en Afrique.

Les migrants potentiels ont tendance à considérer plusieurs facteurs avant de décider d'émigrer. En particulier, ils s'attendent généralement à une amélioration de leur environnement et de leur situation générale s'ils s'installent dans un nouveau pays (facteurs d'attraction). Cette perception peut être influencée par les difficultés et les désagréments existants et, dans certains cas, prévisibles là où ils résident actuellement – ce que l'on appelle les «facteurs de répulsion». Tant les facteurs de répulsion incitant à quitter le pays d'origine que les facteurs d'attraction vers le pays (potentiel) de destination jouent un rôle important dans la décision d'émigrer. Toutefois, il est important de noter que les facteurs de répulsion et d'attraction n'ont pas les mêmes effets selon les différentes cohortes de la population. Par exemple, comme le souligne l'OIM (2020), certains candidats à la migration en Afrique finissent par ne pas émigrer pour un certain nombre de raisons. Un soutien moral et financier est souvent essentiel pour que les gens puissent s'installer dans un autre pays.

Historiquement, la plupart des mouvements migratoires internes à l'Afrique ont été déclenchés par un manque de possibilités d'emploi dans les pays d'origine et une abondance (réelle ou perçue) de telles possibilités dans les pays de destination. Les liens sociaux se sont également avérés utiles pour faciliter le processus de migration: les migrants se sentent plus en sécurité s'ils sont en mesure d'entrer en contact avec d'autres membres de la diaspora dans leur pays de destination. Cette aspiration à un environnement familial explique, dans une certaine mesure, la proportion importante de migrants qui se déplacent au sein même de l'Afrique. Mais il est aussi évident que d'importants mouvements de population se produisent à la suite de conflits et de déplacements contraints. Les pays d'Afrique de l'Est tels que le Kenya et Djibouti accueillent une part importante de la population réfugiée en Afrique. Selon Gagnon et Rodrigues (2020, 13), 87 pour cent des Africains déplacés de force restent en Afrique.

Le protocole de l'UA au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement (2018) et l'existence dans certaines communautés économiques régionales de protocoles similaires sur la libre circulation peuvent également orienter les tendances migratoires. Il serait souhaitable de surveiller l'effet de ces protocoles sur les migrations futures au sein des régions.

En 2020, la pandémie mondiale de COVID-19 a considérablement affecté les flux migratoires. Au cours du premier semestre de l'année, de nombreux pays ont fermé leurs frontières et mis en place des restrictions. En conséquence, les passages de migrants ont considérablement diminué et de nombreux migrants se sont retrouvés bloqués dans des territoires étrangers. Il a été reconnu que les migrants sont particulièrement vulnérables face aux conséquences socio-économiques de la pandémie et aux restrictions associées, par exemple, parce qu'ils peuvent avoir perdu leur emploi ou avoir été exposés à un risque élevé d'infection dans des environnements surpeuplés. À partir du second semestre de 2020, les pays ont commencé à lever les restrictions de voyage, permettant aux citoyens étrangers, y compris les migrants bloqués, de retourner dans leur pays d'origine.

1.5. Contexte sociodémographique

Selon les estimations du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DAES), l'Afrique est le deuxième continent le plus peuplé après l'Asie. En 2019, la population de l'Afrique était estimée à 1,3 milliard de personnes, selon la base de données STATAFRIC sur les migrations. La ventilation par sexe révèle une part presque égale d'hommes et de femmes.

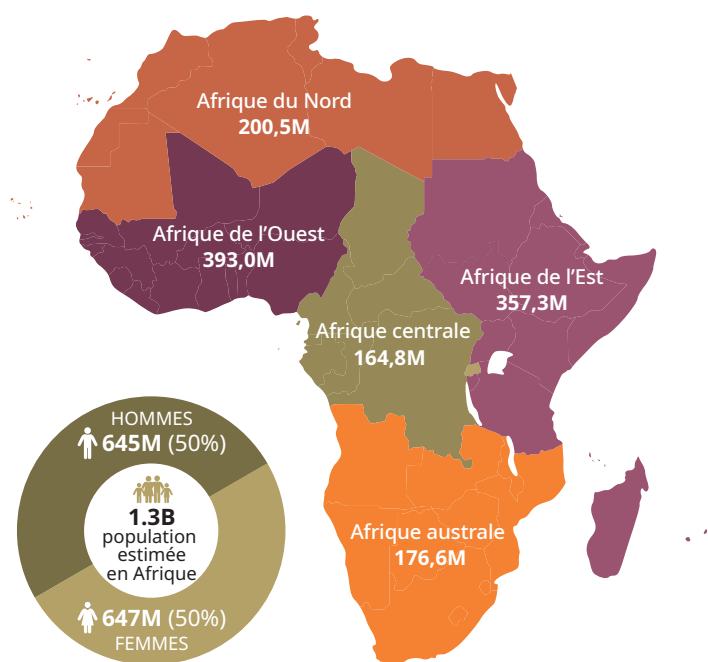
L'Afrique se caractérise par des taux de fécondité et de mortalité relativement élevés, qui contribuent tous deux à la structure démographique jeune observée sur le continent. Toutefois, il est important de noter que, pris individuellement, les pays peuvent avoir des profils très différents et que les tendances présentées dans ce rapport sont des tendances synthétisées pour l'ensemble de l'Afrique. Les améliorations en matière d'éducation et de santé pourraient offrir à l'Afrique des possibilités d'avancées économiques si la fécondité et la mortalité passent en-dessous de certains seuils. Communément appelée dividende démographique, cette possibilité se manifeste lorsque l'on observe une modification de la pyramide des âges et que, par rapport à la population totale, la part de la population en âge de travailler surpasse celle des inactifs, avec pour effet de réduire le taux de dépendance. Il convient toutefois de noter que si l'augmentation de la population en âge de travailler peut être bénéfique, elle peut aussi se traduire par une hausse du taux de chômage, dans le cas où l'offre de main-d'œuvre dépasse largement la demande. Ce qui peut induire une émigration du pays.

La structure de la population africaine et ses caractéristiques sont essentielles pour comprendre les tendances migratoires actuelles. D'autre part, il est essentiel d'appréhender le profil des migrants afin de prévoir les tendances futures.

1.6. Couverture géographique

L'Union africaine compte 55 États membres regroupés en cinq sous-régions. La plupart des quelque 1,3 milliard de personnes qui peuplaient l'Afrique en 2019 vivaient en Afrique subsaharienne (carte 1.1). L'Afrique de l'Ouest (393 millions) représentait la plus grande part de la population du continent, soit 30,4 pour cent, suivie de près par l'Afrique de l'Est (357 millions), avec une part de 27,7 pour cent. L'Afrique du Nord, l'Afrique australe et l'Afrique centrale représentaient respectivement 15,5, 13,7 et 12,8 pour cent de la population totale estimée.

Carte 1.1. Répartition de la population de l'Afrique entre ses sous-régions géographiques, 2019 (millions)



Note: Les données présentées sur cette carte sont basées sur des sources nationales (données réelles de recensement et données projetées), complétées par des estimations pour les observations manquantes. En raison des arrondis, les totaux pour l'Afrique ne correspondent pas aux sous-totaux sous-régionaux, ni à la somme des sous-totaux des femmes et des hommes.

Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations.

Il y avait généralement plus de femmes que d'hommes dans la plupart des régions, sauf en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest, où l'on comptait respectivement 97 et 99 femmes pour 100 hommes (tableau 1.1). Au niveau continental, les proportions d'hommes et de femmes sont presque égales.

Tableau 1.1. Répartition de la population de l'Afrique, par sous-région géographique et par sexe, 2019 (millions)

Sous-région	Total	Femmes	Hommes	Ratio F/H (nb de femmes pour 100 hommes)
Afrique de l'Ouest	393,0	195,5	197,5	99
Afrique de l'Est	357,3	179,2	178,1	101
Afrique du Nord	200,5	98,6	101,9	97
Afrique australe	176,6	90,5	86,1	105
Afrique centrale	164,8	83,2	81,6	102
Afrique	1292,2	647,1	645,2	100

Note: Les données présentées dans ce tableau sont basées sur des sources nationales (données réelles de recensement et données projetées), complétées par des estimations pour les observations manquantes. En raison des arrondis, certains totaux pour l'Afrique ne correspondent pas aux sous-totaux sous-régionaux.

Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations.

1.7. Raison d'être de la mise à jour des statistiques sur les migrations de main-d'œuvre

Les migrations sont l'un des trois principaux déterminants à des tendances démographiques, avec la fécondité et la mortalité. Dans la plupart des pays, des estimations des taux de fécondité et de mortalité sont disponibles à partir de multiples sources de données. Les migrations sont toutefois un phénomène très dynamique et leur estimation, en taux et en volume, sont moins directement accessibles pour les pays africains.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 appelle les décideurs politiques à améliorer la gouvernance des migrations et à prendre en compte les liens entre migration et développement. À cette fin, des données sont nécessaires non seulement pour concevoir les politiques, mais aussi pour contrôler leurs effets. Le Programme 2030 appelle aussi à ne laisser personne de côté. Pourtant, de nombreux migrants sont susceptibles d'avoir été « laissés de côté » en raison de politiques nationales qui ne prennent pas correctement en considération leurs préoccupations ou leurs besoins. En outre, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières préconise de collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits.

L'analyse présentée dans ce rapport indique que la plupart des mouvements migratoires internes à l'Afrique concernent des personnes en âge de travailler. Cela a des conséquences importantes pour les économies et les marchés du travail des pays d'origine et de destination. La collecte de données sur les migrations de main-d'œuvre dans les États membres est une entreprise complexe: les données disponibles sur les travailleurs migrants et leurs caractéristiques ont tendance à être fragmentaires et peuvent ne pas être facilement comparables car souvent recueillies au moyen de méthodologies disparates. Cela met en évidence la nécessité pour les États membres, de mesurer les migrations de main-d'œuvre de manière coordonnée et harmonisée, et ce avec le soutien de la CUA et des autres partenaires du JLMP.

Lors de la préparation des éditions successives du *Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique*, une tentative a été faite pour normaliser la collecte de données effectuées par les États membres au moyen d'un outil uniforme conçu à cet effet: le Questionnaire sur les migrations internationales de main-d'œuvre (QIMM). En outre, dans le processus de collecte de données priorité est donnée au renforcement de la capacité des États membres à produire et à analyser des statistiques sur les migrations. On espère que la collecte de données réalisées en vue du présent rapport, ainsi que sa publication, contribueront à combler les lacunes existantes dans les statistiques sur les migrations de main-d'œuvre.

1.8. Résumé de l'approche méthodologique

Les données de cette édition du *Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique*, comme des éditions précédentes, ont été recueillies dans les États membres au moyen du Questionnaire sur les migrations internationales de main-d'œuvre (QIMM), qui se compose de 17 tableaux faciles à interpréter. Ces tableaux comprennent des données sur la population totale, ainsi que les flux et stocks migratoires pour chaque État membre. Les données sont organisées dans une base de données relationnelle qui est régulièrement mise à jour, par l'ajout de nouvelles entrées ou de données plus récentes sur les États membres. La première version, dénommée dans le présent rapport «base de données STATAFRIC sur les migrations», servira à bâtir une base de données

statistiques à l'échelle de l'Afrique qui sera hébergée sur le site Internet de la CUA, pour servir de plateforme de diffusion de statistiques pertinentes.

La collecte de données a été entreprise sous la forme d'un processus consultatif par l'équipe technique – composée de représentants de STATAFRIC, de Statistique Suède et des communautés économiques régionales, ainsi que des correspondants nationaux des États membres pour les statistiques sur les migrations – afin de s'assurer que l'ensemble de données obtenues était aussi précis, complet et cohérent que possible. Bien que les États membres aient été la principale source de données, il a parfois été nécessaire de recourir à des estimations et des données provenant d'autres sources. C'était notamment le cas lorsque les pays n'avaient pas, ou pas complètement, rempli certains tableaux du QIMM. En outre, en cas d'incohérences importantes, soit entre différentes années, soit entre différents ensembles de données pour un même État membre, on a recouru à une estimation probable ou à des données provenant d'une autre source, telles que celles du DAES pour les populations migrantes ou de la Banque mondiale pour les envois de fonds.

Pendant la collecte des données, des activités de renforcement des capacités et des réunions de suivi ont été organisées – en face à face ou virtuelles – à l'intervention des correspondants nationaux afin d'améliorer la couverture et la qualité des données. Grâce à ces efforts, on constate une amélioration progressive des taux de réponse des États membres. Le nombre de tableaux du QMIM remplis par chaque État membre ayant répondu a également augmenté. Cependant, malgré ces améliorations, de nombreux tableaux restent incomplets, avec des variations considérables d'un État membre à l'autre.

Les ateliers de validation ont joué un essentiel pour réaliser et mener à son terme la collecte des données, ainsi que pour préparer ce rapport. Il y a eu cinq ateliers de ce type, un pour chaque sous-région géographique. Cette étape a permis de s'assurer que les données des États membres ont été entièrement examinées et qu'elles étaient exactes. La validation a également fourni une occasion précieuse de recevoir les commentaires des États membres sur les estimations ou les sources de données alternatives qui ont été utilisées. En général, ces ateliers de validation ont grandement contribué à la transparence dans la préparation de cette édition du *Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique*, comme des précédentes.

Des divergences apparaissent inévitablement lorsque l'on compare les estimations présentées dans ce rapport à d'autres estimations internationales et régionales. C'est par exemple le cas pour le taux d'activité ou le nombre des travailleurs migrants internationaux qui diffèrent des estimations du BIT. Ces divergences sont dues à des différences dans les méthodes d'estimation ou les sources de données, et peut-être aussi à des différences dans les définitions opérationnelles.

De plus amples détails sur l'approche méthodologique adoptée pour la préparation de ce rapport figurent au chapitre 5 et à l'annexe III.

CHAPITRE 2

PROFIL DE LA POPULATION AFRICAINNE

Les modalités actuelles et à venir des migrations vers, dans et depuis l'Afrique sont influencées par l'évolution en nombre de la population du continent. Toute planification de mesures visant à répondre aux besoins fondamentaux des populations, tels que la scolarisation, les soins de santé et les possibilités d'emploi, doit être fondée sur des informations solides concernant la répartition de la population.
(DAES-ONU 2019, 38, encadré 3).

Les données utilisées pour préparer la troisième édition du *Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique* sont tirées des mêmes bases de données que celles qui ont été utilisées pour la première (CUA 2017) et la deuxième (CUA 2020) éditions, complétées par des données provenant de la collecte de données effectuée en 2020. Il convient de noter que les données présentées dans cette troisième édition peuvent présenter de légères différences par rapport aux première et deuxième éditions. Cela est principalement dû aux améliorations apportées aux estimations, ainsi qu'aux processus de collecte, de compilation et de validation des données des États membres de l'Union africaine.

Les données démographiques présentées ici proviennent principalement des États membres. Les pays ont eu la possibilité de transmettre des données démographiques nationales actualisées pour la période 2010-19 en utilisant le QMIM. Comme certains pays n'ont pas fourni les données requises pour toutes les années, il a fallu combler les lacunes et rectifier les incohérences – en utilisant dans la mesure du possible des données provenant d'autres sources nationales. Lorsque les données n'étaient pas

disponibles auprès de ces autres sources nationales, les lacunes ont été comblées par des valeurs calculées à partir de points de données voisins (c'est-à-dire par imputation; voir le chapitre 5 pour plus de détails sur l'approche méthodologique).

Il est important de noter que les méthodologies adoptées par les pays pour leurs recensements et celles utilisées pour calculer des estimations de population peuvent différer. Les comparaisons directes entre pays doivent donc être interprétées avec prudence. Toutefois, les données au niveau agrégé, telles que présentées dans ce chapitre, peuvent révéler des tendances significatives.

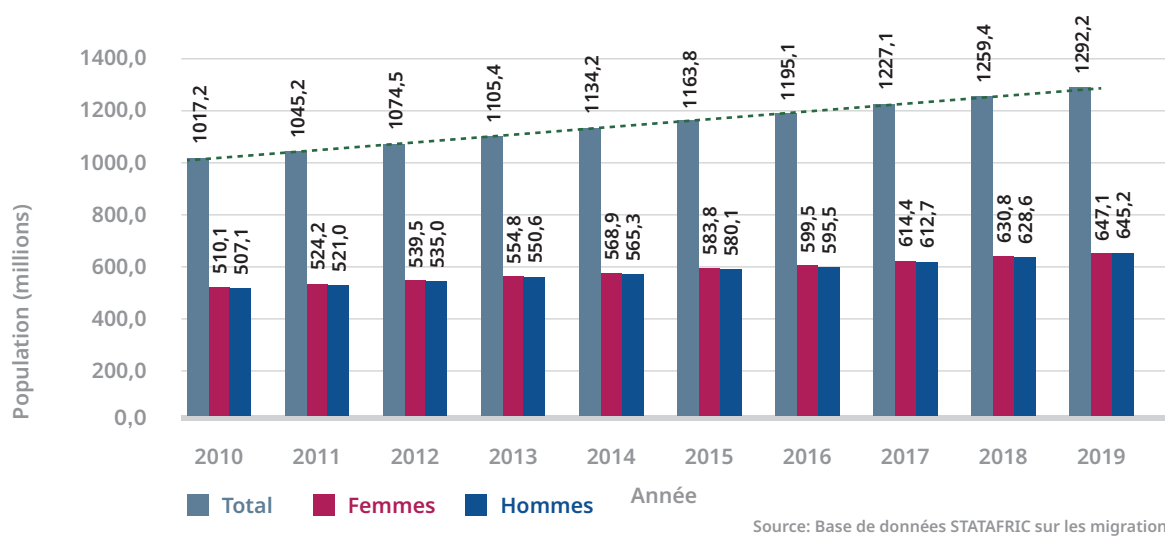
2.1. Taille de la population

La population de l'Afrique n'a cessé de croître au cours de la dernière décennie, passant, approximativement, de 1 milliard à 1,3 milliard de personnes entre 2010 et 2019. À cette date, l'Afrique comptait environ 647,1 millions de femmes et 645,2 millions d'hommes (figure 2.1).

Selon les données de 2019 compilées dans la base de données STATAFRIC sur les migrations en vue de la présente édition du rapport, le Nigéria reste le pays le plus peuplé d'Afrique, avec une population estimée à 209,2 millions d'habitants. La part du Nigéria dans la population africaine totale est de 16,2 pour cent, quasiment inchangée par rapport à 2018 (16,1 pour cent). Si l'on ajoute Nigéria les trois pays qui suivent dans le classement des pays d'Afrique les plus peuplés –Éthiopie, Égypte et République démocratique du Congo – l'ensemble représente environ 39,0 pour cent de la population totale du continent.

Ce sont les Seychelles qui avaient la plus faible part de la population africaine en 2018 comme en 2019, avec 0,01 pour cent.

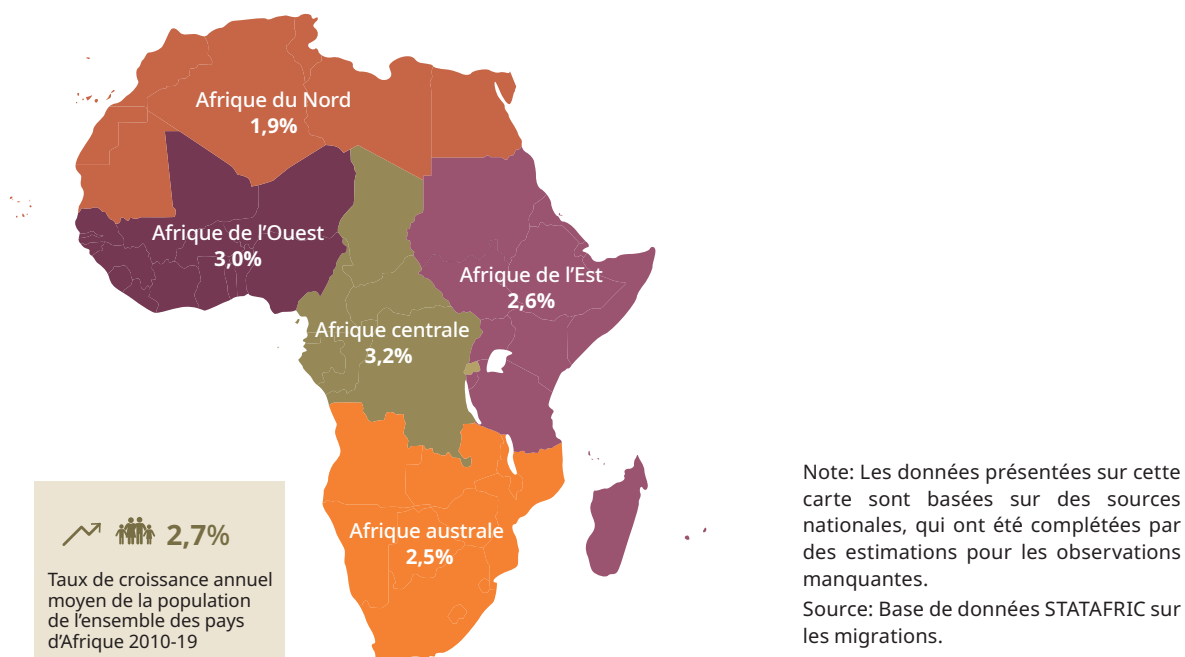
Figure 2.1. Population de l'Afrique, par sexe, 2010-19 (millions)



Note: Les données représentées par cette figure sont basées sur des sources nationales (données réelles de recensement et données projetées), qui ont été complétées par des estimations pour les observations manquantes. En raison des arrondis, certains totaux ne correspondent pas à la somme des sous-totaux des femmes et des hommes.

Le taux de croissance annuel moyen de la population en Afrique a été de 2,7 pour cent entre 2010 et 2019; le taux de croissance sur la période d'un an la plus récente, 2018-19, était proche de cette moyenne, à 2,6 pour cent. Toutefois, le taux de croissance annuelle moyen de la population diffère considérablement d'un pays à l'autre et, par conséquent d'une région à l'autre, comme l'illustre la carte 2.1.

Carte 2.1. Taux de croissance annuel moyen de la population en Afrique, par sous-région géographique, 2010-19 (en pourcentage)



2.2. Répartition de la population entre les communautés économiques régionales

Les États membres de l'Union africaine sont regroupés en communautés économiques régionales (CER). Il existe huit CER officiellement reconnues, comme le montre le tableau 2.1. Elles jouent un rôle central dans plusieurs domaines: élaboration et application des politiques; dialogue interrégional et intrarégional; la facilitation de l'intégration économique entre les membres des différentes régions et, plus largement, par le biais de la Communauté économique africaine.

Il convient de noter qu'il existe des chevauchements, certains États membres appartenant à plus d'une CER. Les données sur les CER présentées dans ce rapport ne peuvent donc pas être simplement additionnées pour donner le total continental.

Certaines de ces communautés permettent la libre circulation des biens, des services et des personnes sur l'ensemble du territoire qu'elles couvrent. Cela a des conséquences sur les tendances et les volumes des migrations dans les différentes régions d'Afrique.

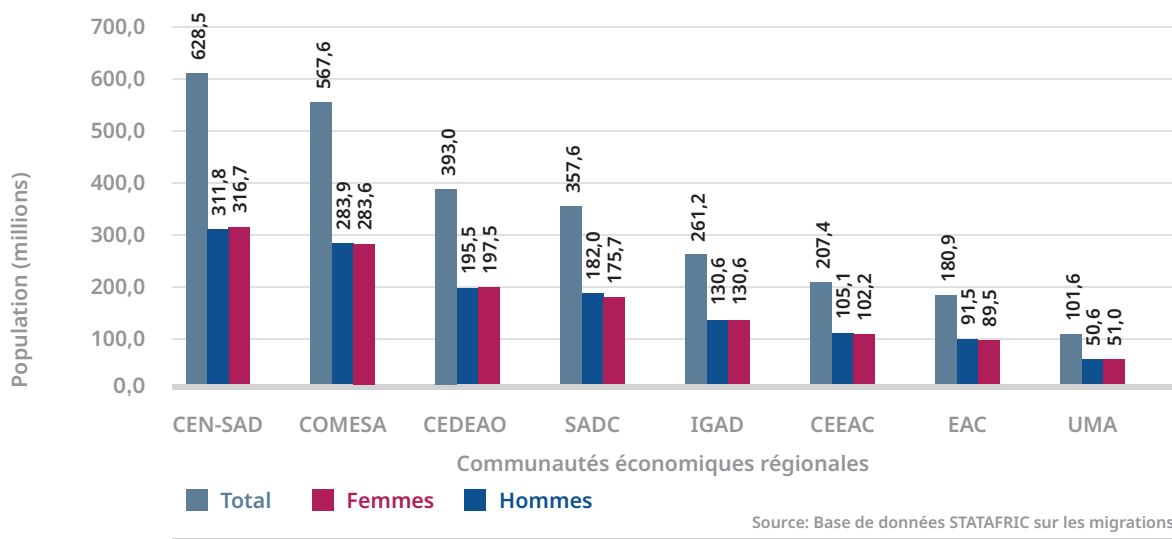
Tableau 2.1. Composition des huit communautés économiques régionales africaines

Communauté économique régionale	Membres
Union du Maghreb arabe (UMA) (5)	Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie
Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) (25)	Bénin, Burkina Faso, République centrafricaine, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie
Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) (21)	Burundi, Comores, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Ethiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tunisie, Zambie, Zimbabwe
Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) (6)	Burundi, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Soudan du Sud
Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) (11)	Angola, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (15)	Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo
Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) (8)	Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Somalie, Ouganda, Soudan, Soudan du Sud
Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (16)	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Zambie, Zimbabwe



La figure 2.2 montre la population africaine ventilée par communauté économique et par sexe. La Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) comptent le plus grand nombre de pays membres (25 et 21, respectivement) et sont également les plus peuplés. On estime qu'en 2019, 628,5 millions de personnes vivaient dans la CEN-SAD et 567,6 millions dans le COMESA. La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et l'Union du Maghreb arabe (UMA), qui comptent le plus petit nombre de pays membres, avaient cette année-là des populations estimées à 180,9 millions et 101,6 millions, respectivement.

Figure 2.2. Population de l'Afrique, par communauté économique régionale et par sexe, 2019 (millions)



Note: Les données représentées par cette figure sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des estimations pour les observations manquantes. En raison des arrondis, certains totaux ne correspondent pas à la somme des sous-totaux des femmes et des hommes. Certains États membres de l'Union africaine appartiennent à plus d'une communauté économique régionale (CER). En raison de ces chevauchements, les données des CER présentées dans ce rapport ne peuvent pas être simplement additionnées pour obtenir le total continental.



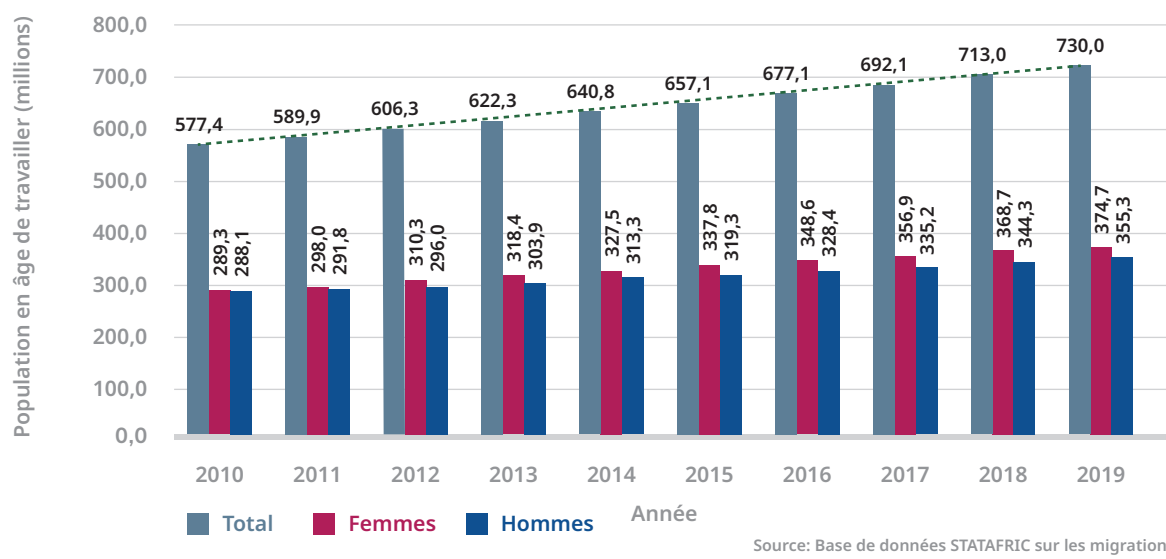
2.3. Population en âge de travailler

La population en âge de travailler correspond au nombre de travailleurs potentiels pour l'économie d'un pays. Conformément aux normes statistiques internationales, nous définissons ici la population en âge de travailler comme l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus.

Selon les estimations présentées à la figure 2.3, en Afrique, la population en âge de travailler était de 730 millions en 2019, en augmentation d'environ 26 pour cent par rapport à 2010. Une différence entre les sexes peut être observée dans la mesure où la population féminine en âge de travailler a augmenté d'environ 30 pour cent sur cette période, contre 23 pour cent chez les hommes.

Chaque année, un nombre croissant de personnes entrent dans la population en âge de travailler d'Afrique en atteignant l'âge de 15 ans. Malgré leur potentiel important sur le marché du travail, nombre de ces jeunes de 15 à 24 ans sont sans emploi et ne suivent ni études ni formation (NEET), aussi leur vulnérabilité devrait être prise en considération par les décideurs politiques. Souvent, les jeunes dans cette situation n'ont pas les compétences requises pour progresser sur le plan social et économique et sont exposés à plus fort risque d'exclusion sociale ou d'avoir un revenu inférieur au seuil de pauvreté.

Figure 2.3. Population en âge de travailler en Afrique, par sexe, 2010-19 (millions)



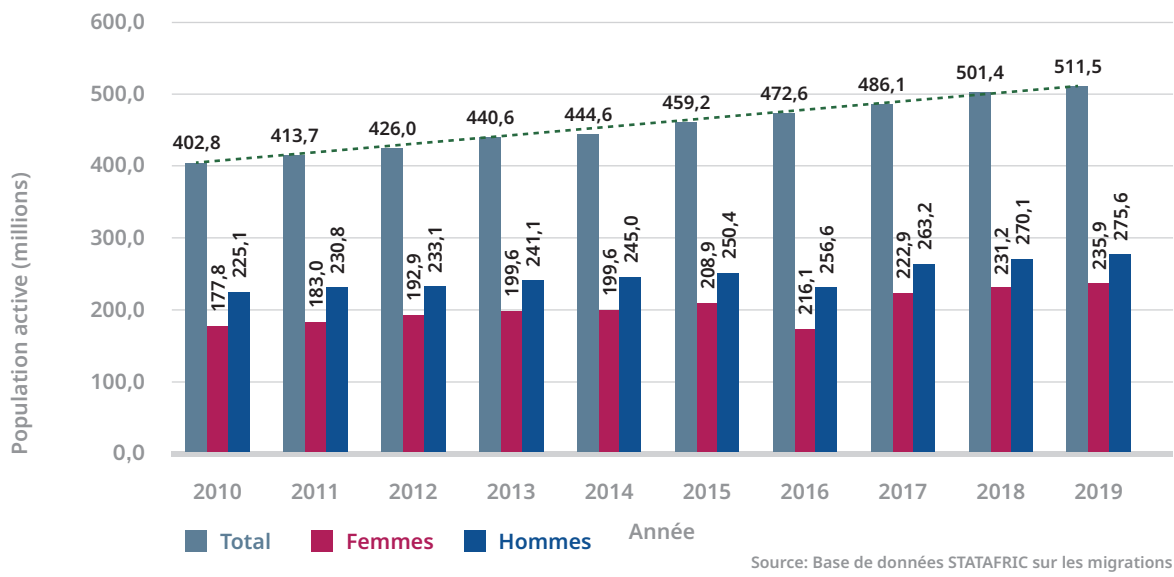
Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des estimations pour les observations manquantes. En raison des arrondis, certains totaux ne correspondent pas à la somme des sous-totaux des femmes et des hommes.

2.4. Population active et taux d'activité

Selon la définition du BIT, «la population active comprend toutes les personnes des deux sexes qui fournissent, durant une période de référence spécifiée, la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et services; il s'agit de la somme de toutes les personnes en âge de travailler qui sont pourvues d'un emploi et de celles qui sont au chômage.» (BIT, 1982, para. 5; BIT, 2013; voir l'annexe II du présent rapport).

Comme le montre la figure 2.4, le nombre estimé d'actifs en Afrique est passé de 402,8 millions en 2010 à 501,4 et 511,5 millions en 2018 et 2019, respectivement. Durant toute la période considérée, le nombre des hommes a été supérieur à celui des femmes dans la population active. En 2019, les hommes représentaient 53,9 pour cent des actifs, proportion qui n'a pratiquement pas changé au fil des ans. Cela donne à penser que nombre d'obstacles qui empêchent les femmes africaines d'entrer sur le marché du travail persistent. Il s'agit notamment de «la ségrégation professionnelle et sectorielle, répartition inéquitable des tâches domestiques et des activités de soins non rémunérées» (BIT 2016b, 5).

Figure 2.4. Population active en Afrique, par sexe, 2010-19 (millions)

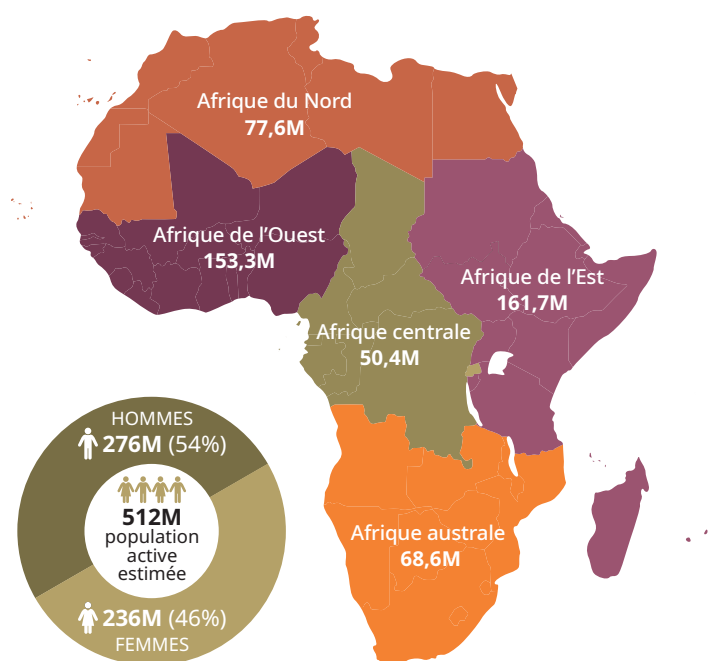


Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des estimations pour les observations manquantes. En raison des arrondis, certains totaux ne correspondent pas à la somme des sous-totaux des femmes et des hommes.

Au niveau sous-régional, la population active était – de même que la population totale – concentrée en Afrique de l'Est (161,7 millions) et en Afrique de l'Ouest (153,3 millions), comme le montre la carte 2.2. Ces deux sous-régions totalisaient, respectivement, 31,6 pour cent et 30,0 pour cent des actifs du continent en 2019. Pour l'Afrique australe et l'Afrique du Nord, ces proportions étaient respectivement de 13,4 et 15,2 pour cent, tandis que la part de l'Afrique centrale était de 9,9 pour cent. En outre, les données font apparaître beaucoup plus d'hommes que de femmes dans la population active d'Afrique du Nord et d'Afrique centrale (66,8 et 60,0 pour cent, respectivement), alors que la répartition par sexe est plus équilibrée dans les autres sous-régions (voir tableau 2.2). Les femmes continuent de se heurter à plusieurs obstacles pour entrer sur le marché du travail. Ainsi, en République

centrafricaine, pays d'Afrique centrale, des normes sociales tendent à exclure les femmes des emplois productifs (BIT 2020, 13). De même, malgré des progrès significatifs de l'instruction des femmes dans les pays d'Afrique du Nord, celle-ci connaît une probabilité supérieure d'être en situation d'inactivité. Dans cette région, des obstacles d'ordre socioculturel, structurel et institutionnel, entre autres, s'opposent encore à la pleine parité entre les sexes dans la population active (Shalaby 2014; Barsoum, Wahby et Sarkar 2017).

Carte 2.2. Répartition de la main-d'œuvre africaine entre les sous-régions géographiques, 2019 (en millions)



Note: Les données présentées dans cette carte sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des estimations pour les observations manquantes. En raison des arrondis, le total pour l'Afrique ne correspond pas à la somme des sous-totaux sous-régionaux.

Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations.

Table 2.2. Répartition de la main-d'œuvre africaine, par sous-région géographique et par sexe, 2019 (en millions et en pourcentage)

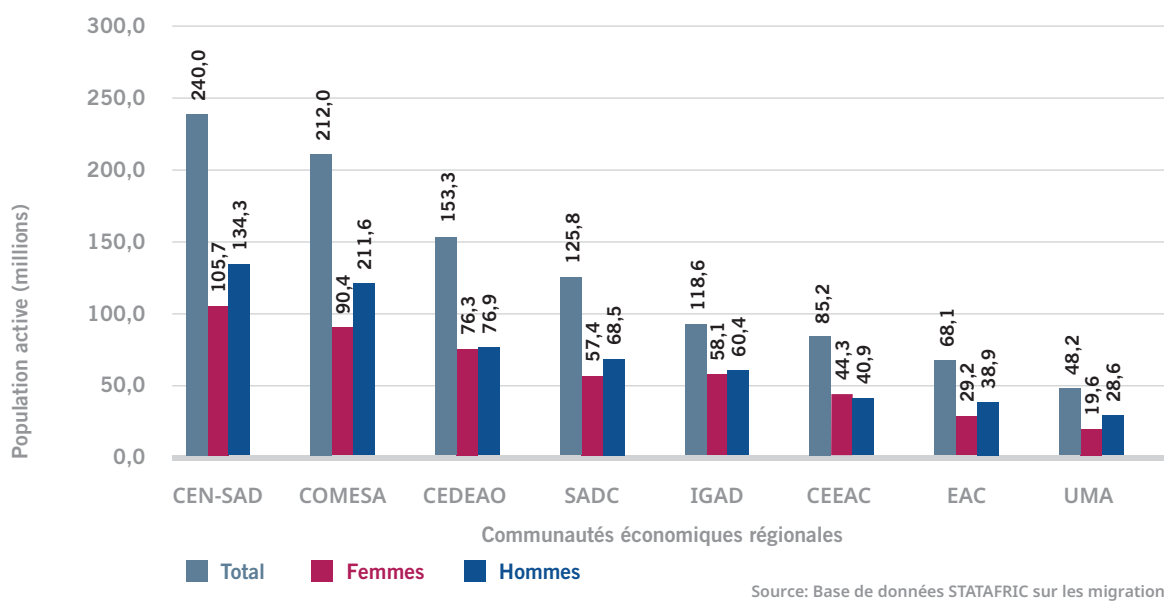
Population active	Total (millions)	Femme (pour cent)	Homme (pour cent)
Afrique de l'Est	161,7	49,5	50,5
Afrique de l'Ouest	153,3	49,8	50,2
Afrique du Nord	77,6	33,2	66,8
Afrique australe	68,6	49,0	51,0
Afrique centrale	50,4	40,0	60,0
Afrique	511,5	46,1	53,9

Note: Les données présentées dans ce tableau sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des estimations pour les observations manquantes. En raison des arrondis, le total pour l'Afrique ne correspond pas à la somme des sous-totaux sous-régionaux.

Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations.

Pour ce qui est des CER (figure 2.5), c'est la CEN-SAD qui comptait la plus forte part de la main-d'œuvre africaine en 2019 avec 240,0 millions de personnes. La prédominance masculine observée dans la population active totale se manifeste également dans la plupart des CER, mais pas dans toutes. L'écart le plus important entre les hommes et les femmes se trouve dans l'UMA, où les hommes représentent 59,3 pour cent de la population active. Dans la CEN-SAD, le COMESA et la CEEAC, les hommes représentent 56 à 57 pour cent de la population active. Dans la CAE, la CEDEAO et l'IGAD, l'écart entre les sexes ne vaut pas d'être mentionné, les hommes y représentant respectivement 48,0, 50,2 et 51,0 pour cent de la population active.

Figure 2.5. Population active en Afrique, par communauté économique régionale et par sexe, 2019 (en millions)

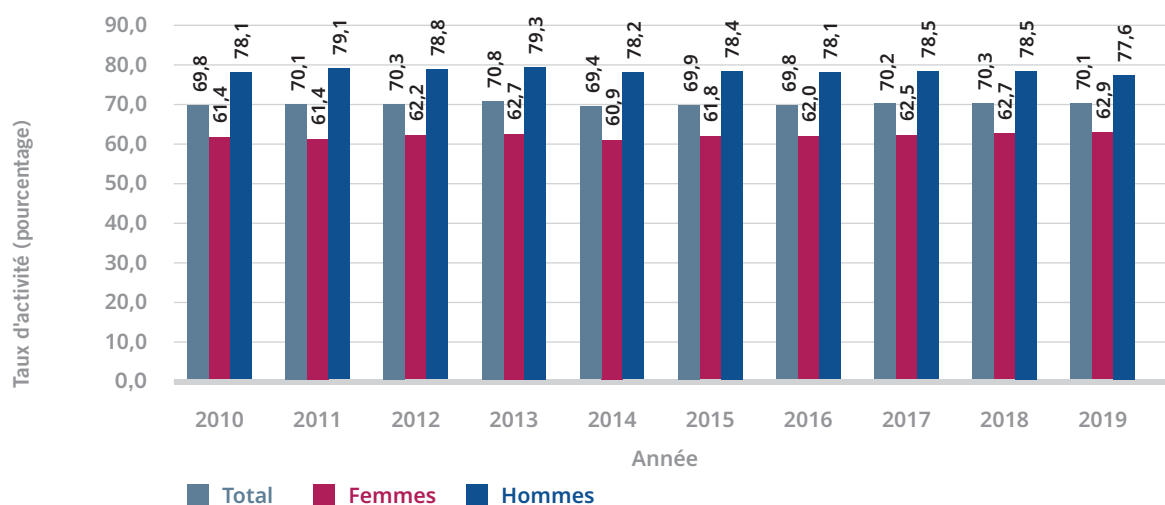


Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des estimations pour les observations manquantes. En raison des arrondis, certains totaux ne correspondent pas à la somme des sous-totaux des femmes et des hommes. Certains États membres de l'Union africaine appartiennent à plus d'une communauté économique régionale (CER). En raison de ces chevauchements, les données présentées au niveau des CER dans ce rapport ne peuvent pas être simplement agrégées pour donner le total continental.

Le taux d'activité exprime en pourcentage le rapport entre la population active et la population en âge de travailler (BIT, 1982, para. 21). Il donne une indication de l'importance de l'offre de main-d'œuvre disponible pour participer à la production de biens et de services, par rapport à la population en âge de travailler.

La figure 2.6 donne les taux d'activité en Afrique pour toutes les années de 2010 à 2019. Selon les estimations, le taux d'activité global en Afrique s'est établi à 70,1 pour cent en 2019: taux qui est assez stable sur la période en question. Sur cette même période, le taux d'activité des hommes a toujours été supérieur à celui des femmes. En 2010 et la plupart des années suivantes, l'écart entre les sexes a dépassé 16 points de pourcentage, avec une moyenne de 16,4 points de pourcentage; toutefois, en 2018 et 2019, l'écart s'est légèrement réduit pour atteindre respectivement 15,7 et 14,6 points de pourcentage.

Figure 2.6. Taux d'activité en Afrique, par sexe, 2010-19 (en pourcentage)

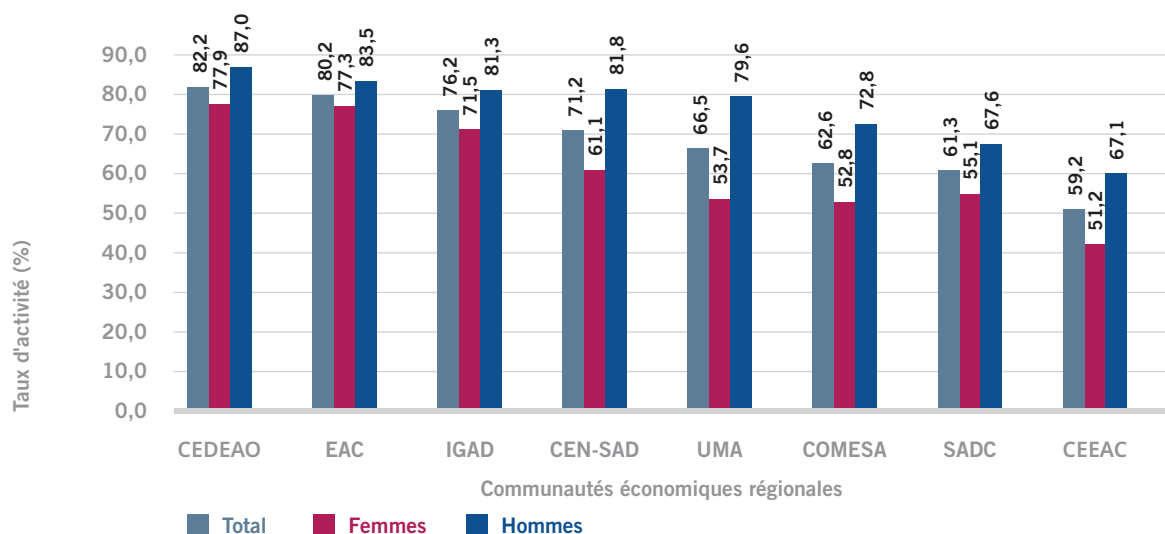


Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations

Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des estimations pour les observations manquantes.

La figure 2.7 présente les taux d'activité par CER. Les données indiquent qu'en 2019, les taux les plus élevés se situaient dans la CEDEAO (82,2 pour cent), la CAE (80,2 pour cent) et l'IGAD (76,2 pour cent), tandis que le taux le plus faible était observé dans la CEEAC (59,2 pour cent). Le taux d'activité des femmes était inférieur à celui des hommes dans toutes les CER, mais avec des variations considérables d'une CER à l'autre. En 2019, il allait de seulement 6,2 points de pourcentage dans la CAE à des écarts beaucoup plus importants dans le COMESA (20,0 points de pourcentage), la CEN-SAD (20,7 points de pourcentage) et l'UMA (25,9 points de pourcentage).

Figure 2.7. Taux d'activité en Afrique, par communauté économique régionale et par sexe, 2019 (en pourcentage)



Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations

Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des estimations pour les observations manquantes. Certains États membres de l'Union africaine appartiennent à plus d'une communauté économique régionale (CER). En raison de ces chevauchements, les données présentées au niveau des CER dans ce rapport ne peuvent pas être simplement agrégées pour donner le total continental.

CHAPITRE 3

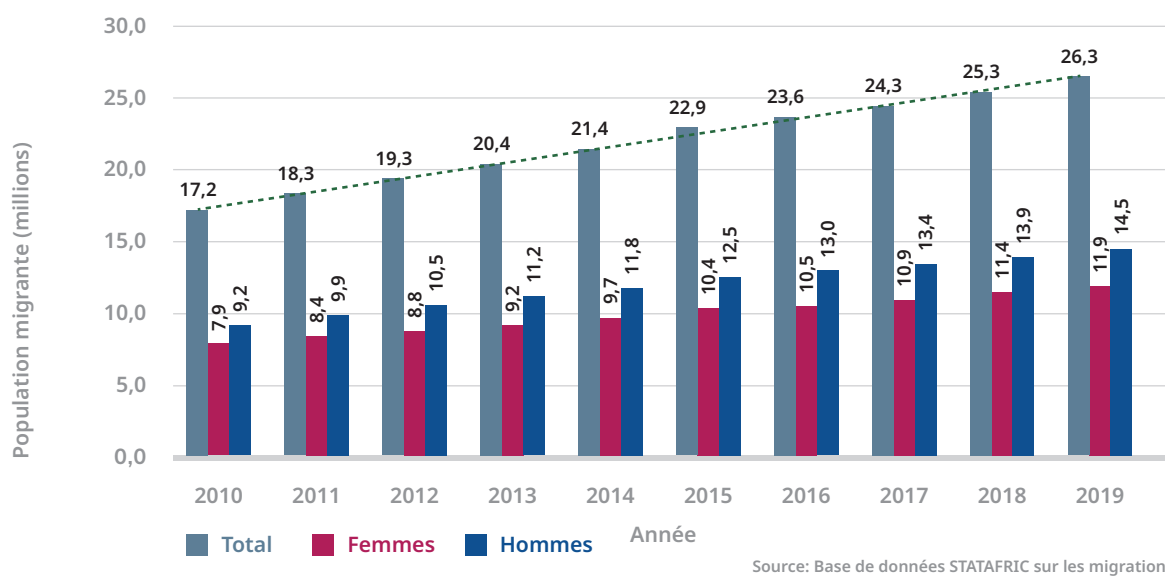
LES MIGRATIONS INTERNATIONALES EN AFRIQUE

Dans ce chapitre, nous commencerons par un aperçu des effectifs de migrants internationaux dans les États membres de l'Union africaine, pour en venir ensuite à une présentation des migrations internationale de main-d'œuvre en Afrique.

L'analyse des données compilées dans la base de données STATAFRIC sur les migrations montre que le nombre de migrants internationaux en Afrique est passé de 17,2 millions en 2010 à une estimation de 26,3 millions en 2019, soit un taux de croissance annuel moyen de 4,8 pour cent (figure 3.1). Les accords sur la libre circulation des personnes et la liberté d'établissement au sein de certaines communautés économiques, ainsi que la croissance démographique et les politiques nationales en matière de mobilité, ont largement contribué à l'augmentation des migrations depuis 2010 (CUA 2020, 31).

Tout au long de la période considérée, les hommes ont représenté plus de la moitié des migrants internationaux en Afrique, avec une part se situant autour de 55 pour cent.

Figure 3.1. Population migrante internationale en Afrique, par sexe, 2010-19 (millions)



Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des estimations pour les observations manquantes. En raison des arrondis, certains totaux ne correspondent pas à la somme des sous-totaux des femmes et des hommes.

La part des migrants internationaux dans la population totale de l'Afrique est passée de 1,7 pour cent en 2010 à 2 pour cent en 2019. Au niveau national, en 2019, la part la plus importante a été enregistrée au Gabon, où les migrants représentaient 19 pour cent de la population du pays. Les autres pays comptant une proportion importante de migrants internationaux sont les Seychelles, la Guinée équatoriale, la Libye, Djibouti et la Côte d'Ivoire, tous pays où les migrants représentaient plus de 10 pour cent de la population en 2019.

Un migrant international est défini comme « toute personne qui change de pays de résidence habituelle » (DAES-ONU, 1999, para. 32). De même, la population migrante internationale dans un pays peut être défini comme « l'ensemble des personnes qui ont changé de pays de résidence habituelle, c'est-à-dire celles qui ont passé au moins un an dans un pays autre que celui dans lequel elles résident au moment de la collecte de données » (DAES-ONU 1999, para. 185).

En Afrique, les recensements de la population sont les principales sources nationales de données sur les effectifs de migrants. Le fait que les recensements ne soient effectués que tous les dix ans pose un grand défi lorsqu'il s'agit de produire des séries chronologiques de données à jour sur les migrants.

Comme la plupart des pays ne peuvent fournir des données sur les effectifs de migrants internationaux que pour les années de recensement, ces dernières doivent être complétées par des données provenant d'enquêtes représentatives à l'échelle nationale ou d'autres sources. Lorsque les pays n'ont pas été en mesure de produire des estimations fiables sur leur population migrante, le présent rapport a utilisé des données provenant de sources internationales pour compléter les données nationales et estimer des séries chronologiques (voir le chapitre 5 sur la méthodologie). À cet égard, les données de stock au niveau agrégé doivent être considérées comme purement indicatives.

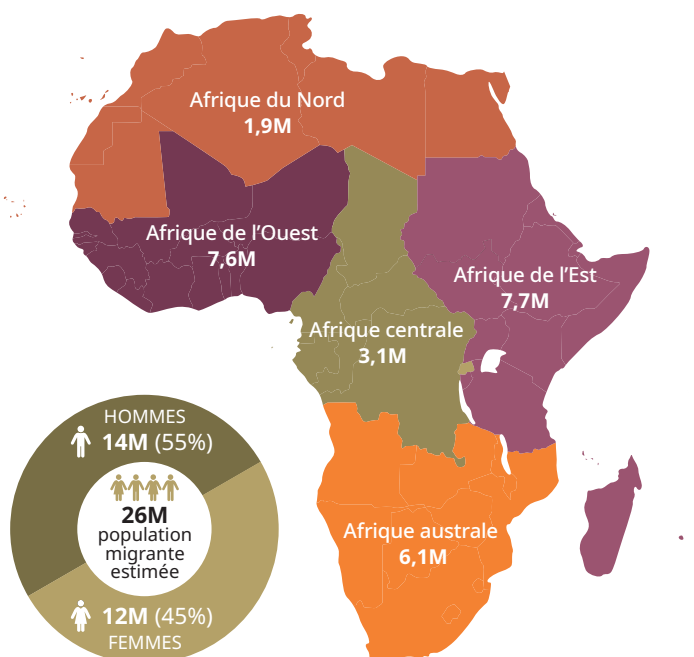
Même si ce rapport ne présente pas systématiquement des données relatives aux États membres, il convient de souligner certains problèmes de comparabilité entre pays et entre années. Ces problèmes

sont souvent liés au degré d'alignement sur les normes statistiques internationales qui varie lors de la production de données au niveau national. Par exemple, la plupart des pays incluent des questions pertinentes sur le pays de naissance et/ou la nationalité dans leurs recensements et enquêtes afin de déterminer qui est un migrant. Cependant, dans leurs rapports, les pays peuvent utiliser l'un ou l'autre de ces critères pour définir l'effectif des migrants internationaux: cela aura des implications sur toute comparaison entre pays.

3.1. Répartition géographique des migrants internationaux

La répartition des migrants internationaux entre les sous-régions géographiques d'Afrique est représentée à la carte 3.1 ci-dessous. En 2019, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest accueillent la majeure partie de la population migrante, soit, à elles deux plus de la moitié (58 pour cent) des migrants internationaux en Afrique, avec plus de 7 millions de migrants dans chaque sous-région. Les parts des autres sous-régions dans la population migrante totale en 2019 étaient de: 23 pour cent en Afrique australe, 12 pour cent en Afrique centrale et 7 pour cent en Afrique du Nord. Il y avait moins de femmes que d'hommes parmi les migrants internationaux dans toutes les sous-régions (tableau 3.1). L'écart entre les sexes était le plus prononcé en Afrique du Nord, où les femmes migrantes représentaient environ 38 pour cent des 1,9 million de migrants internationaux estimés en 2019.

Carte 3.1. Répartition des migrants internationaux entre les sous-régions géographiques d'Afrique, 2019 (en millions)



Note: Les données présentées dans cette carte sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des estimations pour les observations manquantes. En raison des arrondis, le total pour l'Afrique ne correspond pas à la somme des sous-totaux sous-régionaux.

Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations.

Tableau 3.1. Population migrante internationale en Afrique, par sous-région géographique et par sexe, 2019

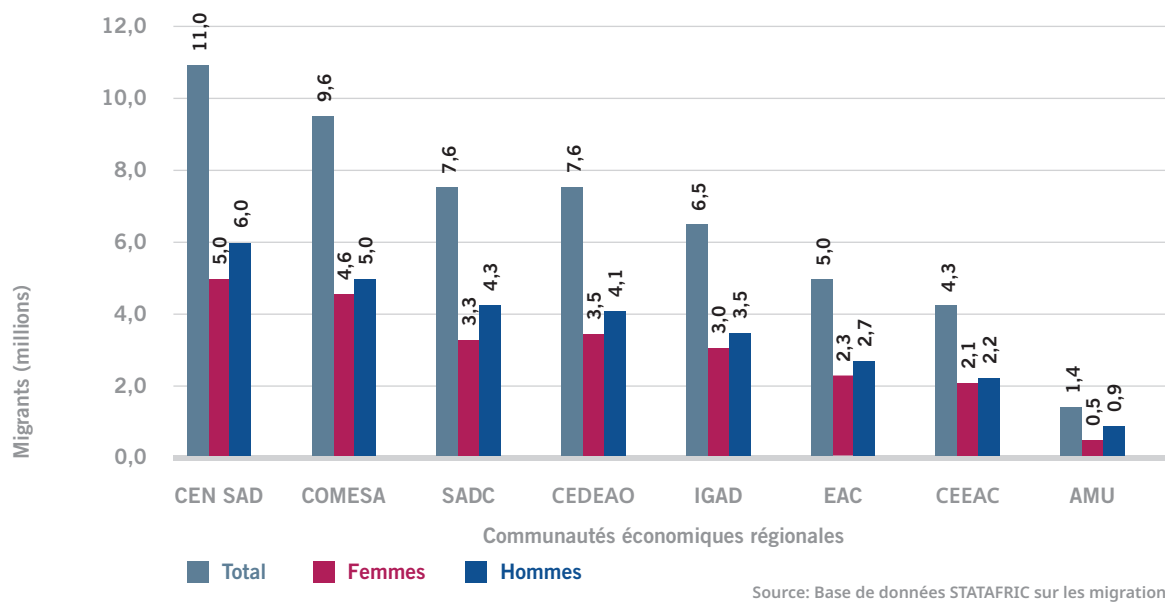
Sous-région	Total (millions)	Femmes (%)	Hommes (%)
Afrique de l'Est	7.7	46.8	53.2
Afrique de l'Ouest	7.6	45.8	54.2
Afrique australe	6.1	42.0	58.0
Afrique centrale	3.1	48.8	51.2
Afrique du Nord	1.9	38.1	61.9
Afrique	26.3	45.0	55.0

Note: Les données présentées dans ce tableau sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des estimations pour les observations manquantes. En raison des arrondis, le total pour l'Afrique ne correspond pas à la somme des sous-totaux sous-régionaux.

Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations.

Une comparaison des communautés économiques régionales (CER) indique que c'est la CEN-SAD qui accueillait le plus de migrants (11,0 millions) en 2019, suivie par le COMESA (9,6 millions). À l'autre extrémité du spectre, l'UMA présentée la plus faible population de migrants (1,4 million). Là encore, les femmes migrantes étaient minoritaires dans toutes les communautés économiques. Cet écart entre les sexes était le plus marqué dans l'UMA, où les femmes migrantes représentaient 36 pour cent de la population migrante totale.

Figure 3.2. Population migrante internationale en Afrique, par communauté économique régionale et par sexe, 2019 (en millions)

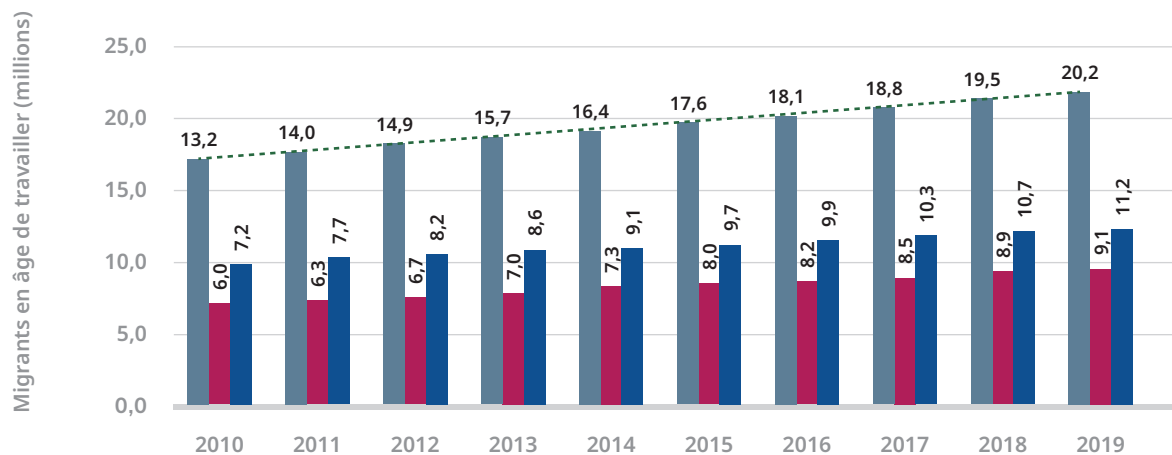


Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des estimations pour les observations manquantes. En raison des arrondis, certains totaux ne correspondent pas à la somme des sous-totaux des femmes et des hommes. Certains États membres de l'Union africaine appartiennent à plus d'une communauté économique régionale (CER). En raison de ces chevauchements, les données présentées au niveau des CER dans ce rapport ne peuvent pas être simplement agrégées pour donner le total continental.

3.2. Migrants internationaux en âge de travailler

Les migrants internationaux en âge de travailler - c'est-à-dire les migrants âgés de 15 ans et plus - peuvent potentiellement contribuer à la main-d'œuvre d'un pays. Le nombre de migrants en âge de travailler en Afrique en 2019 a été estimé à 20,2 millions, reflétant une tendance à la hausse par rapport à 13,2 millions en 2010 (figure 3.3). Les migrants en âge de travailler représentaient environ 77 pour cent de l'ensemble des migrants internationaux sur le continent en 2019. Cela est révélateur de la sélectivité des migrations: on sait que la plupart des flux migratoires concernent des personnes en âge de travailler qui sont à la recherche d'opportunités d'emploi. Comme pour l'ensemble de la population migrante, les hommes étaient plus nombreux que les femmes parmi les personnes âgées de 15 ans et plus.

Figure 3.3. Migrants internationaux en âge de travailler en Afrique, par sexe, 2010-19 (en millions)

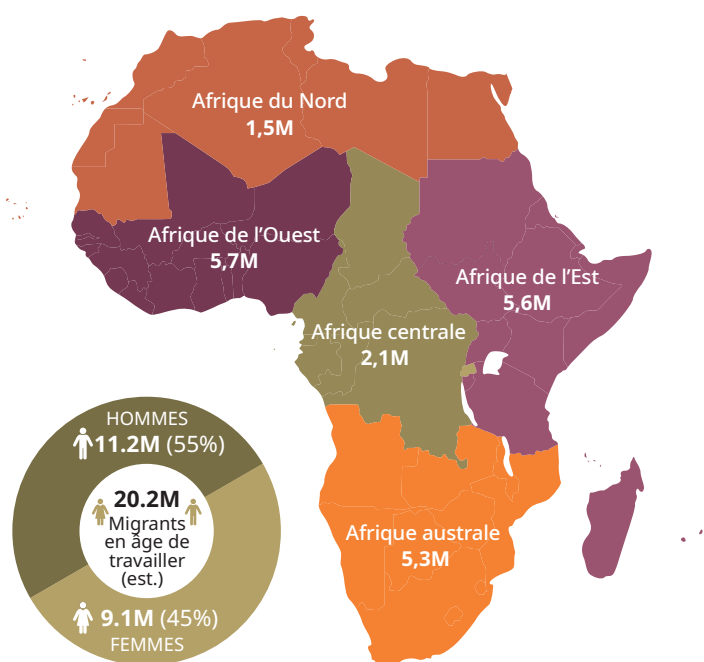


Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des estimations pour les observations manquantes. En raison des arrondis, certains totaux ne correspondent pas à la somme des sous-totaux des femmes et des hommes.

3.3. Répartition géographique des migrants internationaux en âge de travailler

La répartition des migrants internationaux en âge de travailler entre les sous-régions géographiques pour 2019 est présentée dans la carte 3.2 ci-dessous. La plupart des quelque 20 millions de migrants en âge de travailler vivaient en Afrique de l'Est, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest en 2019. Chacune de ces trois sous-régions accueillait plus de 5 millions de migrants internationaux en âge de travailler.

Carte 3.2. Répartition des migrants internationaux en âge de travailler entre les sous-régions géographiques d'Afrique, 2019 (en millions)

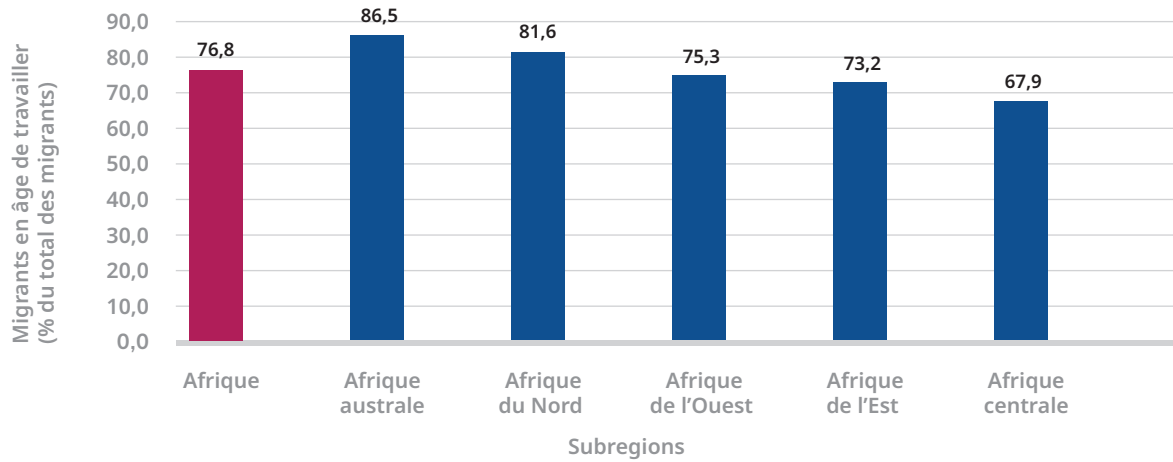


Note: Les données présentées dans cette carte sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des estimations pour les observations manquantes. En raison des arrondis, le total pour l'Afrique ne correspond pas à la somme des sous-totaux des femmes et des hommes.

Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations.

Les migrants internationaux en âge de travailler représentaient plus de 70 pour cent de la population totale des migrants internationaux en 2019 dans toutes les sous-régions, à l'exception de l'Afrique centrale, où cette part était de 68 pour cent (figure 3.4). Leur part était la plus élevée en Afrique australe et en Afrique du Nord, où plus de 80 pour cent de tous les migrants étaient en âge de travailler.

Figure 3.4. Part des migrants en âge de travailler dans la population migrante internationale en Afrique, au total et par sous-région géographique, 2019 (en pourcentage)



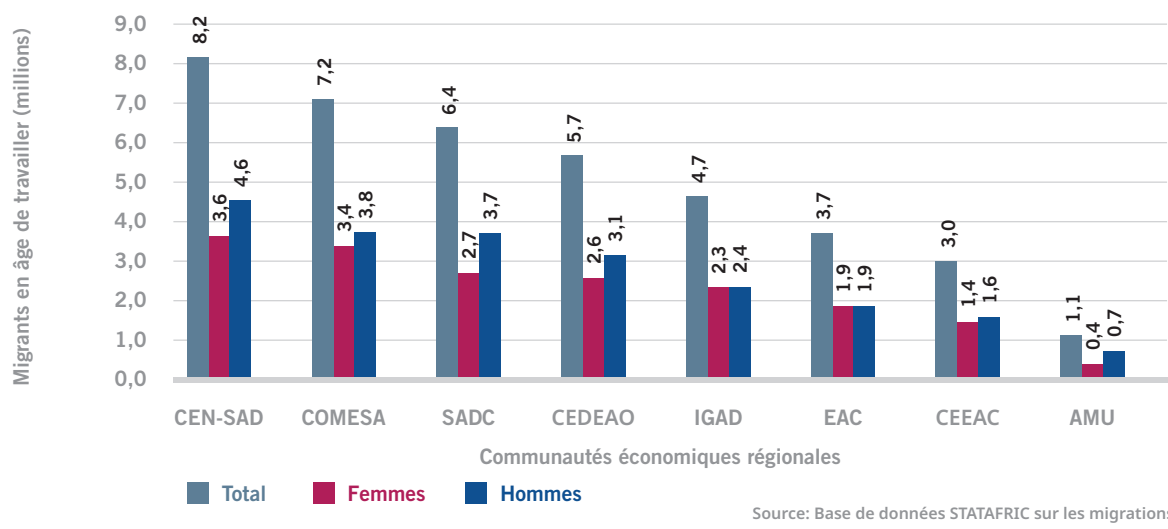
Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations

Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des estimations pour les observations manquantes.



La CEN-SAD et le COMESA continuent de compter le plus grand nombre de migrants en âge de travailler, avec respectivement 8,2 et 7,2 millions de migrants en 2019 (figure 3.5). Conformément à la tendance générale, il y avait plus d'hommes que de femmes parmi les migrants en âge de travailler dans toutes les communautés économiques, à l'exception de la CAE et de l'IGAD, où la part des femmes était égale à celle des hommes.

Figure 3.5. Migrants internationaux en âge de travailler en Afrique, par communauté économique régionale et par sexe, 2019 (en millions)



Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des estimations pour les observations manquantes. En raison des arrondis, certains totaux ne correspondent pas à la somme des sous-totaux des femmes et des hommes. Certains États membres de l'Union africaine appartiennent à plus d'une communauté économique régionale (CER). En raison de ces chevauchements, les données présentées au niveau des CER dans ce rapport ne peuvent pas être simplement agrégées pour donner le total continental.

3.4. Les migrations de main-d'œuvre en Afrique

De nombreux mouvements migratoires sont motivés par des facteurs économiques et en particulier par la recherche de possibilités d'emploi. Cela dit, il est important de noter que les migrants ne représentent qu'une faible proportion de la population active totale. Dans l'ensemble de l'Afrique, cette part a atteint son niveau le plus élevé en 2019, avec 2,8 pour cent, même si elle a été proche de ce niveau au cours de la dernière décennie, avec une faible augmentation par rapport aux 2,4 pour cent de 2010.

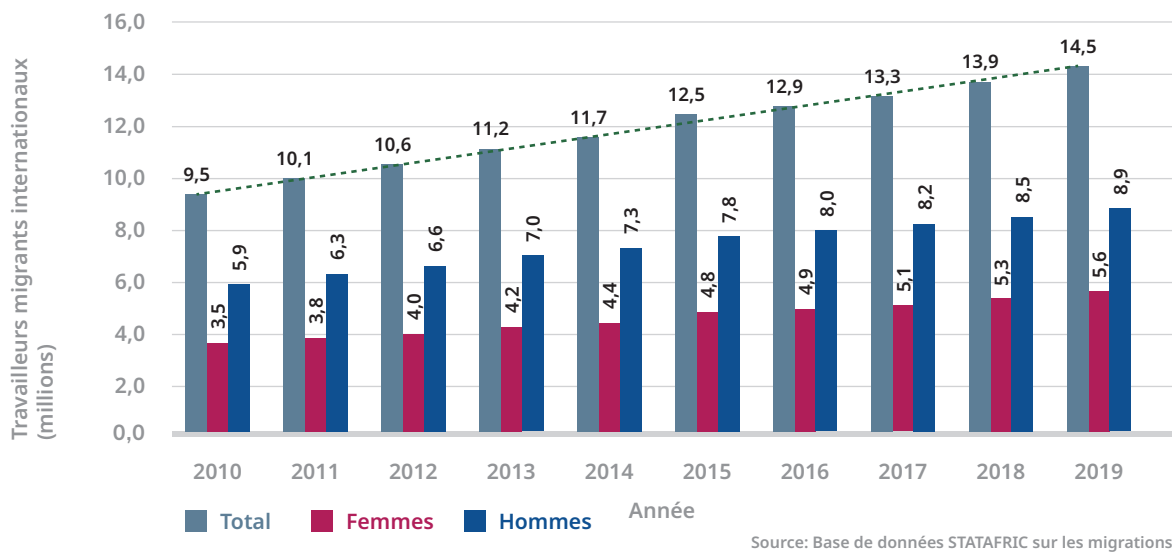
Les travailleurs migrants en situation irrégulière ou employés dans le secteur informel peuvent être inclus dans données communiquées par les États membres. Toutefois, lors de l'interprétation des statistiques sur les migrations de main-d'œuvre présentées ici, il faut garder à l'esprit que ces catégories ne peuvent être quantifiées ni être comptabilisées séparément, alors qu'elles peuvent constituer une proportion importante des migrants et des travailleurs migrants dans de nombreux pays. En outre, les travailleurs saisonniers et/ou temporaires, bien qu'ils puissent être pris en compte dans les sources de données nationales, n'entrent pas dans le champ de la définition du migrant international utilisé dans ce rapport.

3.5. Tendances des migrations internationales de main-d'œuvre en Afrique

Les migrants internationaux faisant partie de la population active sont communément appelés «travailleurs migrants». Le nombre de ces travailleurs est passé de 9,5 millions en 2010 à 14,5 millions en 2019, soit un taux de croissance annuel moyen de 4,8 pour cent. Ce taux est supérieur au taux de croissance démographique en Afrique. Par conséquent, il serait opportun d'adopter des politiques du travail conçues de telle sorte qu'à l'échelle de tout le continent l'offre d'emplois corresponde à la demande de la main-d'œuvre migrante. Sur le total estimé de 20,2 millions de migrants en âge de travailler en Afrique en 2019, 14,5 millions (72 pour cent) faisaient partie de la population active.

Au cours de la période considérée, la proportion moyenne de femmes parmi les travailleurs migrants était de 38 pour cent. L'absence de parité entre les sexes est plus prononcée chez les travailleurs migrants que dans l'ensemble de la population active, où la proportion moyenne de femmes était de 45 pour cent. Le grand nombre de femmes migrantes ayant un emploi informel, exerçant des activités de soin non rémunérés, ou engagées dans le travail domestique, peut expliquer en partie leur sous-représentation dans la population active (BIT 2016b, 11). Toutefois, l'équilibre entre femmes et hommes parmi les travailleurs migrants s'est légèrement amélioré au fil des ans: en 2010, les femmes représentaient 37 pour cent des travailleurs migrants, mais en 2019, cette part était passée à 39 pour cent (figure 3.6). Cela peut indiquer qu'un nombre croissant de femmes migrent de manière autonome afin de travailler dans d'autres pays africains.

Figure 3.6. Travailleurs migrants internationaux en Afrique, par sexe, 2010-19 (en millions)

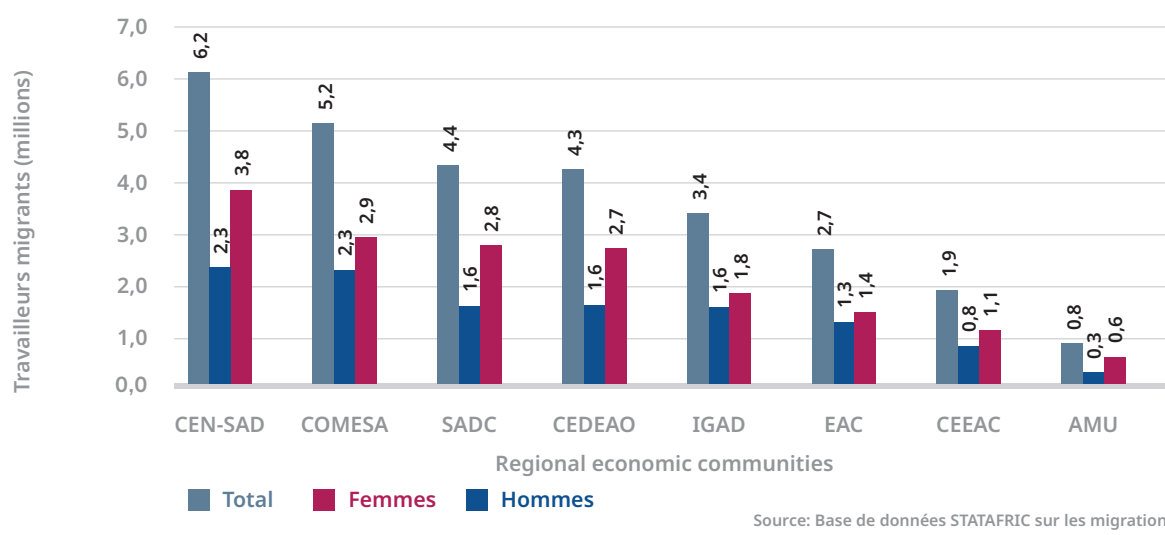


Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des estimations pour les observations manquantes. En raison des arrondis, certains totaux ne correspondent pas à la somme des sous-totaux des femmes et des hommes.

3.6. Répartition géographique des travailleurs migrants internationaux

Ce sont la CEN-SAD et le COMESA qui comptaient le plus grand nombre de migrants internationaux dans la population active en 2019: respectivement 6,2 millions et 5,2 millions (figure 3.7). Les nombres les plus faibles ont été enregistrés pour la CEEAC (1,9 million) et l'UMA (0,8 million). Il convient de souligner à nouveau que certains États membres appartiennent à plus d'une communauté économique et que les données présentées au niveau des CER ne peuvent donc pas être simplement agrégées pour donner le total continental. Les hommes prédominent dans la main-d'œuvre migrante de toutes les communautés économiques. Dans l'UMA, les hommes représentaient 70 pour cent de la main-d'œuvre migrante totale, soit la part la plus élevée de toutes les CER. Les communautés économiques ayant la plus grande proportion de femmes étaient l'IGAD et la CAE, où les femmes représentaient environ 46 pour cent des travailleurs migrants dans chaque cas.

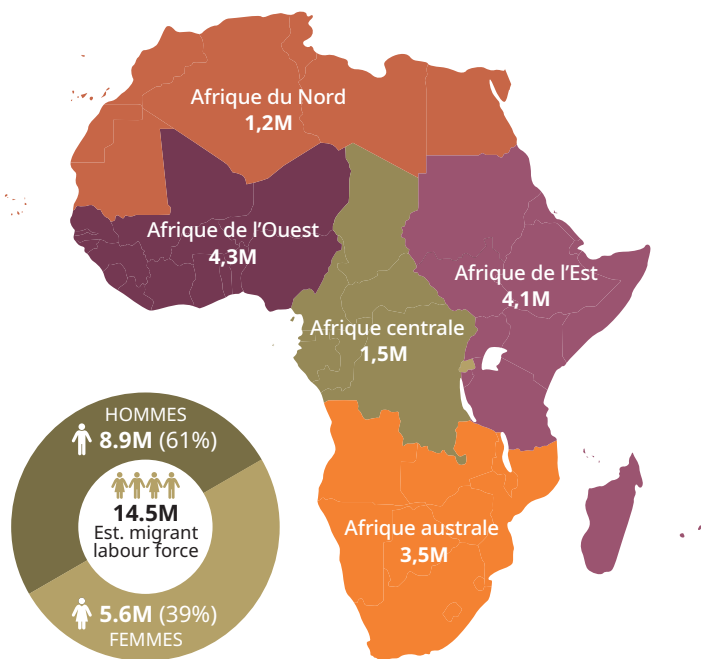
Figure 3.7. Travailleurs migrants internationaux en Afrique, par communauté économique régionale et par sexe, 2019 (en millions)



Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des estimations pour les observations manquantes. En raison des arrondis, certains totaux ne correspondent pas à la somme des sous-totaux des femmes et des hommes. Certains États membres de l'Union africaine appartiennent à plus d'une communauté économique régionale (CER). En raison de ces chevauchements, les données présentées au niveau des CER dans ce rapport ne peuvent pas être simplement agrégées pour donner le total continental.

En ce qui concerne les sous-régions géographiques, l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe accueilleraient ensemble plus de 80 pour cent des travailleurs migrants d'Afrique en 2019. Les pays d'Afrique du Nord comptent le plus petit nombre de migrants internationaux dans la population active (carte 3.2). Il a été relevé dans l'édition précédente de ce rapport que les migrants de cette sous-région ont tendance à être en transit vers l'Europe ou le Moyen-Orient et ne restent pas en tant que résidents (CUA 2020, 36). Comme pour les communautés économiques régionales, les hommes représentaient plus de la moitié des travailleurs migrants dans toutes les sous-régions géographiques.

Carte 3.3. Répartition des travailleurs migrants internationaux en Afrique entre les sous-régions géographiques, 2019 (en millions)



Note: Les données présentées dans cette carte sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des estimations pour les observations manquantes. En raison des arrondis, le total pour l'Afrique ne correspond pas à la somme des sous-totaux sous-régionaux.

Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations.

Le tableau 3.2 présente les taux de croissance annuels moyens de la population totale, de la population active, du nombre total de migrants et des migrants dans la population active (travailleurs migrants) pour chaque sous-région géographique et pour l'Afrique dans son ensemble sur la période 2010-19. Le taux de croissance démographique était le plus élevé en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, avec respectivement 3,2 et 3,0 pour cent, tous deux considérablement plus élevés que la moyenne continentale de 2,7 pour cent. L'Afrique du Nord a enregistré le taux de croissance démographique moyen le plus faible, soit 1,9 pour cent par an. Les taux de croissance de la population active suivent ceux de la population totale dans chaque sous-région. Les taux de croissance annuels moyens de la population migrante internationale vont de 1,8 pour cent en Afrique de l'Ouest à 7,4 pour cent en Afrique de l'Est. Les taux de croissance des travailleurs migrants suivent en gros ceux de la population migrante totale dans chaque sous-région. Il convient de noter que l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est, dont les taux de croissance démographique sont relativement faibles, ont néanmoins enregistré les taux de croissance les plus élevés pour la population migrante internationale et les travailleurs migrants.

Tableau 3.2. Taux de croissance annuel moyen de la population, de la main-d'œuvre, des migrants internationaux et des travailleurs migrants internationaux en Afrique, total et par sous-région géographique, 2010-19 (en pourcentage)

Sous-région	Population	Population active	Total des migrants	Travailleurs migrants
Afrique centrale	3.2	3.1	4.5	3.8
Afrique de l'Est	2.6	2.6	7.4	7.5
Afrique du Nord	1.9	1.9	3.4	3.6
Afrique australe	2.5	2.4	6.7	6.9
Afrique de l'Ouest	3.0	3.0	1.8	1.9
Afrique	2.7	2.7	4.8	4.8

Note: Les données présentées dans ce tableau sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des estimations pour les observations manquantes. Les taux de croissance du nombre total de migrants et des travailleurs migrants en Afrique centrale doivent être interprétés avec prudence en raison de l'utilisation de sources de données de types très différents pour certains pays de cette sous-région.

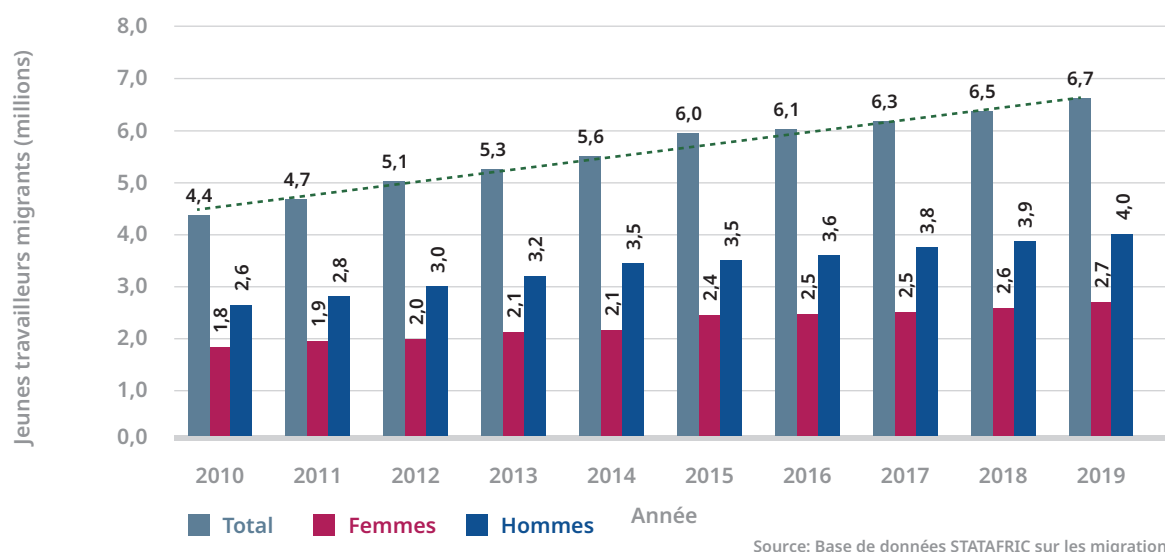
Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations.

3.7. Les jeunes travailleurs migrants internationaux

Dans la Charte africaine de la jeunesse adoptée par les chefs d'État et de gouvernement lors de leur sommet de Banjul en juillet 2006, les termes «jeunesse» ou «jeunes» ont été définis comme désignant toutes les personnes âgées de 15 à 35 ans, afin de tenir compte du contexte africain.

Le nombre de jeunes migrants internationaux dans la population active - c'est-à-dire de jeunes travailleurs migrants - est passé de 4,4 millions en 2010 à 6,7 millions en 2019. Les jeunes hommes représentaient environ 60 pour cent des jeunes travailleurs migrants en Afrique quelle que soit l'année (figure 3.8).

Figure 3.8. Jeunes travailleurs migrants internationaux (âgés de 15 à 35 ans) en Afrique, par sexe, 2010-19 (en millions)



Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des estimations pour les observations manquantes. En raison des arrondis, certains totaux ne correspondent pas à la somme des sous-totaux des femmes et des hommes.

CHAPITRE 4

CARACTÉRISTIQUES DES MIGRANTS INTERNATIONAUX EN SITUATION D'EMPLOI

Ce chapitre présente les caractéristiques des actifs occupés, c'est-à-dire des personnes en situation d'emploi, tant dans la population générale que parmi les migrants, en se concentrant sur les variables suivantes: statut dans l'emploi, activité économique et profession. Cependant, seuls 11 pays ont fourni des données pertinentes pour une ou plusieurs de ces variables touchant à l'emploi (Cabo Verde, Cameroun, Tchad, Égypte, Libéria, Mali, Namibie, Niger, Nigéria, Sénégal, Seychelles). Il convient également de noter que les données sur la profession et l'activité économique ont été fournies par différents sous-ensembles de pays, ce qui rend difficile leur comparaison.

Ce chapitre présente également des statistiques sur le niveau d'éducation de la population totale et des migrants âgés de 15 ans et plus. Une section traite des envois de fonds des migrants vers leur pays d'origine et une dernière section traite de la protection sociale des travailleurs migrants.

L'examen de toutes ces caractéristiques permet de mieux comprendre la situation générale et les conditions de travail des migrants internationaux en situation d'emploi. Cependant, il est également important de savoir à quel degré les travailleurs migrants sont engagés dans le secteur informel et dans l'emploi informel. Bien qu'elles ne soient pas présentées dans ce rapport, ces statistiques peuvent aider à concevoir des interventions politiques visant à pallier les déficits de travail décent chez les travailleurs migrants.

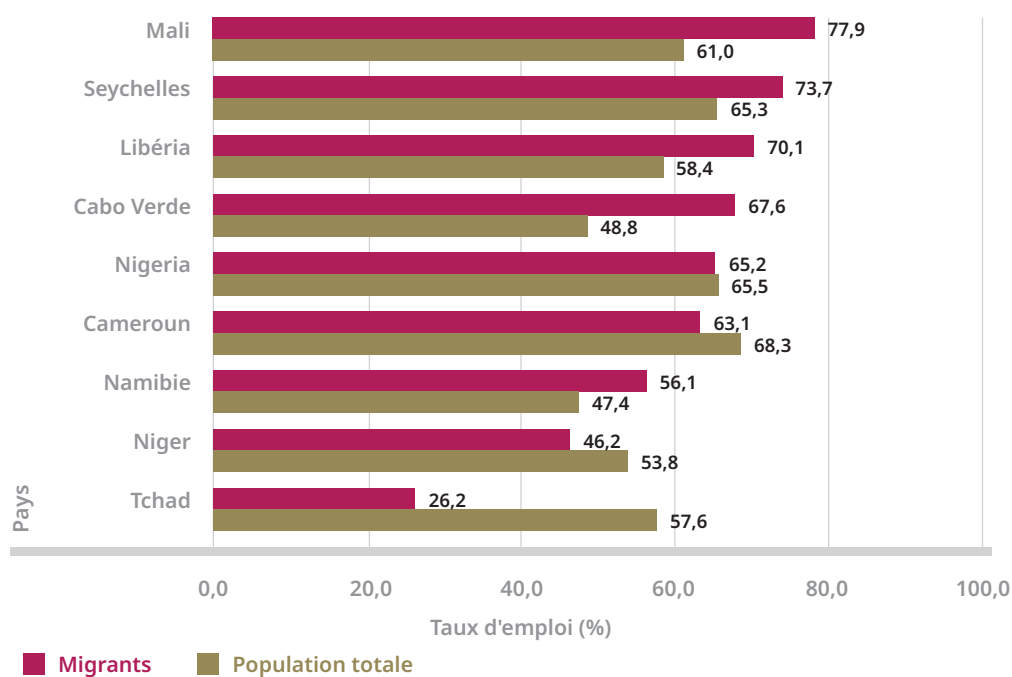
4.1. Caractéristiques des actifs occupés

Pour la présente édition du rapport, les données sur l'ensemble des actifs occupés et sur le nombre de travailleurs migrants en situation d'emploi, ainsi que leurs caractéristiques, se rapportent à l'année 2018. Le Nigéria et l'Égypte représentaient 77 pour cent de l'ensemble des actifs occupés de cet ensemble de pays. La une population de chacun de ces deux pays est nettement plus importante que celle des huit autres pays ayant fourni des données sur ce point.

Le taux d'emploi (aussi dénommé rapport emploi/population) diffère d'un pays à l'autre, tant pour les migrants que pour la population totale, comme le montre la figure 4.1. Pour la population totale, c'est le Cameroun qui avait le taux d'emploi le plus élevé en 2018, soit 68,3 pour cent, et la Namibie le plus faible avec 47,4 pour cent.

En ce qui concerne la population migrante, les taux d'emploi les plus élevés étaient relevés au Mali (77,9 pour cent), aux Seychelles (73,7 pour cent) et au Libéria (70,1 pour cent), le plus faible au Tchad (26,2 pour cent).

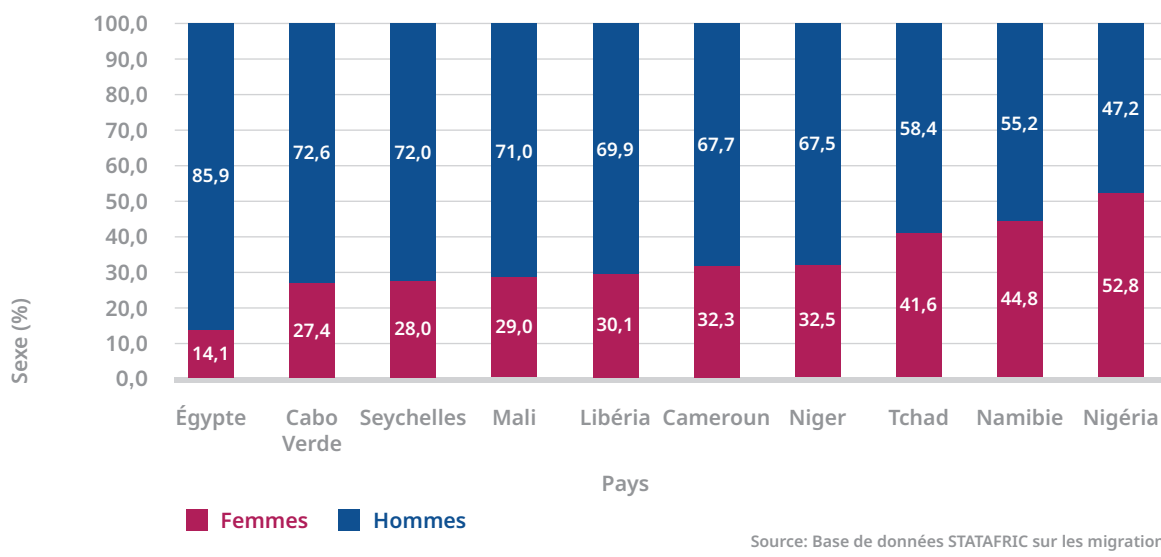
Figure 4.1. Taux d'emploi (rapport emploi-population) des populations totales et migrantes, dans certains pays d'Afrique, 2018 (en pourcentage)



Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales. Sur les dix pays qui communiquent des données pour cet indicateur, l'Égypte n'a pas été incluse ci-dessus en raison de l'incertitude concernant le RPE des migrants. Pour le calcul du taux d'emploi du Nigéria, les données sur la population totale de 15 ans et plus proviennent de la base de données DAES-ONU.

Dans la quasi-totalité des dix pays, la majorité des migrants en situation d'emploi en 2018 étaient des hommes, mais la proportion allait d'une majorité écrasante de 85,9 pour cent en Égypte à une part relativement plus faible de 55,2 pour cent en Namibie. Une seule exception: le Nigéria, où les femmes constituaient la majorité (52,8 pour cent) des travailleurs migrants en situation d'emploi (figure 4.2).

Figure 4.2. Travailleurs migrants internationaux en situation d'emploi, par sexe, dans certains pays d'Afrique, 2018 (en pourcentage)



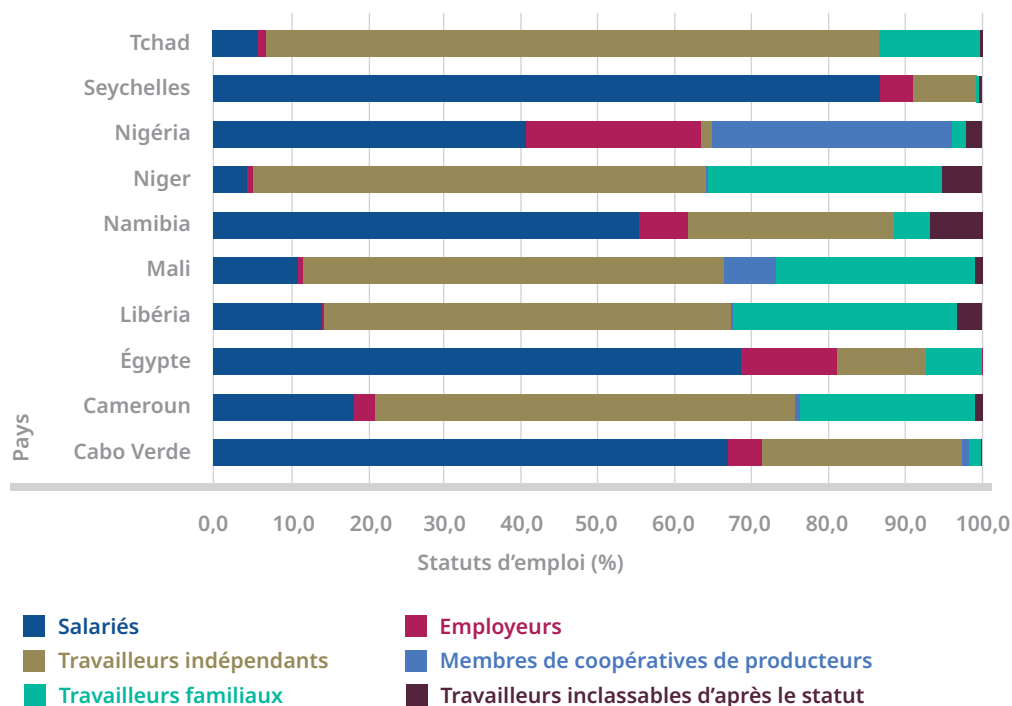
Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales.

4.1.1. Statut dans l'emploi

L'étude de la répartition des actifs occupés selon leur statut dans l'emploi donne une indication des risques économiques que comporte leur travail et de leur degré d'autorité au travail. Ce rapport utilise la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93), qui classe les travailleurs salariés dans les groupes suivants: a) salariés; b) employeurs; c) personnes travaillant pour leur propre compte (travailleurs indépendants); d) membres de coopératives de producteurs; e) travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale; f) travailleurs inclassables d'après la situation dans la profession.

La figure 4.3 montre la répartition, selon leur statut dans l'emploi, des actifs occupés dans la population totale des dix pays ayant communiqué des données. Cette répartition diffère selon les pays. La majorité des personnes occupées étaient des salariés aux Seychelles (86,7 pour cent), en Égypte (68,7 pour cent), au Cabo Verde (67 pour cent), en Namibie (55,4 pour cent) et au Nigéria (40,8 pour cent). Les travailleurs à leur compte représentaient plus de la moitié des personnes occupées au Tchad (79,6 pour cent), au Niger (58,9 pour cent), au Mali (54,7 pour cent), au Cameroun (54,6 pour cent) et au Libéria (53,0 pour cent).

Figure 4.3. Population active par statut dans l'emploi, dans certains pays d'Afrique, 2018 (en pourcentage)



Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations

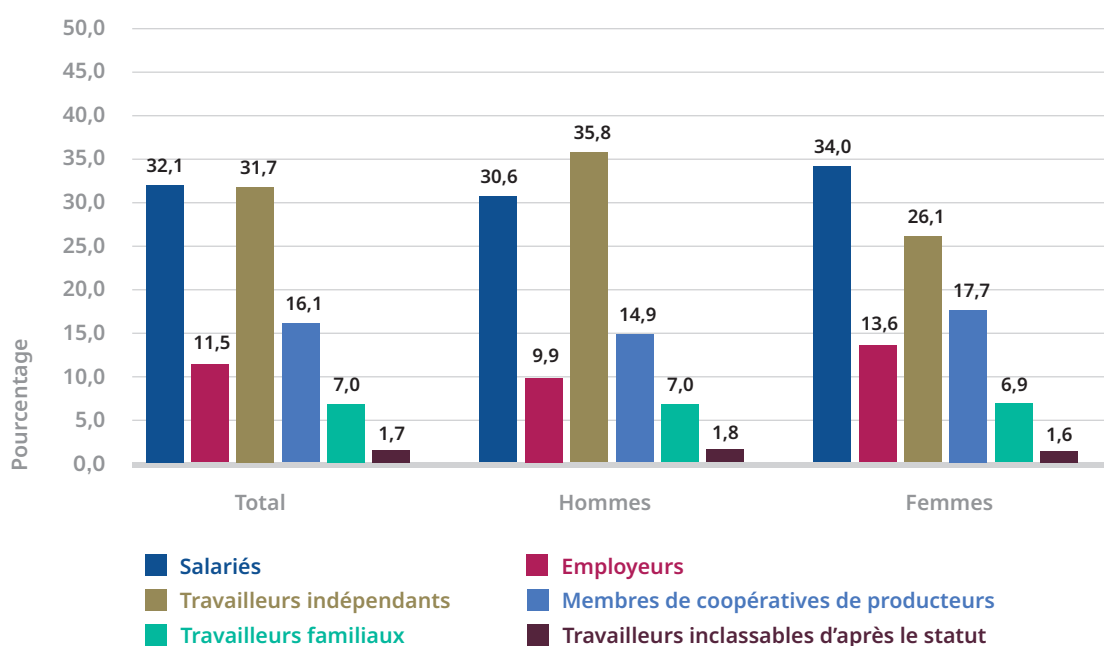
Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales.

La figure 4.4 présente la répartition des migrants actifs occupés selon le statut dans l'emploi pour chacun des deux sexes. Étant donné que très peu de pays ont communiqué des données sur le statut dans l'emploi, il n'est pas utile de présenter cette répartition pour chaque pays. Si l'on agrège les données pour les pays ayant communiqué des données, il apparaît que 32,1 pour cent des migrants ayant un travail sont des salariés, tandis que 31,7 pour cent sont des travailleurs indépendants. Parmi les actifs occupés, certaines différences peuvent être observées entre les migrants et la population totale: 16 pour cent des migrants étaient membres de coopératives de producteurs, contre seulement 4 pour cent dans la population totale; 11,5 pour cent étaient des employeurs et 7 pour cent des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise, contre 5,5 pour cent et 13,7 pour cent, respectivement, dans la population totale.

Si l'on considère les deux sexes séparément, on constate que parmi les femmes migrantes ayant un emploi, la catégorie la plus importante était celle des salariées (34 pour cent). La proportion de migrants masculins appartenant à cette catégorie était de 30,6 pour cent. Parmi les migrants masculins ayant un travail, la majorité était des travailleurs indépendants (35,8 pour cent). La proportion de femmes migrantes appartenant à cette catégorie était nettement inférieure: 26,1 pour cent (figure 4.4).

Les États membres devraient être encouragés à rendre compte de la situation de l'emploi des travailleurs migrants en même temps que d'autres indicateurs complémentaires. Cela aiderait à clarifier l'étendue des déficits de travail décent parmi les employés migrants et les travailleurs indépendants. Pour améliorer la disponibilité des données sur le statut dans l'emploi des travailleurs migrants, la portée et la conception des enquêtes sur les forces de travail, des enquêtes sur la main-d'œuvre et d'autres enquêtes liées à l'emploi pourraient être ajustées pour inclure les migrants dans l'échantillon. En outre, le statut professionnel est une variable souvent incluse dans les recensements de population et la possibilité d'utiliser ces derniers pour ce type d'analyse pourrait être étudiée.

Figure 4.4. Part des travailleurs migrants occupés selon le statut dans l'emploi et le sexe, dans certains pays d'Afrique, 2018 (en pourcentage)

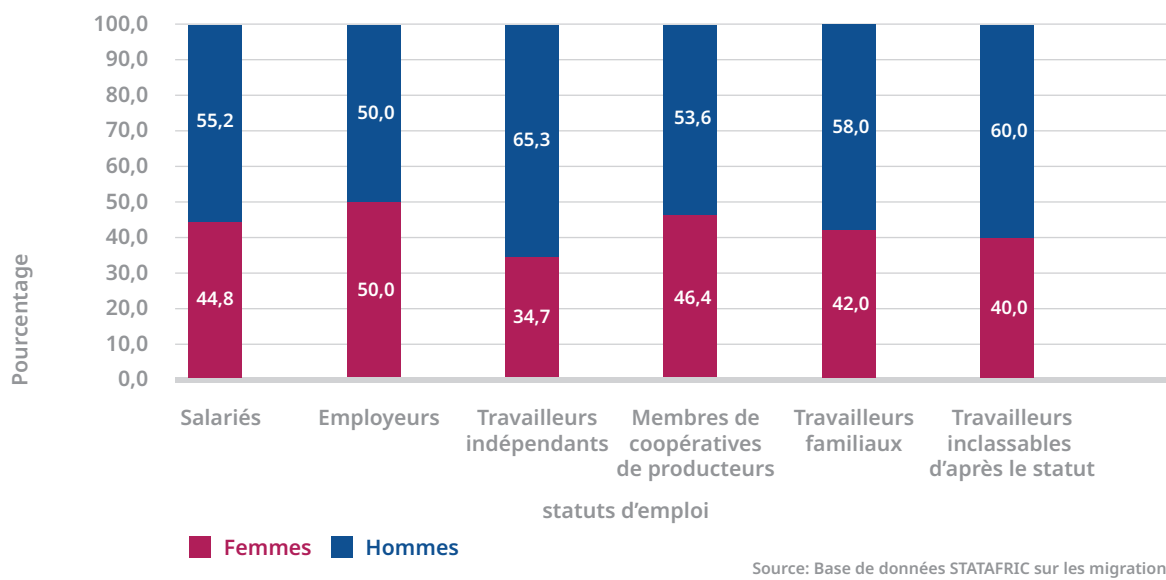


Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations

Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales. Les chiffres ayant été arrondis, la somme des parts individuelles dans certains diagrammes à barres n'est pas égale à 100 pour cent.

Sur l'ensemble des pays ayant communiqué des données, les migrants masculins prédominent dans toutes les catégories de statut dans l'emploi, sauf celle des employeurs, où la part des deux sexes était de 50,0 pour cent en 2018 (figure 4.5).

Figure 4.5. Travailleurs migrants occupés, par sexe et statut dans l'emploi, dans certains pays d'Afrique, 2018 (en pourcentage)



Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales.

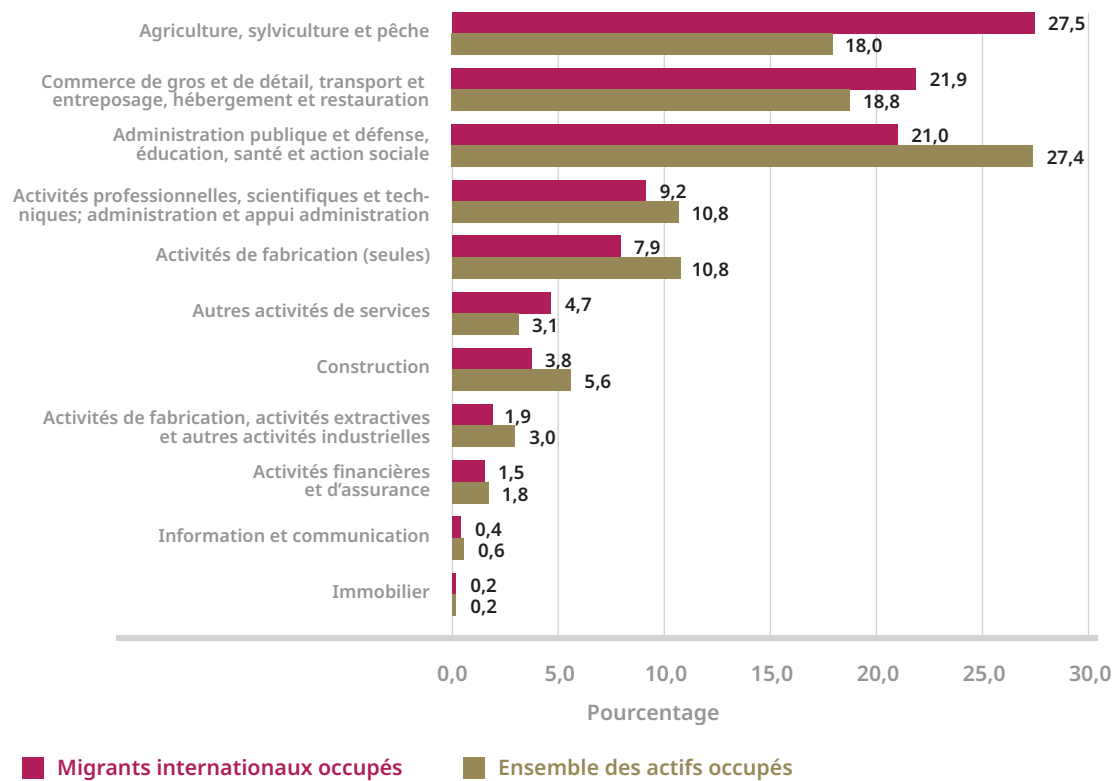
4.1.2. Activité économique

La branche d'« activité économique » désigne l'industrie ou le secteur de l'établissement dans lequel le travail est effectué, tel que défini dans la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI). La collecte des données pour ce rapport a été basée sur la quatrième révision de cette classification (CITI Rev.4). Afin de concevoir de meilleures politiques de migration de main-d'œuvre, il est important de disposer de données sur la répartition des travailleurs migrants qui ont un travail selon l'activité économique. Cependant, à l'exception des dix pays considérés dans cette section, la plupart des États membres de l'Union africaine n'ont pas fourni de données pertinentes. Des efforts ciblés seront entrepris lors du prochain cycle de collecte de données (en vue de la prochaine édition de ce rapport) pour combler ces lacunes afin d'augmenter les taux de déclaration des États membres et d'améliorer la qualité de ces statistiques.

Pour ce qui est des pays ayant communiqué des données, le groupe d'activités prédominant pour l'ensemble de la population occupée était « administration publique et défense; éducation; santé et action sociale », avec 27,4 pour cent. Toutefois, le secteur agricole, qui comprend l'agriculture, la sylviculture et la pêche, était le plus gros employeur de migrants, avec 27,5 pour cent des travailleurs migrants en situation d'emploi en 2018 (figure 4.6). Il convient de noter que le secteur agricole est à forte intensité de main-d'œuvre et que le travail est souvent mal rémunéré. Les deux groupes d'activités qui suivent sont « commerce de gros et de détail; transport et entreposage; hébergement et restauration », qui emploie 21,9 pour cent des travailleurs migrants, et « administration publique et défense; enseignement; santé et action sociale », avec 21,0 pour cent. Ces trois groupes représentaient ensemble près des trois quarts (70,4 pour cent) des travailleurs migrants en situation d'emploi en 2018.

L'objectif de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2021, est d'éliminer la quasi-totalité des droits d'importation et d'offrir un libre accès aux produits de base, aux biens et aux services sur tout le continent. Cela permettra de créer un marché unique, renforçant ainsi l'intégration économique des pays d'Afrique, favorisant la circulation des capitaux et des personnes, et facilitant les investissements. L'accès sans droits de douane aux marchés encouragera les prestataires de services et les industriels à tirer parti des économies d'échelle. Le large éventail d'activités économiques dans lesquelles les migrants sont engagés dans les dix pays considérés dans cette section donnent à penser que les travailleurs migrants pourraient jouer un rôle clé dans le développement futur de cette zone de libre-échange.

Figure 4.6. Actifs occupés (migrants et population totale), par activité économique, dans certains pays d'Afrique, 2018 (en pourcentage)



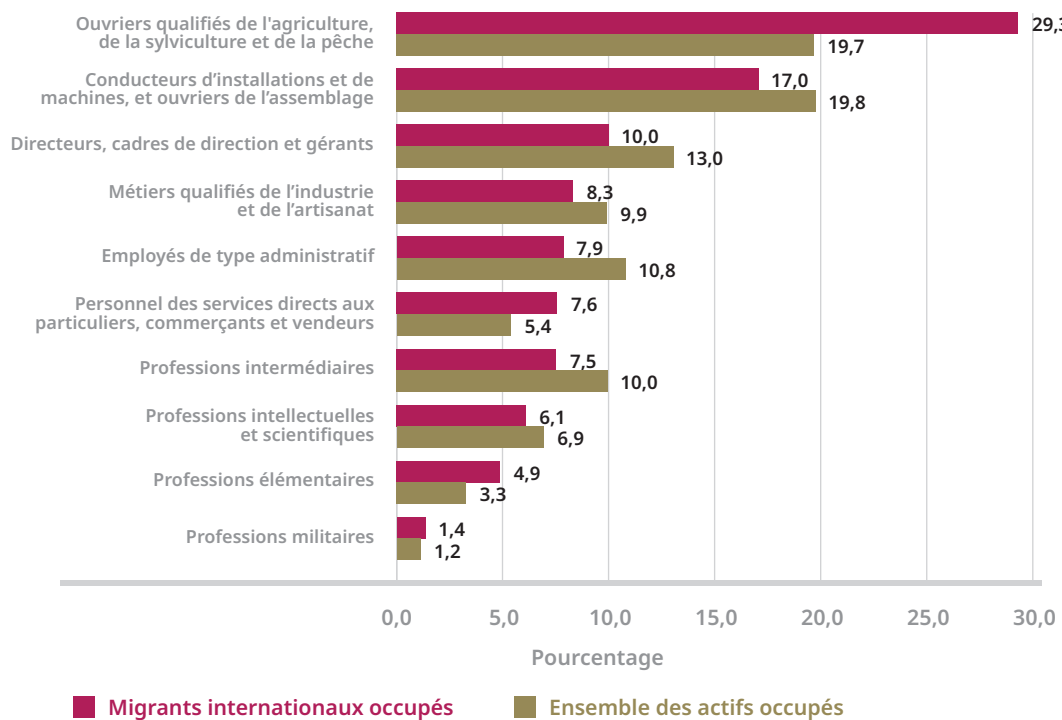
Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations

Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales.

4.1.3. Profession

Comme le montre la figure 4.7, une majorité des actifs occupés et des migrants internationaux occupés sont engagés dans des professions moyennement qualifiées, telles que les ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, les conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage, les personnels des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs, et les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat. C'est particulièrement le cas chez les migrants internationaux, dont 29,3 pour cent travaillaient comme ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche en 2018.

Figure 4.7. Actifs occupés (migrants et population totale), par profession, dans certains pays d'Afrique, 2018 (en pourcentage)



Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations

Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales.



4.2. Niveau d'éducation

Le niveau d'éducation, c'est-à-dire le plus haut niveau d'éducation atteint par un individu, est une caractéristique socio-économique importante lorsqu'on décrit les populations totales et migrantes d'un pays. L'éducation est essentielle pour améliorer la situation des personnes sur le marché du travail en Afrique. Un niveau d'éducation plus élevé peut se traduire par un revenu supérieur pour les ménages des travailleurs, ce qui augmente la probabilité qu'ils soient en mesure d'envoyer leurs enfants à l'école. En outre, l'éducation est essentielle pour acquérir les compétences requises pour faire face aux changements technologiques.

Le niveau d'instruction est l'un des indicateurs utilisés pour mesurer les progrès vers la cible 4.4 des ODD: «D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat». Selon l'UNESCO, «Un niveau d'éducation atteint élevé est également associé à une meilleure santé, un engagement civique accru, la diminution de la violence et du crime, et d'autres facteurs liés au développement durable» (UNESCO, sans date).

Dans ce rapport, le niveau d'éducation est classé en quatre catégories selon la Classification internationale type de l'éducation (CITE) (voir annexe II).

Les résultats présentés dans cette section sont des agrégats au niveau continental fondés sur les pays qui ont fourni des données. Ces agrégats masquent des différences nationales considérables. Les migrants constituent souvent un groupe hétérogène, au sein d'un même pays et d'un pays à l'autre, et la répartition du niveau d'études dans la population migrante en âge de travailler dépend de nombreux facteurs.

Le niveau d'instruction peut donc varier fortement entre les migrants de divers pays d'origine dont les structures éducatives diffèrent. Le niveau d'éducation de la population migrante est également lié aux raisons des migrations. (Par exemple, si la principale motivation d'un migrant est de trouver du travail et que des compétences élevées sont demandées dans le pays de destination, il aura probablement un niveau d'instruction proportionné). De même que la répartition par sexe et par âge peut différer entre les réfugiés et les travailleurs migrants, le niveau d'éducation peut différer selon les catégories de migrants.

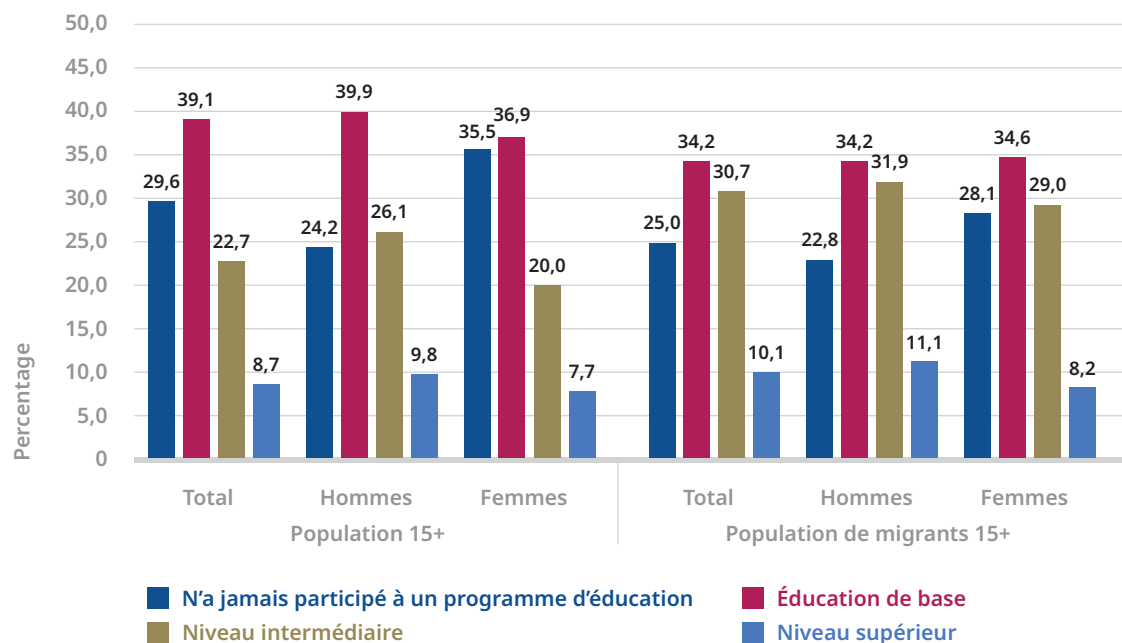
Si la raison des migrations est liée au travail, la situation du marché du travail dans les pays concernés déclenchera la migration de catégories de travailleurs ayant des formations et des compétences différentes.

Parmi la population totale en âge de travailler, c'est-à-dire les personnes âgées de 15 ans et plus, près de 40 pour cent avaient un niveau d'éducation de base - en d'autres termes, ils avaient au plus terminé le premier cycle de l'enseignement secondaire. La part de la population ayant au moins un niveau d'éducation intermédiaire - c'est-à-dire un niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou plus élevé - était d'un peu plus de 31 pour cent (figure 4.8).

En examinant les agrégats, on constate que les migrants en âge de travailler ont un niveau d'éducation plus élevé que la population en général. La part des migrants ayant au moins un niveau d'éducation intermédiaire était d'environ 41 pour cent.

Dans les deux groupes, la proportion de femmes n'ayant jamais participé à un programme éducatif était plus importante que celle des hommes.

Figure 4.8. Niveau d'éducation de la population en âge de travailler, totale et migrante, par sexe, 2010-19 (en pourcentage)



Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations

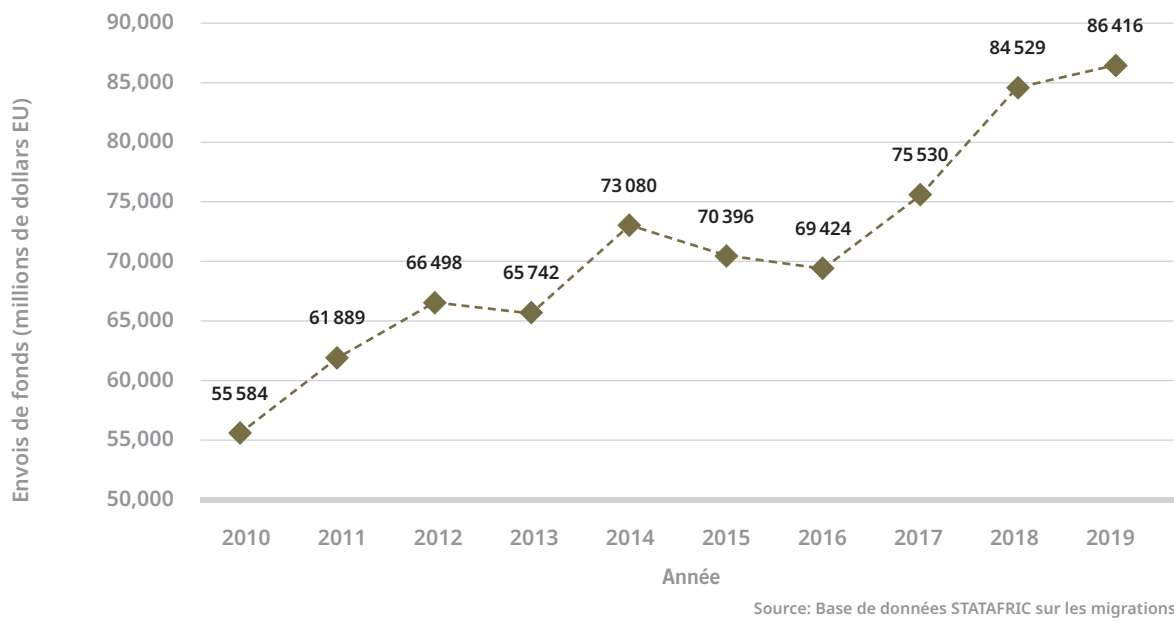
Note: Les valeurs de cette figure ne se réfèrent pas à une année spécifique mais à une moyenne des années de la période 2010-19 déclarées par chaque pays. En raison des arrondis, la somme des parts individuelles dans certains diagrammes à barres n'est pas égale à 100 pour cent.

4.3. Envois de fonds

Les transferts de fonds des travailleurs migrants constituent une source de financement externe de première importance pour le continent africain (BEI 2020, 205). Entre 2010 et 2019, on a constaté une augmentation substantielle du volume des envois de fonds des migrants internationaux internes à l'Afrique, ainsi que de ceux qui vivent et travaillent hors du continent, volume qui est passé de 55,6 à 86,4 milliards de dollars des États-Unis, soit une augmentation de 55 pour cent. Toutefois, comme le montre la figure 4.9, malgré la tendance générale à la hausse, les envois de fonds ont diminué entre 2012 et 2013 et entre 2014 et 2016.

Il est essentiel de noter que ces chiffres sont probablement sous-estimés, étant donné l'ampleur des migrations et des transferts non répertoriés en Afrique, l'existence de canaux informels de transfert de fonds et la relative rareté des données officielles dont disposent de nombreux pays d'Afrique. Le volume réel des envois de fonds vers l'Afrique, y compris les flux non enregistrés par les canaux formels et informels, serait considérablement plus important que les données officielles (BEI 2020, 206). En outre, il existe d'autres moyens par lesquels les migrants peuvent contribuer au développement de leur pays d'origine (par exemple, par des transferts en nature, ou encore de compétences et de savoir-faire), mais ces contributions sont difficiles à quantifier.

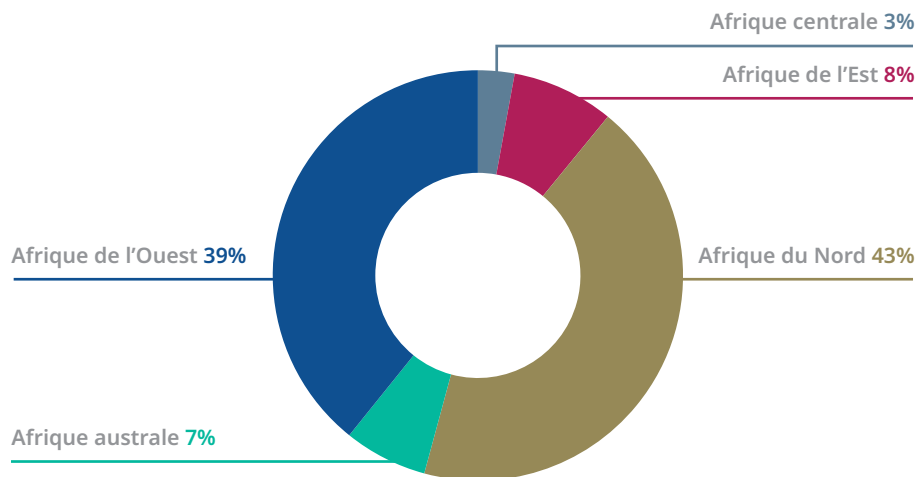
Figure 4.9. Total des envois de fonds des migrants reçus dans les pays d'Afrique, 2010-19 (millions de dollars)



Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des données de la Banque mondiale pour les observations manquantes. L'agrégation exclut la République centrafricaine, le Tchad, la Guinée équatoriale, l'Érythrée, la Libye, la Somalie et la République arabe sahraouie démocratique.

Parmi les sous-régions géographiques, l'Afrique du Nord (43 pour cent) et l'Afrique de l'Ouest (39 pour cent) ont reçu ensemble environ 82 pour cent du total des envois de fonds vers l'Afrique en 2019 (figure 4.10). Cela peut être attribué principalement au volume des envois de fonds reçus par les différents pays de ces sous-régions. Ainsi, les pays très peuplés que sont le Nigéria (28 pour cent) et l'Égypte (31 pour cent) ont reçu ensemble 59 pour cent du total des envois de fonds déclarés pour l'Afrique en 2019.

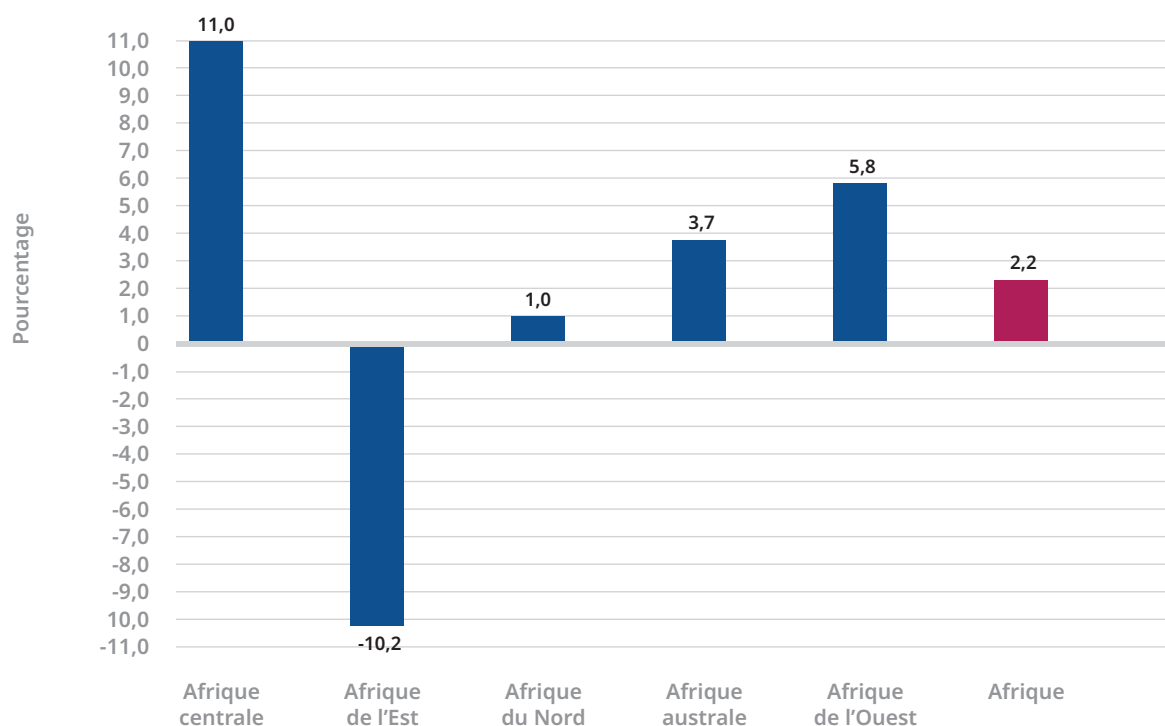
Figure 4.10. Répartition des envois de fonds des migrants entre les sous-régions africaines, 2019 (en pourcentage)



Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des données de la Banque mondiale pour les observations manquantes.

Globalement, entre 2018 et 2019, les envois de fonds en Afrique ont augmenté de 2,2 pour cent, passant de 84,5 à 86,4 milliards de dollars des États-Unis. Les augmentations dans les différentes sous-régions ont été les suivantes: 11,0 pour cent en Afrique centrale, 5,8 pour cent en Afrique de l'Ouest, 3,7 pour cent en Afrique australe et 1,0 pour cent en Afrique du Nord. En revanche, les envois de fonds vers l'Afrique de l'Est ont diminué de 10,2 pour cent (figure 4.11). Cette baisse est principalement due à une diminution considérable des envois de fonds déclarés pour le Sud-Soudan, qui sont passés de 1 267 à 80 millions de dollars des États-Unis.

Figure 4.11. Évolution des envois de fonds vers l'Afrique, au total et par sous-région géographique, 2018-19 (en pourcentage)



Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations

Note: Les données présentées dans cette figure sont basées sur des sources nationales, qui ont été complétées par des données de la Banque mondiale pour les observations manquantes.

4.4. Protection sociale des travailleurs migrants

Contribution du BIT à la 3^{ème} édition du Rapport sur les statistiques de la migration de main-d'œuvre en Afrique

4.4.1. Introduction

La protection sociale est un droit de l'homme fondamental consacré par de nombreux instruments nationaux, régionaux et mondiaux. L'extension de la protection sociale à tous, y compris aux travailleurs migrants et à leur famille, est essentielle pour garantir la sécurité de revenu pour tous, réduire la pauvreté et les inégalités, réaliser le travail décent et faire reculer la vulnérabilité et l'exclusion sociale. En temps de crise, de solides systèmes nationaux de protection sociale peuvent agir en tant qu'amortisseurs sociaux et économiques automatiques. Consciente du rôle essentiel de la protection sociale, l'Afrique a fortement affirmé son souhait de la faire progresser. Citons notamment la [Déclaration tripartite de Yaoundé sur la mise en œuvre du socle de protection sociale](#) (2011), la [Déclaration de Ouagadougou + 10](#) et le [Plan d'Action de la CUA sur l'Emploi, l'Éradication de la Pauvreté et le Développement Inclusif](#), la [Déclaration d'Addis-Abeba de 2015 «Transformer l'Afrique grâce au travail décent pour un développement durable](#), et l'[Agenda 2063 de l'Union africaine](#). Plus récemment, les mandants de l'OIT ont adopté la [Déclaration d'Abidjan «Vers plus de justice sociale: Façonner l'avenir du travail en Afrique](#). En outre, un projet de protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale est en cours d'adoption. Malgré ces efforts, les progrès dans la mise en place de systèmes de protection sociale, notamment de socles de protection sociale, sont encore trop lents. En Afrique le taux de protection sociale est de 17,8 pour cent, le plus faible au monde (BIT 2017). La pandémie de COVID-19 a exacerbé la situation.

Les travailleurs migrants éprouvent de plus grandes difficultés pour exercer leurs droits à la protection sociale. Les migrants connaissent un plus fort risque que les nationaux, qui travaillent toute leur vie dans un seul pays, de se heurter à des obstacles juridiques et pratiques pour accéder à la protection sociale, y compris aux soins de santé. Les migrants peuvent se voir refuser l'accès à la protection sociale dans le pays d'accueil en raison de leur statut ou de leur nationalité, de la durée insuffisante de leurs périodes d'emploi et de résidence, des incohérences entre les législations sur la sécurité sociale et la migration ou du manque de coordination administrative et financière entre les régimes de sécurité sociale du pays d'origine et du pays d'accueil. Leur accès à la protection sociale peut aussi être entravé par un manque d'information sur leurs droits et obligations et par des obstacles linguistiques et culturels. Les travailleuses migrantes, en particulier, sont confrontées à de multiples formes de discrimination dans l'accès à la protection sociale et sont davantage exposées à l'exploitation et aux abus, y compris les violences sexuelles et sexistes (BIT 2021a).

4.4.2. Cadre pour la protection sociale des travailleurs migrants et de leurs familles

Un certain nombre de mesures (non exclusives les unes des autres) peuvent être adoptées afin d'éliminer les obstacles que rencontrent les migrants pour accéder à la sécurité sociale. Il s'agit notamment de la ratification et de l'application des conventions et recommandations de l'OIT, de la conclusion d'accords (bilatéraux/multilatéraux) pour assurer la coordination et la transférabilité des droits en matière de sécurité sociale, et de l'inclusion de dispositions relatives à la sécurité sociale dans les accords ou les protocoles d'accord bilatéraux sur le travail. Les États peuvent également

prendre des mesures unilatérales, comme l'institution de socles nationaux de protection sociale, afin de fournir une protection sociale à tous les citoyens de leur juridiction. Les actions proposées ci-dessus devraient être complétées par des mesures visant à surmonter les obstacles administratifs, pratiques et organisationnels auxquels se heurtent les travailleurs migrants.

Encadré 1. Principes clés établis par les Conventions et Recommandations de l'OIT en vue de la coordination de la sécurité sociale et de la protection sociale des travailleurs migrants

Égalité de traitement: les travailleurs migrants devraient avoir, dans la mesure du possible, les mêmes droits et obligations que les nationaux en termes de couverture et de droit' aux prestations de sécurité sociale.

Détermination de la législation applicable: pour s'assurer que le travailleur migrant est régi par la législation d'un seul pays à un moment donné. Normalement, c'est la législation du pays d'emploi qui s'applique. Des exceptions existent pour certaines catégories de travailleurs.

Conservation des droits acquis et service des prestations à l'étranger: les travailleurs migrants qui ont acquis des droits sur un territoire doivent se voir garantir ces droits (sans restriction, réduction, modification, suspension, annulation ou confiscation) dans n'importe lequel des États parties à l'accord.

Conservation des droits en cours d'acquisition (également appelée totalisation): prévoit le cumul des périodes de référence dans différents régimes nationaux de sécurité sociale en vue de la totalisation des périodes d'assurance, d'emploi ou de résidence qui peuvent être requises pour l'acquisition, le maintien ou le recouvrement des droits et pour la répartition de la charge des prestations.

Entraide administrative: coordination et échange d'informations nécessaires à la mise en œuvre des accords de sécurité sociale.

Réciprocité: qui exige que chaque État partie à un accord applique les mêmes mécanismes que les autres États parties afin de rendre son système de sécurité sociale plus accessible aux travailleurs migrants.

Source: BIT (2021a).

Afrique: état de la ratification des normes internationales relatives à la protection sociale des travailleurs migrants

Les normes internationales du travail relatives aux migrations de main-d'œuvre constituent le seul moyen général faire valoir une approche fondée sur les droits et de mettre en œuvre une protection sociale universelle en droit et en pratique. En principe, toutes les normes internationales du travail, sauf indication contraire, sont applicables aux travailleurs migrants. La ratification et l'application des conventions et recommandations pertinentes constituent un premier pas important vers l'application à l'échelle nationale des principes et normes qui y sont inscrits. Le tableau 1 présente l'état de la ratification des principales conventions relatives à la protection sociale des travailleurs migrants et de leur famille, au 25 juin 2021.

Tableau 4.1. Nombre de ratifications des conventions de l'OIT en Afrique

Convention de l'OIT	Nombre de ratifications
Convention (n° 19) sur l'égalité de traitement (accidents du travail), 1925	39
Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949	10*
Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952	10
Convention (n° 118) sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962	11
Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975	10**
Convention (n° 157) sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale, 1982	0
Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011	5***

* ** Somalie incluse – l'entrée en vigueur de la Convention sera effective à partir du 08 mars 2022;

*** Namibie incluse – l'entrée en vigueur sera effective à partir du 09 décembre 2021.

Source: Site Internet NORMLEX du BIT: <https://www.ilo.org/global/topics/labour-migration/standards/lang--fr/index.htm>

Encadré 2. Nombre de pays ayant une législation relative à la sécurité sociale des travailleurs domestiques qui confèrent une protection aux travailleurs domestiques migrants, 2020

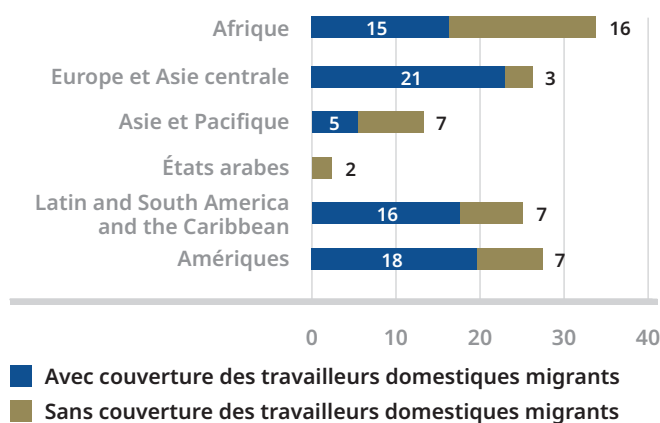
Les travailleurs domestiques migrants sont parmi les plus vulnérables.

Le BIT estime que 49,9 pour cent des travailleurs domestiques bénéficient d'une couverture légale pour au moins une prestation de sécurité sociale – sur la base d'un examen de 168 pays.

L'étude a révélé que le pourcentage de pays offrant une telle couverture aux travailleurs domestiques est nettement inférieur en Asie et dans le Pacifique ainsi que dans les États arabes.

Lorsqu'ils sont couverts par les régimes généraux de sécurité sociale, les travailleurs domestiques, y compris les travailleurs domestiques migrants, ont normalement droit aux mêmes régimes de sécurité sociale que les autres travailleurs. Dans de nombreux cas, cependant, les pays excluent les travailleurs domestiques migrants de ces régimes, comme le montre le graphique joint.

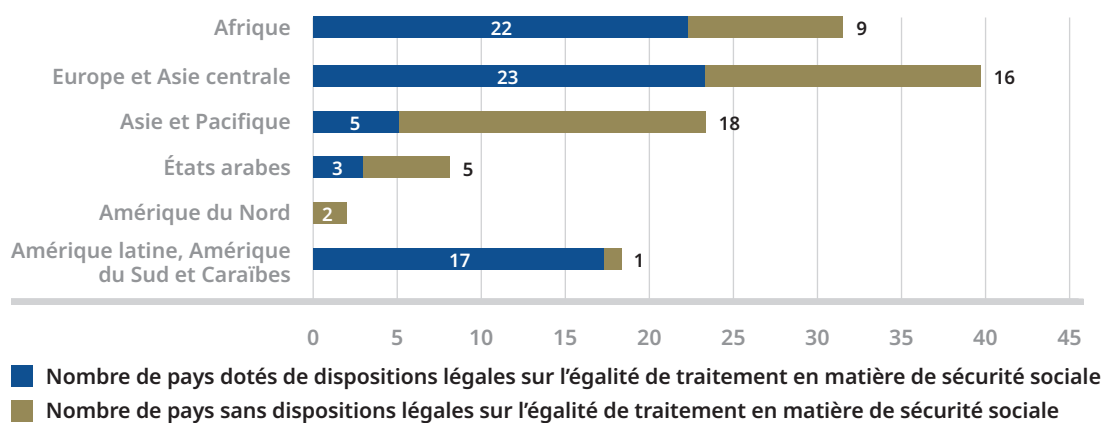
Égalité de traitement en matière de sécurité sociale



Source: BIT, 2021b. *Making decent work a reality for domestic workers: Progress and prospects ten years after the adoption of the Domestic Workers Convention, 2011 (No. 189)* – Basé sur un examen de 168 pays.

Le nombre de ratifications en Afrique est faible – ce qui suggère des lacunes importantes dans l'application des normes internationales. De nombreuses conventions prévoient l'égalité de traitement à l'égard des travailleurs migrants, mais le faible niveau de ratification ne signifie pas que cette égalité n'est pas assurée au niveau national par les pays non signataires. Les États peuvent choisir d'accorder aux migrants et à leurs ressortissants le même traitement en matière de sécurité sociale. Dans une enquête mondiale sur l'égalité de traitement en matière de sécurité sociale, 22 (71%) des 31 pays africains étudiés sont dotés de dispositions légales sur l'égalité de traitement (Figure 4.12). Toutefois, la ratification et l'application des Conventions et la conclusion d'accords de sécurité sociale restent la base la plus concrète pour l'application des normes et la garantie du droit à la sécurité sociale pour les travailleurs migrants, en particulier la transférabilité des prestations de sécurité sociale d'un pays à l'autre.

Figure 4.12. L'égalité de traitement en matière de sécurité sociale



Source: van Panhuys, Kazi-Aoul et Binette. 2017 - Une cartographie de 120 pays, dont 31 pays d'Afrique

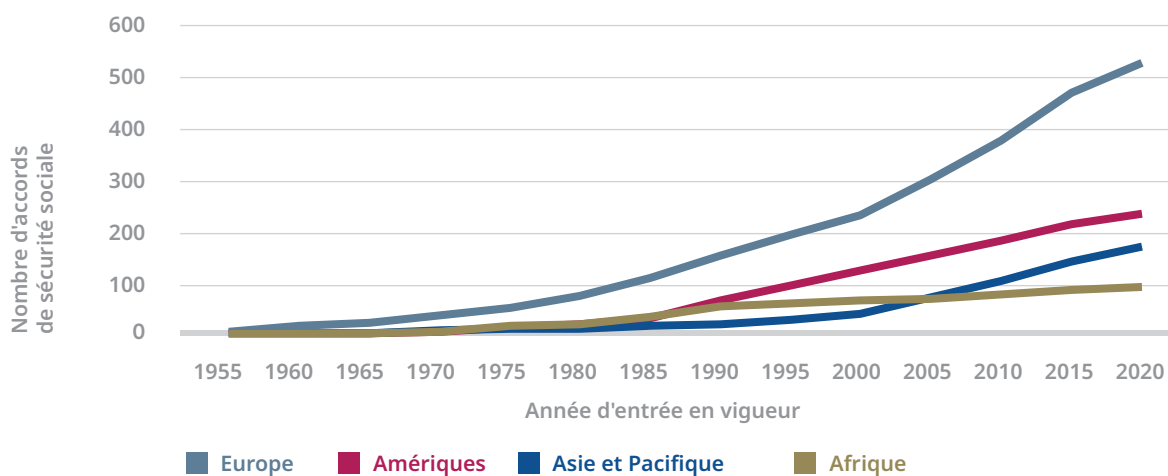
Accords de sécurité sociale

Les accords bilatéraux et multilatéraux de sécurité sociale sont des traités régis par le droit international, fondés sur le principe de réciprocité, et conçus pour coordonner les régimes de sécurité sociale de deux ou plusieurs pays afin de lever les obstacles susceptibles d'empêcher les travailleurs migrants de percevoir des prestations versées par le système de l'un des pays où ils ont travaillé (Hirose, Nikac et Tamagno, 2011). Les accords de sécurité sociale constituent l'une des formules les plus achevées les plus couramment utilisées pour assurer la coordination des régimes de sécurité sociale et la transférabilité des droits et des prestations.

Accords bilatéraux de sécurité sociale

Selon la Base de données de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) sur les accords internationaux de sécurité sociale, il existe 89 accords bilatéraux de sécurité sociale en vigueur impliquant des pays d'Afrique. Depuis le premier accord entre Madagascar et la France en 1968, le nombre d'accords n'a cessé d'augmenter pour atteindre 89 à la fin 2020 (Figure 4.13).

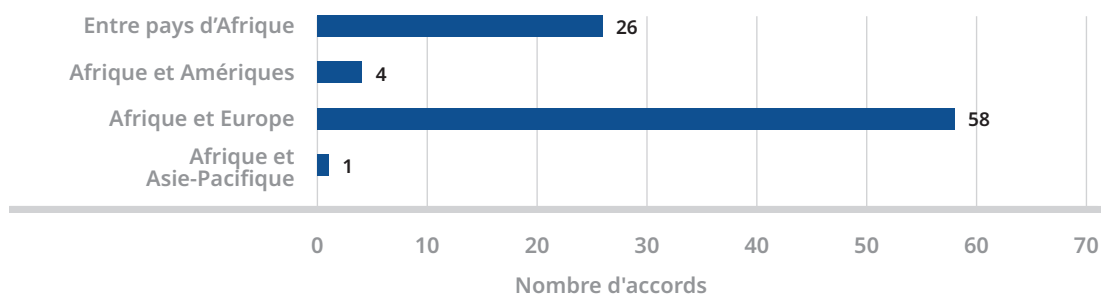
Figure 4.13. Accords bilatéraux de sécurité sociale: en augmentation régulière



Source: AISS (2021)

Cette tendance s'observe aussi dans d'autres grandes régions du monde et peut s'expliquer par le nombre croissant de migrants internationaux et la reconnaissance accrue de l'importance de la protection sociale. La figure 4.14 montre le nombre d'accords bilatéraux entre les pays africains et les pays d'autres régions du monde. Plus de la moitié des accords bilatéraux sont conclus avec des pays d'Europe, ce qui témoigne des courants migratoires de la main-d'œuvre.

Figure 4.14. Accords bilatéraux de sécurité sociale des pays d'Afrique, selon les régions du monde



Source: AISS (2021)

Les données montrent également que les 26 accords entre pays africains sont principalement organisés selon la logique des blocs régionaux/communautés économiques régionales (tableau 4.2). Cela tient aussi à ce que la majorité des migrants africains se déplacent dans leur sous-région d'origine – ce qui rend les actions intra-sous-régionales extrêmement importantes pour la protection des travailleurs migrants. Les accords bilatéraux sont souvent le reflet des courants migratoires entre les pays signataires. Une autre observation frappante est que tous les accords sont conclus entre des pays francophones, même si les données¹ montrent que des migrants originaires des pays francophones travaillent dans des pays anglophones. Il est également intéressant de noter qu'en Afrique, les pays anglophones ne se sont pas engagés dans des accords bilatéraux de sécurité sociale². L'expérience des régimes bilatéraux de sécurité sociale dans la CEDEAO indiquerait une volonté des États membres de conclure des accords multilatéraux (Convention générale de sécurité sociale de la CEDEAO (2012) et Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES) de cette région.

Tableau 4.2. Accords bilatéraux de sécurité sociale en Afrique, selon les blocs sous-régionaux

CEDEAO/AFRIQUE DE L'OUEST			AMU / AFRIQUE DU NORD		
Année	États parties		Année	États parties	
1971	Bénin	Niger	2013	Algérie	Maroc
1994	Burkina Faso	Mali	2017	Maroc	Tunisie
1971	République centrafricaine	Niger	1983	Libye	Maroc
1971	Burkina Faso	Niger	1988	Libye	Tunisie
1971	Congo	Niger	1989	Libye	Maroc
2001	Burkina Faso	Togo	1991	Algérie	Libye
1971	Chad	Niger	1999	Maroc	Tunisie
2009	Côte d'Ivoire	Togo	1999	Mauritanie	Tunisie
1987	Mali	Mauritanie	2006	Algérie	Tunisie
1996	Mali	Sénégal	2006	Égypte	Maroc
1996	Mali	Togo			
1971	Niger	Sénégal			
1971	Niger	Togo			
1986	Sénégal	Togo	2012	Soudan	Sud-Soudan
2011	Sénégal	Togo			

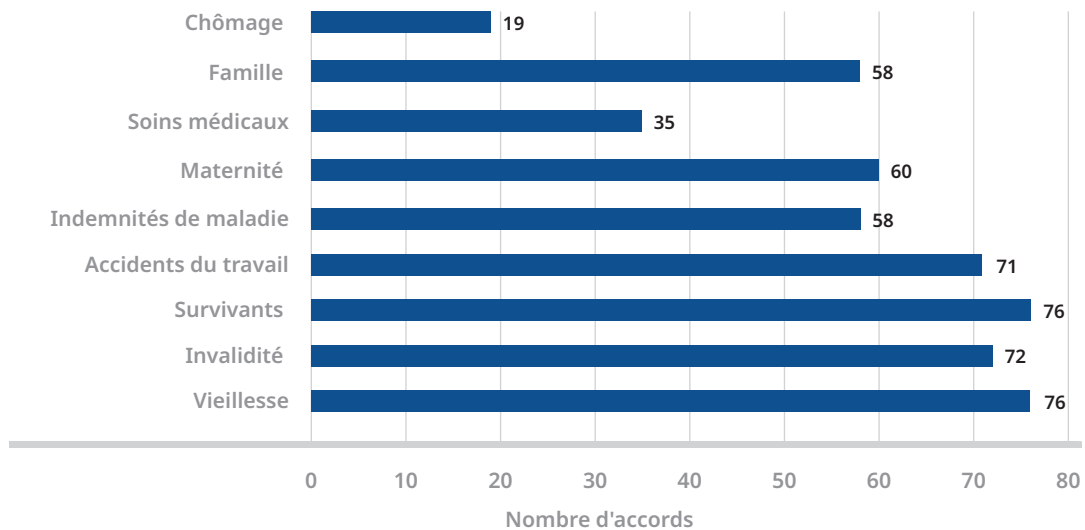
Source: AISS (2021)

1 Nations unies, Département des affaires économiques et sociales. Division de la population (2019). Trends in International Migrant Stock: 2019 revision.

2 L'accord sur la sécurité sociale entre la Zambie et le Malawi, conclu en 2003 afin de remédier à l'absence de protection sociale des travailleurs migrants malawites en Zambie, est le seul instrument de la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) qui puisse être décrit comme un accord de sécurité sociale. Cependant, il n'est pas fondé sur le principe de réciprocité puisque ses dispositions ne couvrent que les travailleurs migrants malawites en Zambie, et non les travailleurs migrants zambiens au Malawi. Mpedi et coll (2017)

La figure 4.15 montre les branches couvertes par les accords bilatéraux de sécurité sociale en juin 2021. Plus de 70 pour cent des accords prévoient des prestations de vieillesse, d'invalidité, d'accidents du travail et de survivants. Dans l'ensemble, cette couverture reflète les dispositions des régimes nationaux de sécurité sociale dans la région.

Figure 4.15. Branches de la sécurité sociale couvertes par les accords bilatéraux de sécurité sociale signés en Afrique



Source: AISS (2021)

La conclusion de ces accords est une première étape importante dans la protection des travailleurs migrants, aussi le nombre d'accords et de branches couvertes donnent une indication des progrès que peuvent réaliser les pays de la région pour protéger leurs citoyens travaillant à l'étranger. Cependant, le champ d'application de ces accords bilatéraux de sécurité sociale appelle des travaux de recherche plus approfondis.

Encadré 3. Accords bilatéraux sur la main-d'œuvre et protection sociale des travailleurs migrants

Les accords sur la main-d'œuvre peuvent être des outils utiles pour étendre les droits des travailleurs migrants, y compris en matière de protection sociale, à condition qu'ils soient rédigés et mis en œuvre conformément au cadre juridique international de protection des travailleurs migrants. Des dispositions relatives à la sécurité sociale peuvent être intégrées aux programmes de migration temporaire de main-d'œuvre et aux accords bilatéraux sur la main-d'œuvre, dans le respect des normes internationales du travail. Les accords bilatéraux sur la main-d'œuvre doivent comprendre des dispositions sur l'égalité de traitement afin de garantir que les travailleurs migrants ne soient pas traités de manière moins favorable que les travailleurs nationaux. L'expérience de la pandémie de COVID-19 montre combien il est important de prévoir des dispositions qui tiennent compte des effets possibles des crises.

Un examen de cinq accords bilatéraux sur la main-d'œuvre signés entre l'Afrique du Sud et d'autres pays de la SADC, datant pour la plupart de l'époque de l'apartheid, conclut que ces accords n'ont pas été conclus comme des accords de sécurité sociale et ne sont pas fondés sur le principe de réciprocité. Cet examen relève un certain nombre de problèmes préoccupants: retards dans le paiement des prestations; manque de clarté dans le calcul des prestations; système de pécule violant les normes internationales et les droits fondamentaux (voir Mpedi & Nyenti, 2017; Fultz & Pieris, 1997).

Source: BIT (2021a); SADC-OIT (2019). Access to social security and portability of accrued benefits in SADC – background papers to regional dialogues on the SADC Portability Guidelines

Accords multilatéraux de sécurité sociale

Les accords multilatéraux de sécurité sociale constituent un mécanisme essentiel de coordination de la sécurité sociale. Ainsi, tout en conservant et en respectant leurs règles et définitions nationales respectives, les systèmes de sécurité sociale coopèrent pour atteindre des objectifs mutuellement convenus, dont l'objectif est de protéger les droits de sécurité sociale des travailleurs migrants et de leurs familles. Par rapport aux accords bilatéraux, les accords multilatéraux sont souvent lourds à négocier car ils impliquent plusieurs États. Cela peut expliquer le faible nombre d'accords multilatéraux de sécurité sociale en vigueur en Afrique.

Tableau 4.3. Accords multilatéraux de sécurité sociale en Afrique

Accord et année	Branches couvertes	Pays
Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES) – 1996	Vieillesse, invalidité, décès, accidents du travail, maternité, indemnités de maladie, prestations familiales	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée équatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, République démocratique du Congo, Madagascar (16 pays)
Convention générale de sécurité sociale de la CEDEAO – 2012 (non en vigueur)	Invalidité, vieillesse, survivants, maladies professionnelles et accidents du travail, prestations familiales, maternité, soins de santé et indemnités de maladie, chômage	États membres de la CEDEAO (15 pays)
CEPGL - Convention Générale de la Sécurité sociale entre la République du Zaïre, la République Rwandaise et la République du Burundi - 1978	Invalidité, vieillesse, survivants, accidents du travail	Burundi, République démocratique du Congo, Rwanda (3 pays)

Cadres multilatéraux de sécurité sociale émergents

Directives de la SADC sur la transférabilité des prestations de sécurité sociale

En mars 2020, les ministres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) chargés de l'emploi, du travail et des partenaires sociaux ont adopté des directives sur la transférabilité des prestations de sécurité sociale dans la SADC. Cinq États membres de la SADC, l'Afrique du Sud, l'Eswatini, le Lesotho, le Malawi et le Zimbabwe, se sont portés volontaires pour expérimenter la mise en œuvre de ces directives. Celles-ci suivent les normes internationales du travail et couvrent toutes les branches de la sécurité sociale. Elles s'inspirent également du Cadre politique de la SADC sur la transférabilité des prestations de sécurité sociale de 2016, du Protocole sur l'emploi et le travail de la SADC de 2014 (article 19) et du code de la SADC sur la sécurité sociale de 2007. En adoptant ces directives, les ministres et les partenaires sociaux ont noté que, bien que les directives ne soient pas contraignantes, leur application par les États membres permettra à la région d'évoluer progressivement vers un instrument contraignant.

Directive du Conseil de la CAE sur la coordination des prestations de sécurité sociale

En vertu de l'article 10 du Protocole sur l'établissement du marché commun de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), les États membres de la CAE garantissent la libre circulation sur leur territoire des travailleurs qui sont citoyens des autres États membres. Selon le protocole, les États membres de la CAE s'engagent à abolir toute discrimination fondée sur la nationalité en matière d'emploi, de rémunération et autres conditions d'emploi et de travail. Le protocole permet aux citoyens de tout État membre de la CAE de bénéficier, entre autres, des droits et prestations de la sécurité sociale accordés aux travailleurs de l'État d'accueil. Afin de rendre opérationnelles les dispositions du protocole de la CAE qui se rapportent aux prestations de sécurité sociale, le Forum des ministres du travail et de l'emploi a adopté, en novembre 2009, une annexe type servant à l'élaboration d'un projet de directive du Conseil sur la coordination des prestations de sécurité sociale. Le Secrétariat de la CAE, ensuite a élaboré ce projet de directive du Conseil, en collaboration avec le BIT. Toujours avec le soutien de ce dernier, le projet de Directive du Conseil a été revu en janvier 2020 et est en attente de son examen et de sa validation par la CAE.

4.4.3. Couverture des travailleurs migrants/non-nationaux – exemples de quelques pays

Les données sur la couverture effective des travailleurs migrants sont limitées et des efforts sont en cours pour améliorer la collecte et la transmission des données. On trouvera dans cette section quelques indications sur la couverture des travailleurs migrants.

Au **Ghana**, selon les données du Fonds pour la sécurité sociale et l'assurance nationale (SSNIT), en juin 2019, 94 954 travailleurs migrants étaient déclarés au régime de sécurité sociale, 3 411 migrants percevaient une pension en tant que résidents du Ghana et 417 retraités migrants non-résidents ayant cotisé au régime du Ghana recevaient des prestations à l'étranger. Tous les résidents, y compris les travailleurs migrants, ont accès à la protection de la santé durant leur période d'emploi et leur retraite en cotisant au régime national d'assurance maladie (NHIS).

Au **Burkina Faso**, au **Mali** et au **Niger**, les données disponibles¹ montrent une couverture très limitée des travailleurs migrants par rapport aux effectifs de migrants internationaux.

	Effectif des migrants internationaux	Couverture sociale des travailleurs migrants
Burkina Faso	708 921	9 559
Mali	383 721	6 221
Niger	295 610	3 008

En **Afrique du Sud**, le Fonds d'indemnisation des travailleurs verse des pensions d'invalidité aux citoyens des pays voisins qui sont d'anciens travailleurs migrants en Afrique du Sud: 157 pensionnés au Lesotho et 63 au Mozambique, par l'intermédiaire de leurs ambassades en Afrique du Sud; 81 autres bénéficiaires, composés de citoyens sud-africains vivant à l'étranger et de citoyens non sud-africains, perçoivent leurs prestations par l'intermédiaire du département des relations internationales et de la coopération (DIRCO). L'Agence sud-africaine de sécurité sociale (SASSA) verse des allocations sociales aux réfugiés en situation régulière – il y a actuellement un total de 11 603 réfugiés qui en perçoivent, ainsi répartis selon le type d'allocation:

¹ CEDEAO 2018. Rapport de l'atelier technique sur les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la Convention générale de la CEDEAO sur la sécurité sociale, Lomé, République du Togo, 9 - 11 mai 2018; Nations unies, Département des affaires économiques et sociales. Division de la population (2017). Tendances du stock de migrants internationaux: révision 2017 (base de données des Nations unies, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2017).

Allocations pour personnes à charge	244
Allocations pour enfants	10 589
Allocations aux personnes handicapées	231
Allocations pour enfants placés en famille d'accueil	15
Allocations d'aide (prestations supplémentaires)	27
Allocations de vieillesse	497

Le gouvernement a également étendu la prestation d'aide sociale COVID à un total de 1022 réfugiés, demandeurs d'asile et détenteurs de permis spéciaux originaires du Zimbabwe, de l'Angola et du Lesotho.

L'impact de la pandémie de COVID-19 sur les travailleurs migrants

COVID-19 a été un rappel brutal de la nécessité de garantir une couverture sociale suffisante, quels que soient la forme d'emploi et le statut de résidence/nationalité. Les travailleurs migrants ont été sévèrement touchés par la crise. Ils sont souvent concentrés dans des secteurs économiques où l'on trouve beaucoup de travail temporaire, informel ou non protégé, qui se caractérise par de faibles salaires et un manque de protection sociale, y compris dans le domaine des activités de soin et du travail domestique – qui, dans de nombreux pays, sont en grande partie assurés par des travailleuses migrantes. Au début de la crise, les rapports ont fait état d'une accentuation des degrés de discrimination et de stigmatisation à l'encontre des travailleurs migrants, d'une augmentation des licenciements, d'une détérioration des conditions de travail, y compris la réduction ou le non-paiement des salaires, d'une dégradation des conditions de vie, y compris dans des espaces surpeuplés, de plus fortes restrictions à la liberté de circulation et d'une montée des retours forcés. Par rapport aux nationaux, les travailleurs migrants étaient souvent les premiers à être licenciés mais les derniers à avoir accès aux tests ou aux traitements. Ils étaient souvent exclus des mesures nationales prises face à la pandémie de COVID-19, telles que les subventions salariales, les allocations de chômage ou les mesures de sécurité sociale et de protection sociale (BIT, 2020b).

Encadré 4. Transferts en espèces et en nature à l'intention des travailleurs domestiques migrants victimes de la famine en Afrique du Sud

Dans le cadre du Projet pour la gestion des migrations en Afrique australe, financé par l'Union européenne, le BIT a apporté une aide au revenu pour alléger les difficultés rencontrées par les travailleurs domestiques migrants au début de la crise du COVID. En 2020, quatre cents (400) colis alimentaires ont été distribués aux travailleurs domestiques migrants dans diverses régions du Botswana, tandis que neuf cents (900) travailleurs domestiques migrants vulnérables vivant en Afrique du Sud ont reçu des bons en espèces pour subvenir à leurs besoins de base. Près des deux tiers des bénéficiaires ont utilisé la totalité ou une partie du montant en espèces pour acheter de la nourriture pour les membres de leur famille, en particulier pour les enfants en âge d'être scolarisés. Les travailleuses domestiques migrantes ainsi aidées représentent 94% des bénéficiaires qui sont des travailleurs d'Eswatini, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, de la Zambie et du Zimbabwe.

4.4.4. Améliorer les statistiques sur la protection sociale des travailleurs migrants

Afin d'élever la protection sociale des travailleurs migrants, le Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre (JLMP) continue de promouvoir la collecte et l'analyse systématiques d'informations statistiques. Outre la publication du rapport de l'UA sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre, il s'agit notamment d'aider l'Association pour la sécurité sociale en Afrique orientale et centrale (ECASSA) à inclure un module sur les migrations dans son tableau de bord de la protection sociale. Il s'agit aussi d'inclure un module sur les migrants dans le questionnaire de l'Enquête du BIT sur la sécurité sociale (SSI). La collecte et l'analyse des données serviront plusieurs objectifs: 1) permettre la production de données statistiques comparables entre les organismes de sécurité sociale aux niveaux national et régional; 2) éclairer la formulation des politiques, ainsi que soutenir l'administration et le service des prestations de la protection sociale, y compris la coordination de la sécurité sociale; 3) aider les pays à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD et des objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA, dans le domaine de la protection sociale.

Encadré 5. Améliorer les statistiques sur la protection sociale – la stratégie régionale de l'OIT pour accélérer la progression de la couverture sociale en Afrique

Le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique met en œuvre une stratégie régionale ambitieuse visant à accélérer la progression de la couverture de la protection sociale en Afrique. La stratégie – «Accélérer la progression de la couverture sociale en Afrique» – vise à étendre la couverture de la protection sociale en Afrique à au moins 40% d'ici 2025 – en mettant particulièrement l'accent sur l'économie informelle et les populations actuellement non couvertes. La stratégie s'appuie sur les enseignements de la pandémie de COVID-19 et les orientations de la Déclaration du centenaire de l'OIT, de la Déclaration d'Abidjan de 2019, de l'Agenda 2063 de l'UA, du Programme 2030 et des normes internationales sur la protection sociale.

Un élément central de cette stratégie est d'améliorer les données relatives à la protection sociale afin d'informer les politiques et de suivre les progrès réalisés. Cette stratégie comprend le développement d'une initiative sur les données relatives la protection sociale en Afrique (SPDIA) dont l'objet est d'établir des liens avec les systèmes statistiques nationaux en matière de collecte, de contrôle et de transmission des données sur la protection sociale. L'inclusion de ces modules dans les enquêtes et les recensements nationaux, et les mises à jour régulières de l'enquête du BIT sur la sécurité sociale (SSI), permettent l'établissement de liens avec des bases de données régionales et mondiales sur la protection sociale, le déploiement d'outils quantitatifs sur la protection sociale et le soutien au développement de portails de données et de tableaux de bord.

Depuis 1940, l'Enquête du BIT sur la sécurité sociale (ISS) est la principale source de données mondiales sur la protection sociale, utilisée quotidiennement par les décideurs politiques, les responsables d'organisations internationales et les chercheurs. Elle est également utilisée pour collecter des données et suivre les progrès des ODD liés à la protection sociale, en particulier l'ODD 1.3.1. Cette enquête comprend désormais un module sur les migrants, relatif à la protection sociale des travailleurs migrants. Pour plus d'informations sur le SSI et les ressources connexes, on consultera: <https://www.social-protection.org/gimi/WSPDB.action?id=41>.

Depuis 2018, l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) collecte des informations sur les accords de sécurité sociale existants dans le monde. Ces informations, qui seront publiées sous la forme d'une base de données en ligne, portent, entre autres, sur le nombre d'accords de sécurité sociale, ainsi que les branches et les prestations couvertes. Les analyses préliminaires de cette collecte de données montrent une augmentation constante du nombre d'accords de sécurité sociale signés au niveau mondial, qui sont passés de 39 en 1970 à 646 en 2020. Ce chiffre inclut 89 accords bilatéraux de sécurité sociale impliquant des pays africains. Pour plus d'informations: <https://ww1.issa.int/fr/international-agreements>.

4.4.5. Conclusion

La sécurité sociale est un droit humain fondamental dont les travailleurs migrants devraient bénéficier tout au long du cycle de migration. Il est essentiel d'étendre la protection sociale à tous, y compris aux travailleurs migrants et à leur famille, pour garantir à tous la sécurité du revenu, réduire la pauvreté et les inégalités, assurer des conditions de travail décentes et faire reculer la vulnérabilité et l'exclusion sociale. Les migrants se heurtent à de grandes difficultés pour exercer leur droit à la sécurité sociale, et cette situation est exacerbée par la crise du COVID-19, crise qui montre combien il est urgent d'étendre à tous le bénéfice d'une protection sociale complète. Alors que les États ont réagi rapidement pour atténuer les effets de la crise, en prenant des mesures à court terme, des actions politiques à long terme sont nécessaires pour bâtir des systèmes de protection sociale inclusifs qui assure aux travailleurs migrants et à leurs familles une protection qui soit meilleure et durable. Ces actions comprennent: la ratification et la mise en œuvre des normes internationales, la création de socles nationaux de protection sociale, la promotion de l'égalité de traitement entre les nationaux et les non-nationaux, l'accroissement des marges budgétaires en faveur de la protection sociale et des réformes législatives pour mieux protéger les travailleurs migrants et leurs familles. Une attention particulière devrait être accordée aux travailleurs migrants engagés dans l'économie informelle, aux travailleurs domestiques migrants et aux migrants en situation irrégulière. La conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux de sécurité sociale reste le mécanisme qui permet d'assurer le plus complètement la protection des travailleurs migrants. Si un nombre croissant de pays ont conclu des accords de sécurité sociale, la mise en œuvre effective de ces accords dépend de mécanismes opérationnels concrets, notamment des échanges de données entre les pays participants. Les données sur la couverture effective de la protection sociale des travailleurs migrants sont très limitées. Il est urgent d'investir dans des statistiques sur la protection sociale des travailleurs migrants afin d'éclairer les actions politiques et de suivre les progrès réalisés.

CHAPITRE 5

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Ce chapitre présente l'approche méthodologique utilisée pour préparer la troisième édition du Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique. Les statistiques sur les migrations internationales en Afrique, y compris les migrations de main-d'œuvre, sont collectées par les organisations qui composent le Système statistique africain, les principaux contributeurs faisant rapport aux niveaux national et régional.

Conformément à la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique 2017-2026, l'objectif du système statistique africain est de générer «des informations statistiques fiables, harmonisées, disponible à temps, couvrant toutes les dimensions du développement et de l'intégration politique, économique, sociale, environnementale et culturelle de l'Afrique» (UA, 2017, xxiv). Les pays d'Afrique se sont donc engagés à produire des statistiques de haute qualité. À cette fin, des offices nationaux de la statistique (ONS) ont été désignés dans tous les pays africains comme ayant pour mission de produire des statistiques officielles et de les rendre accessibles aux gouvernements, aux entreprises et au public. Les statistiques et les données des ONS constituent la principale source de données pour l'enquête qui a été menée afin de recueillir des informations en vue de ce rapport.

Les données collectées par les ONS proviennent des recensements, d'enquêtes auprès des ménages et d'enquêtes économiques. Des données sont également collectées ou compilées par d'autres organismes nationaux, tels que ceux qui sont chargés de l'immigration ou du marché du travail, ou encore les banques centrales et les services de l'emploi.

Le présent chapitre présente la conception de l'enquête mentionnée ci-dessus; pour ce faire on expose la méthodologie utilisée pour la collecte et la consolidation des données, y compris les consultations techniques avec ceux qui ont produit les données dans les différents pays. On n'y trouvera un aperçu du questionnaire utilisé pour collecter les données, ainsi qu'une description des procédures d'enquête elles-mêmes. Le chapitre se termine par une évaluation de la qualité des résultats de l'enquête.

5.1. Collecte et consolidation des données

Pour faciliter la production de données sur les migrations, des experts des ONS ont été désignés comme correspondants nationaux pour les statistiques sur les migrations dans tous les États membres de l'Union africaine. Ces correspondants nationaux ont joué un rôle déterminant dans la coordination et la gestion de la collecte des données destinées au rapport auprès des diverses sources nationales, c'est-à-dire auprès d'organismes nationaux produisant divers types de données relatives aux migrations.

Les consultations pour préparer cette la troisième édition du *Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique* ont impliqué les États membres de l'Union africaine et diverses parties prenantes telles que la CUA/STATAFRIC, Statistique Suède et les partenaires de l'Union africaine au sein du JLMP (OIM, OIT et CEA). Plusieurs ateliers régionaux et des réunions virtuelles ont eu lieu. Les discussions ont porté, entre autres, sur les enseignements tirés de la production de la deuxième édition du rapport et les mesures indispensables pour renforcer la capacité des correspondants nationaux à produire des données de qualité. Des représentants de plusieurs communautés économiques (UMA, COMESA, CEDEAO, IGAD et SADC) ont pris part aux consultations.

La collecte de données a commencé en octobre 2019, avec l'envoi du questionnaire sur les migrations internationales de main-d'œuvre aux correspondants nationaux des 55 États membres de l'Union africaine par l'intermédiaire des communautés économiques régionales (CER). Le questionnaire comprenait des instructions visant à assurer la cohérence dans la manière de le remplir, de même que des références à diverses définitions et concepts clés conformes aux normes statistiques internationales. Le questionnaire a été mis à disposition dans plusieurs des langues officielles de la CUA, à savoir en anglais, français, portugais et espagnol. Les correspondants nationaux des États membres ont été invités à remplir les 17 tableaux du questionnaire et à fournir des données chronologiques pour la période 2010-19.

Les données relatives aux migrations en Afrique proviennent de trois sources primaires: les recensements généraux de la population et de l'habitat, les enquêtes spéciales sur l'emploi et/ ou les migrations; les sources administratives courantes.

Des ateliers sur la collecte de données ont été organisés à la fin de 2019 afin de consulter les correspondants nationaux; ils ont été organisés par communauté économique régionale:

- Pour les membres de la CEDEAO: à Cotonou, au Bénin, en octobre 2019;
- Pour les membres de la CEEAC: à Pointe-Noire, au Congo, en décembre 2019;
- Pour les membres de la SADC: à Antananarivo, à Madagascar, en décembre 2019.

Les ateliers prévus pour les pays membres de l'IGAD, de la CAE et de l'UMA ont dû être annulés en raison de la pandémie de coronavirus. Toutefois, des consultations sur la collecte de données ont été organisées, par le biais de réunions en ligne, avec les correspondants nationaux de la plupart de ces pays. Quant aux deux autres CER, à savoir le COMESA et la CEN-SAD, tous leurs pays membres, à l'exception de l'Égypte, appartiennent aussi à une ou deux des communautés énumérées précédemment. L'Égypte est membre du groupe technique spécialisé traitant des migrations, dans le cadre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique 2017-2026. Les réunions de ce groupe technique ont également permis de discuter et d'examiner le processus de collecte des données et d'expliquer les procédures d'estimation. Les correspondants nationaux de tous les États membres de l'Union africaine ont donc participé à une réunion, réelle ou virtuelle, sur le processus de collecte des données.

Les réunions individuelles en ligne avec les pays membres ont été gérées conjointement par les CER et la CUA avec le soutien de Statistique Suède et d'autres partenaires techniques. Les discussions et les échanges avec les correspondants nationaux ont principalement eu pour objet l'examen détaillé des sources de données fiables et des données disponibles en vue de répondre au questionnaire. Au cours de ces réunions en ligne, les correspondants nationaux ont été guidés tout au long du questionnaire pour s'assurer qu'ils maîtrisaient la façon de remplir les différents tableaux. En outre, on y a discuté des difficultés liées à la collecte des données, et apporté des solutions appropriées.

Outre les réunions de consultation avec les experts des ONS, plusieurs réunions techniques ont été organisées pour traiter de la qualité des données tout au long de la « chaîne de valeur statistique ». Il s'agissait de réunions avec des experts techniques des partenaires du JLMP et du Centre de développement de l'OCDE afin de convenir de la meilleure méthodologie, compte tenu des circonstances, pour la compilation, l'estimation et l'analyse des données.

En décembre 2020, cinq ateliers en ligne ont été organisés pour examiner et valider les données et pour renforcer la capacité des correspondants nationaux à fournir des données pour les futures éditions du rapport. Les ateliers – organisés par la CUA, les différentes CER et Statistique Suède, avec le soutien des partenaires du JLMP – ont été organisés pour tous les États membres de l'Union africaine, regroupés en sous-régions géographiques: Afrique australe, Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est et Afrique centrale. Avant les ateliers, les correspondants nationaux de chaque État membre ont reçu des tableaux résumant les données nationales collectées ainsi qu'une proposition quant aux données collectées et estimées à publier dans le rapport. Les réactions des pays à ces propositions pendant et après les ateliers ont été prises en compte lors de la compilation des séries de données finales.

Les données recueillies auprès des États membres par le biais du QMIM sont organisées dans une base de données relationnelle qui est régulièrement mise à jour avec des entrées supplémentaires et/ou des données actualisées des États membres. La première version de la base de données – dénommée base de données STATAFRIC sur les migrations tout au long de ce rapport – constitue la matrice d'une base de données statistiques à l'échelle de l'Afrique qui sera hébergée sur le site Internet de la CUA, où elle servira de plateforme pour la diffusion de statistiques utiles et fiables.

Les statistiques présentées dans ce rapport ont été agrégées à trois niveaux: le continent dans son ensemble, les sous-régions géographiques et les CER. Les agrégats des sous-régions géographiques s'additionnent pour donner le total continental. Mais tel n'est pas le cas des données à l'échelle des CER, étant donné que certains États membres de l'Union africaine appartiennent à plus d'une CER.

5.1.1. Questionnaire

Le questionnaire sur les migrations internationales de main-d'œuvre (QMIM) a servi à mener l'enquête.

Le QMIM comporte 17 tableaux comprenant les indicateurs clés relatifs aux migrations internationales de main-d'œuvre:

- Tableau 1.** Population résidente et population migrante, selon le sexe et participation à la main-d'œuvre (activité); total et jeunes; années 2010-19
- Tableau 2.** Population en âge de travailler, par sexe et niveau d'éducation (selon la CITE 2011); total et migrants; années 2010-19
- Tableau 3.** Population migrante, par pays d'origine, années 2010-19
- Tableau 4.** Population migrante en emploi, par pays d'origine, années 2010-19
- Tableau 5.** Population en emploi (actifs occupés), par activité économique (selon la CITI Rév. 4); total et migrants; années 2010-19
- Tableau 6.** Population en emploi (actifs occupés), par type de profession (selon la CIP-08); total et migrants; années 2010-19
- Tableau 7.** Population en emploi (actifs occupés), par sexe et statut dans l'emploi (selon la CISP-93); total et migrants; années 2010-19
- Tableau 8.** Population en emploi (actifs occupés), par sexe et salaire mensuel moyen et médian; total et migrants; années 2010-19
- Tableau 9.** Flux entrant de migrants, par sexe et pays d'origine, années 2010-19
- Tableau 10.** Flux entrant de migrants, par sexe et niveau d'éducation (selon la CITE 2011); années 2010-19
- Tableau 11.** Flux entrant de migrants en emploi, par branche ou activité économique (selon la classification CITI Rév. 4); années 2010-19
- Tableau 12.** Flux entrant de migrants en situation d'emploi, par type de profession (selon la classification CIP-08); années 2010-19
- Tableau 13.** Nationaux à l'étranger (émigrés), par sexe et pays de résidence; années 2010-19
- Tableau 14.** Flux sortant de nationaux, par sexe et pays de destination; années 2010-19
- Tableau 15.** Flux sortant de nationaux, par sexe et niveau d'éducation (selon la CITE 2011); années 2010-19
- Tableau 16.** Flux sortant de nationaux à la recherche d'un emploi, par profession (selon la CIP-08); années 2010-19
- Tableau 17.** Envois de fonds des migrants, par pays de résidence; années 2010-19.

5.2. Conduite de l'enquête et évaluation de la qualité

5.2.1. Procédures d'enquête

Communication des données par les offices statistiques nationaux

L'enquête a été conçue comme une campagne de collecte de données dans laquelle les ONS étaient les principaux pourvoyeurs de données. Des questionnaires remplis ont été communiqués par 47 pays. La plupart d'entre eux ont transmis des données sur la population totale et la main-d'œuvre, mais seuls 26 pays ont fourni des données sur les migrants internationaux dans la main-d'œuvre. Pour les futurs exercices de ce type, il est donc important que les ONS développent des stratégies afin de résoudre les divers problèmes de disponibilité des données. Ces stratégies pourraient comprendre: l'élévation de la fréquence des enquêtes auprès des ménages ayant des modules sur la main-d'œuvre et les migrations; l'amélioration de la couverture des registres administratifs; l'adoption de définitions communes.

Les estimations présentées dans ce rapport sont en grande partie fondées sur les données communiquées par les pays – dans certains cas après correction des incohérences et des erreurs évidentes. Les données des pays sont complétées par des données provenant d'autres sources, principalement des publications et des banques de données des Nations Unies. Le processus d'estimation final a consisté à traiter les données manquantes en utilisant des procédures d'imputation et d'ajustement (voir annexe III).

Mise en forme des données

De nombreux pays qui ont rempli et renvoyé le QMIM n'ont pu remplir qu'une partie des 17 tableaux. Les variations des taux de réponse pour certains tableaux spécifiques est révélatrice de la validité et de la représentativité des données pour les variables correspondantes sur la période de référence (2010-19) (voir annexe III). La plupart des ONS n'ont fourni des informations que pour certaines années – principalement des données provenant de recensements et d'enquêtes sur les ménages. Les données ont été vérifiées et mises en forme en deux étapes:

- On a contrôlé la cohérence des données d'une année sur l'autre et d'une variable à l'autre, puis identifié les valeurs extrêmes, trop hautes ou trop faibles. La plupart des erreurs ont pu être corrigées sans avoir à vérifier auprès du pays.
- Une fois mis au point l'ensemble final de données, chaque pays a reçu, pour validation, une copie de ses données nationales et des estimations produites à partir de ces données. Des ateliers de validation des données ont été organisés en décembre 2020 avec des groupes d'États membres de l'Union africaine. Les commentaires reçus des pays ont donné lieu à une deuxième phase de mise en forme des données.

Traitement des données manquantes

La plupart des pays n'ont pas pu fournir les données requises pour toutes les années entre 2010 et 2019 et pour tous les sous-groupes, ce qui a entraîné de nombreux manques de données. L'analyse de la fréquence des données manquantes a fait apparaître un manque de données tellement importants dans les tableaux 3-4 et les tableaux 8-16 du QMIM qu'aucune statistique significative ne pouvait être produite à partir de ces tableaux. Les tableaux 2, 5 et 7 présentent également une quantité considérable de données manquantes. La décision a été prise d'utiliser les données du tableau 2 telles qu'elles ont été fournies par chaque pays et de calculer des moyennes sur la période 2010-19 à partir de ces données. Cela signifie que ces estimations se réfèrent à l'ensemble de la

période de 2010 à 2019, plutôt qu'à des années individuelles. Pour les tableaux 5 à 7 (ventilation des actifs occupés par activité économique, profession et statut dans l'emploi), il a été décidé d'utiliser les données de 2018 et uniquement celles des pays qui ont fourni des données complètes dans au moins un des tableaux 5 à 7 pour cette année.

Les données sur les envois de fonds (tableau 17) sont rares. Les données des pays qui ont répondu à cette question ont été intégrées dans l'ensemble final. Pour 37 pays sans données, les informations sur les envois de fonds ont été reprises de la base de données de la Banque mondiale sous l'indicateur « Transferts personnels » pour les années 2010-19. Parmi les 17 pays ayant transmis des données, certains n'ont pas inclus de données pour toutes les années: dans ces cas, les données de la Banque mondiale ont également été utilisées pour les années manquantes.

Pour le tableau 1, la décision a été prise d'améliorer l'ensemble des données en imputant des valeurs. Ces imputations ont servi à remplir les cellules des tableaux où des données manquaient, ou à ajuster les données lorsque des incohérences n'étaient pas résolues. On a procédé à trois sortes d'imputation:

- Des imputations par interpolation et extrapolation pour les valeurs manquantes de la population totale et de la population migrante totale.
- Des imputations de valeurs moyennes dans les cas où il y avait des données pour un sous-groupe pour au moins une année. La valeur moyenne des années pour lesquelles des données ont été communiquées a été utilisée pour imputer les valeurs des années manquantes.
- L'imputation de la valeur moyenne n'étant pas possible sans données déclarées pour un sous-groupe pour une année, les imputations ont été effectuées en reprenant les données du cycle précédent de collecte de données (c'est-à-dire pour la deuxième édition du *Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique*).

La procédure d'imputation est décrite à l'annexe III.

Procédure d'estimation

Les imputations effectuées ont débouché sur des tableaux de données complets, avec des valeurs soit réelles, soit imputées (c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de cellules vides). Les imputations peuvent être considérées comme la première étape de la procédure d'estimation. La deuxième étape consistait à ajuster les valeurs des cellules afin que la somme de ces valeurs corresponde à la population totale ou à la population migrante totale. Les totaux de contrôle étaient la population totale et la population migrante totale par pays et par année. On s'est particulièrement efforcé, par des vérifications de suivi auprès des CER et des ONS, de s'assurer que les totaux de contrôle étaient aussi précis que possible.

Les estimations ont été calculées en multipliant les valeurs des cellules par le rapport entre le total de contrôle et la population de référence – totale ou migrante – telle que communiquée par les pays dans le QMIM.

Lorsque les estimations présentées dans ce rapport sont comparées à d'autres estimations internationales et régionales, des divergences apparaissent inévitablement. C'est par exemple le cas pour le taux d'activité et le nombre de travailleurs migrants internationaux qui diffèrent des estimations du BIT. Ces divergences sont dues à des différences dans les méthodes d'estimation ou les sources de données, et peut-être aussi à des différences de définitions opérationnelles.

En outre, certaines données figurant dans cette troisième édition du rapport présentent de légères différences par rapport aux éditions précédentes. Cela est principalement dû à l'amélioration des estimations et des processus de collecte, de compilation et de validation des données des États membres.

La procédure d'estimation est décrite plus en détail à l'annexe III.

5.2.2. Évaluation de la précision et de l'exhaustivité des estimations

La précision des estimations dépend de deux facteurs:

- La qualité des données soumises par les ONS;
- La précision des procédures d'estimation - y compris les imputations - appliquées aux données.

Qualité des données communiquées par les pays

Il est raisonnable de supposer que les données/statistiques rapportées par les ONS (et autres agences gouvernementales) répondent généralement aux normes de qualité. Il existe toutefois des problèmes évidents concernant la qualité des données communiquées par certains pays. Des incohérences apparaissent souvent dans les séries chronologiques (projections) lorsque de nouvelles données de recensement ou d'enquête sur les ménages sont introduites, ce qui entraîne des ruptures dans les séries chronologiques. On s'est tout spécialement efforcé d'identifier et de rectifier ces erreurs.

Petits échantillons et couverture insuffisante

La principale difficulté tient à ce que, dans la plupart des enquêtes auprès des ménages, il est difficile de s'assurer qu'un nombre suffisant de migrants sont inclus dans l'échantillon si celui-ci n'a pas été conçu explicitement à cette fin: cela rend toute estimation concernant les caractéristiques des migrants moins précise. En outre, les migrants internationaux ont tendance à être difficiles à atteindre lors de la collecte des données, par exemple parce qu'une partie importante des migrants ne vivent pas dans des ménages « conventionnels » ce qui entraîne un biais dû à une couverture insuffisante et à des taux élevés de non-réponse. Ce type de biais peut également se produire avec les données de recensement.

Manque de données

Les recensements de la population sont la principale source officielle de données sur les migrations, mais tous les pays n'incluent pas un module sur les migrations dans leurs recensements et autres enquêtes auprès des ménages. En outre, les données se limitent au stock de migrants à la date du recensement, et aucune information n'est recueillie sur les flux migratoires. Quant aux enquêtes sur la main-d'œuvre, elles s'intéressent rarement au statut migratoire des travailleurs. Il est plus probable de trouver les données sur les flux de travailleurs migrants au moyen des dossiers administratifs, mais ils peuvent être incomplets.

Pour la plupart, les offices nationaux de statistique ne collectent pas régulièrement des données sur les migrations de main-d'œuvre. Dans certains pays, les intervalles entre les enquêtes ou les recensements de la population peuvent aller jusqu'à dix ans.

Exactitude des statistiques présentées dans ce rapport

Comme on l'a vu ci-dessus, les données des ONS présentent de nombreuses lacunes et les cellules vides ont été remplies avec des valeurs imputées. Il y a relativement peu de données réelles dans l'ensemble final mis au point pour l'estimation des statistiques sur les migrants. La plupart des pays ont effectué un recensement lors du cycle de recensements de 2010 mais, jusqu'à présent, peu de pays en ont effectué pour le cycle de 2020. Certains pays ont calculé des projections démographiques officielles de leur population sur la base du recensement le plus récent; d'autres ont réalisé de simples projections ad hoc.

Lorsqu'il s'agit du total de la population migrante, la situation est pire encore. Certains pays ont fait de simples projections ad hoc, sous l'hypothèse normale d'un taux de croissance identique à celui qui a servi pour la projection de la population générale, mais la plupart des pays n'ont soumis de données que pour quelques années.

Sous certaines hypothèses, il est possible de calculer l'«âge» moyen des données réelles utilisées pour obtenir une estimation. Voici un exemple d'un tel calcul effectué pour une estimation (une moyenne ou un total) pour l'Afrique pour l'année 2018. On suppose que l'estimation est entièrement basée sur les données du recensement de la population le plus récent pour chaque pays. Les données de recensement les plus anciennes utilisées pour l'enquête qui sous-tend ce rapport datent de 2003 (République centrafricaine). L'âge des données réelles est dans ce cas de 15 ans. Pour un pays qui a effectué le recensement en 2014, l'âge des données est de 4 ans. Un calcul montre que l'âge moyen des points de données réelles pour une estimation de 2018 est de 7,5 ans. En d'autres termes, la durée moyenne des projections (extrapolations) jusqu'à l'année 2018 est de 7,5 ans. Il s'agit d'une projection assez longue qui, par conséquent, comporte une forte incertitude.

Le nombre relativement restreint de données réelles sur les populations totales et de migrants implique une incertitude considérable dans les estimations des effectifs des sous-groupes. La précision des estimations dépend beaucoup de la précision des projections: elle régresse avec l'allongement de la durée des projections.

Il est impossible d'attribuer une valeur à l'incertitude (marge d'erreur) résultant de la «modélisation» des données. En règle générale, on peut s'attendre à ce que les estimations des proportions des sous-groupes (moyennes) soient soumises à moins d'incertitude que les estimations des totaux des sous-groupes. Une estimation de la proportion, par exemple, de travailleurs migrants dans la population totale de migrants sera presque certainement plus fiable qu'une estimation du nombre total de travailleurs migrants.

Exhaustivité des statistiques présentées dans ce rapport

L'exhaustivité a trait à la façon dont les résultats d'un système statistique décrivent un phénomène et en particulier ses caractéristiques essentielles. Dans le contexte de ce rapport, l'exhaustivité peut être comprise comme faisant référence au degré d'information des statistiques présentées ici sur les aspects clés des migrations de main-d'œuvre en Afrique.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la pénurie de données dans les tableaux 3-4 et 8-16 était si grave qu'aucune statistique significative n'a pu être produite à partir de ces tableaux. Il n'a donc pas été possible de présenter des statistiques sur les effectifs de migrants ventilés par pays d'origine, ni sur les flux migratoires (entrées de migrants et sorties de migrants et de nationaux). Il s'agit là d'une sérieuse limitation de la couverture statistique de la réalité des migrations de main-d'œuvre en Afrique. Cependant, mesurer avec précision les flux entrants et sortants est toujours difficile: le développement de statistiques sur les flux migratoires est nécessairement une entreprise de longue haleine.

Les données sont également rares dans les tableaux 5-7 (ventilation des actifs occupés par activité économique, profession et statut dans l'emploi). En conséquence, il a été décidé de ne présenter des estimations que pour les pays disposant de données complètes pour au moins un des tableaux 5-7 pour 2018. Dix pays ont fourni des données pour les tableaux 5 et 7, tandis que 11 pays ont fourni des données pour le tableau 6. Cela donne un aperçu de la situation dans chacun de ces pays en 2018, mais il n'est bien sûr pas possible d'extrapoler les résultats à l'ensemble de l'Afrique.

On a recouru à autre solution au problème du manque de données pour le tableau 2 (ventilation de la population en âge de travailler par niveau d'éducation). Ici, la décision a été prise d'utiliser toutes les données disponibles pour la période 2010-19. Au total, 36 pays disposaient de données du tableau 2 pour la population totale pendant au moins une année de cette période, tandis que 28 pays disposaient de telles données pour la population migrante pendant au moins une année. La moyenne sur la période 2010-19 a été calculée pour chaque pays. Dans ce cas, les estimations ne portent pas sur une année spécifique, mais sur cette période de neuf ans. Le taux de non-réponse était élevé: les estimations de la population totale sont basées sur 65 pour cent des pays, tandis que les estimations de la population migrante sont basées sur 51 pour cent d'entre eux. Néanmoins, avec un certain degré de prudence, il est possible d'extrapoler les résultats à l'ensemble de l'Afrique. Cela repose sur l'hypothèse que le groupe de pays ayant répondu peut être considéré comme résultant d'un « tirage au hasard » dans l'ensemble des États membres de l'Union africaine. Lors de l'analyse des résultats, il faudra aussi garder à l'esprit les marges d'erreur dues à cet « échantillonnage » (voir annexe III).



CHAPITRE 6

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6.1 Conclusions

Les migrations de main-d'œuvre constituent la plupart des mouvements migratoires internationaux, tant en Afrique qu'ailleurs dans le monde. En 2017, les travailleurs migrants représentaient environ 59 pour cent de la population migrante internationale dans le monde¹ (BIT 2018a, 5).

Lors de la préparation de cette troisième édition du *Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique*, l'accent a été mis sur l'amélioration de la qualité des données et leur mise à jour en procédant, avec les Etats membres, à un examen approfondi des séries de données nationales communiquées. Par l'intermédiaire des communautés économiques régionales, les Etats membres ont également été pleinement impliqués dans les opérations visant à combler les lacunes dans les données au moyen d'estimations et, dans certains cas, en recourant à des données provenant d'autres sources.

Les principales conclusions de ce rapport sont résumées ci-dessous:

1 Proportion qui peut également inclure des personnes ayant initialement migré pour des raisons autres que le travail.

Population

L'Afrique est le deuxième continent le plus peuplé du monde après l'Asie, avec une population estimée à 1,3 milliard de personnes en 2019 (base de données STATAFRIC sur les migrations). Partant d'environ 1 milliard de personnes en 2010, la population du continent n'a cessé de croître au cours de la dernière décennie, à un taux de croissance annuel de 2,7 pour cent. La répartition de la population par sexe donne un nombre de femmes légèrement supérieur à celui des hommes avec une estimation de 647,1 millions de femmes et 645,2 millions d'hommes.

En outre, la population en âge de travailler était estimée à 730 millions en 2019. Cela représente une augmentation d'environ 26 pour cent entre 2010 et 2019. Une différence entre les sexes peut être observée dans la mesure où la population féminine en âge de travailler a augmenté d'environ 30 pour cent au cours de la même période, alors que chez les hommes, ce taux de croissance était de 23 pour cent.

La plupart de cette population de l'Afrique, estimée à 1,3 milliard en 2019, vivait en Afrique subsaharienne. L'Afrique de l'Ouest était la plus peuplée, avec 30,4 pour cent, de la population du continent, suivie de près par l'Afrique de l'Est avec 27,7 pour cent. L'Afrique du Nord, l'Afrique australe et l'Afrique centrale représentaient respectivement 15,5, 13,7 et 12,8 pour cent de la population totale.

Parmi les pays, le Nigeria reste le pays le plus peuplé d'Afrique, avec une population estimée à 209,2 millions d'habitants en 2019, soit 16,2 pour cent de la population africaine totale. Le Nigeria et les trois pays africains suivant, à savoir l'Éthiopie, l'Égypte et la République démocratique du Congo, représentent ensemble environ 39,0 pour cent de la population totale du continent. Les Seychelles avaient la part la plus faible de la population africaine (0,01 pour cent) en 2018 comme en 2019.

Répartition géographique de la main-d'œuvre

La population active de l'Afrique est passée de 402,8 millions en 2010 à 511,5 millions en 2019. Pendant toute la période considérée, les hommes ont été plus nombreux que les femmes dans cette population active. En 2019, les hommes représentaient 53,9 pour cent de la population active, une proportion qui est restée fort stable sur la période considérée. Cette situation est révélatrice des obstacles qui empêchent les femmes africaines d'entrer sur le marché du travail.

L'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest représentaient, respectivement, 31,6 et 30,0 pour cent de la population active totale du continent en 2019. En Afrique australe et en Afrique du Nord cette proportion était, respectivement, de 13,4 et 15,2 pour cent, tandis que la part de l'Afrique centrale était encore plus faible, à 9,9 pour cent. Il y a beaucoup plus d'hommes que de femmes dans la population active en Afrique du Nord et en Afrique centrale (66,8 et 60,0 pour cent, respectivement), tandis que la répartition des sexes dans les autres sous-régions est plus équilibrée.

S'agissant des communautés économiques régionales, la CEN-SAD détenait la plus grande part de la population active du continent, avec 240,0 millions de personnes. La répartition de la main-d'œuvre entre les sexes était équilibrée dans la CAE, la CEDEAO et l'IGAD, tandis que dans les autres communautés économiques, les hommes étaient majoritaires. C'est dans l'UMA que l'on observait le plus grand écart entre les sexes, avec 59,3 pour cent d'hommes dans la population active. Dans la CEN-SAD, le COMESA et la CEEAC, les hommes représentent 56 à 57 pour cent de la main-d'œuvre.

En 2019, c'est la CEDEAO qui présentait le taux d'activité le plus élevé (82,2 pour cent), suivie de la CAE (80,2 pour cent) et de l'IGAD (76,2 pour cent), tandis que le taux le plus faible était observé pour la CEEAC (59,2 pour cent). Le taux d'activité des femmes était inférieur à celui des hommes dans toutes les communautés économiques, mais l'ampleur de l'écart entre les sexes variait considérablement selon les régions.

Migrations internationales

Le nombre de migrants internationaux en Afrique est passé de 17,2 millions en 2010 à 26,3 millions en 2019, la part des femmes étend d'environ 45 pour cent. Bien que cette croissance soit importante, les migrants ne constituent toujours qu'une faible proportion (environ 2 pour cent) de la population africaine. Les migrations de main-d'œuvre impliquant des Africains se produisent principalement à l'intérieur du continent et sont déclenchées par le manque de possibilités d'emploi dans les pays d'origine et l'abondance (réelle ou perçue) de ses possibilités dans les pays de destination.

L'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest ont accueilli ensemble plus de la moitié (58 pour cent) des migrants internationaux en Afrique: plus de 7 millions dans chaque région. Les parts des autres sous-régions étaient les suivantes en 2019: Afrique australe (23 pour cent), Afrique centrale (12 pour cent) et Afrique du Nord (7 pour cent). Il y avait moins de femmes migrantes internationales que d'hommes dans toutes les sous-régions, l'écart entre les sexes étant le plus marqué en Afrique du Nord.

Au niveau des communautés économiques régionales, c'est la CEN-SAD qui présente la plus forte population de migrants (11,0 millions) en 2019, suivie du COMESA (9,6 millions), le nombre le plus faible étant celui de l'UMA (1,4 million). Les femmes migrantes étaient minoritaires dans toutes les communautés économiques. L'écart entre les sexes était le plus prononcé dans l'UMA, où les femmes migrantes ne représentaient que 36 pour cent de la population migrante totale.

Migrants internationaux en âge de travailler

Le nombre estimé de migrants internationaux en âge de travailler était de 20,2 millions en 2019, reflétant une tendance à la hausse par rapport aux 13,2 millions de 2010. Les migrants en âge de travailler représentaient environ 77 pour cent de l'ensemble des migrants internationaux sur le continent en 2019. La plupart des migrants en âge de travailler vivaient en Afrique de l'Est, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, en 2018 comme en 2019. Ces trois sous-régions ont accueilli chacune plus de 5 millions de migrants internationaux en âge de travailler. En 2019, les migrants internationaux en âge de travailler représentaient plus de 70 pour cent de la population totale des migrants internationaux dans toutes les sous-régions, à l'exception de l'Afrique centrale, où cette part était de 68 pour cent. Leur part était la plus élevée en Afrique australe et du Nord, avec plus de 80 pour cent de l'ensemble des migrants internationaux en 2018 comme en 2019.

La CEN-SAD et le COMESA continuent de compter le plus grand nombre de migrants en âge de travailler: 8,2 millions et 7,2 millions, respectivement, en 2019. Il y avait plus d'hommes que de femmes parmi les migrants en âge de travailler dans toutes les communautés économiques, à l'exception de la CAE et de l'IGAD, où les parts des hommes et des femmes étaient équilibrées.

Migrants dans la population active

En Afrique, les migrants ne représentent qu'une faible proportion de la population active totale. Par exemple, en 2019, l'année la plus élevée de toutes les années sous revue, la proportion de travailleurs migrants était de 2,8 pour cent de la population active totale. Malgré la faiblesse de cette proportion, le nombre des travailleurs migrants a augmenté de manière significative, passant de 9,5 millions en 2010 à 14,5 millions en 2019, ce qui se traduit par un taux de croissance annuel moyen de 4,8 pour cent. En outre, sur les 20,2 millions de migrants en âge de travailler estimés en Afrique en 2019, 72 pour cent (14,5 millions) faisaient partie de la population active. Au cours de la période considérée, la part moyenne des femmes parmi les travailleurs migrants était de 38 pour cent. Il a été noté que le manque de parité entre les sexes est plus prononcé parmi les travailleurs migrants que dans la population active totale, où la part moyenne des femmes était de 45 pour cent.

Pour ce qui est des communautés économiques régionales, c'est la CEN-SAD et le COMESA qui comptaient le plus grand nombre de migrants internationaux dans la population active en 2019, respectivement 6,2 millions et 5,2 millions. Les hommes prédominaient dans la main-d'œuvre migrante au sein de toutes les communautés économiques. Cette situation était plus prononcée dans l'UMA où les hommes représentaient 70 pour cent de la main-d'œuvre migrante totale.

Le nombre de jeunes travailleurs migrants internationaux (âgés de 15 à 35 ans) est passé de 4,4 millions en 2010 à 6,7 millions en 2019, les hommes représentant environ 60 pour cent d'entre eux quelques soit l'année d'observation.

Pour la présente édition du rapport, dix pays (Cabo Verde, Cameroun, Égypte, Liberia, Mali, Namibie, Niger, Nigéria, Tchad, Seychelles) ont fourni des données sur la population totale et le nombre de travailleurs migrants en situation d'emploi (actifs occupés) en 2018. Parmi ces dix pays, le Nigéria et l'Égypte représentaient 77 pour cent de l'ensemble des actifs occupés. À l'exception du Nigéria, la plupart des migrants en situation d'emploi dans les pays susmentionnés étaient des hommes. Les données agrégées pour les dix pays ayant communiqué des données révèlent que les travailleurs migrants en situation d'emploi se répartissaient ainsi: 32,1 pour cent de salariés; 31,7 pour cent de travailleurs pour leur propre compte; 16,1 pour cent de membres de coopératives de producteurs; 11,5 pour cent d'employeurs; 7,0 pour cent de travailleurs familiaux contribuant l'entreprise familiale; et 1,7 pour cent de travailleurs inclassables d'après le statut.

Migration, activité économique, profession et éducation

Le secteur agricole, qui comprend l'agriculture, la sylviculture et la pêche, était le plus gros employeur de migrants dans les pays ayant communiqué des données, avec 27,5 pour cent des travailleurs migrants employés en 2018. Une majorité des migrants internationaux employés dans ces pays se trouvent dans des professions moyennement qualifiées, telles que les ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (29,3 pour cent), et les conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage (17,0 pour cent).

Sur l'ensemble des personnes en âge de travailler, près de 40 pour cent avaient au mieux un niveau d'éducation de base, tandis qu'un peu plus de 31 pour cent avaient atteint au moins un niveau intermédiaire. Les proportions correspondantes parmi les migrants en âge de travailler étaient de 34 pour cent n'ayant pas dépassé l'éducation de base et de 41 pour cent ayant atteint un niveau d'éducation intermédiaire ou supérieur.

Migrations et transferts de fonds

Une augmentation substantielle du volume des transferts de fonds des migrants internationaux internes a été constatée entre 2010 et 2019, celui-ci passant de 55,6 à 86,4 milliards de dollars des États-Unis. Aussi, il a été noté qu'entre 2018 et 2019, les envois de fonds par les migrants internationaux ont augmenté de 2,2 pour cent, passant de 84,5 à 86,4 milliards de dollars.

Les sous-régions ont connu les augmentations suivantes au cours de cette période d'un an: 11,0 pour cent en Afrique centrale, 5,8 pour cent en Afrique de l'Ouest, 3,7 pour cent en Afrique australe et 1,0 pour cent en Afrique du Nord. En revanche, les envois de fonds vers l'Afrique de l'Est ont diminué de 10,2 pour cent. Le volume réel des envois de fonds vers l'Afrique, y compris les flux non enregistrés via les canaux formels et informels, serait toutefois considérablement plus important que les données officielles.

Protection sociale

La protection sociale est un droit de l'homme fondamental consacré par de nombreux instruments nationaux, régionaux et mondiaux. L'extension de la protection sociale à tous, y compris aux travailleurs migrants et à leur famille, est essentielle pour garantir la sécurité de revenu pour tous, réduire la pauvreté et les inégalités, réaliser le travail décent et faire reculer la vulnérabilité et l'exclusion sociale. Les migrants se heurtent à de grandes difficultés pour exercer leur droit à la sécurité sociale, et cette situation est exacerbée par la crise du COVID-19, crise qui montre combien il est urgent d'étendre à tous le bénéfice d'une protection sociale complète.

Selon le BIT (2021a), les travailleurs migrants éprouvent de plus grandes difficultés pour exercer leurs droits à la protection sociale: refus d'accès à la protection sociale; durée insuffisante de leurs périodes d'emploi et de résidence; incohérences entre les législations sur la sécurité sociale et la migration ou manque de coordination administrative et financière entre les régimes de sécurité sociale du pays d'origine et du pays d'accueil; obstacles juridiques et pratiques à l'accès à la protection sociale, y compris les soins de santé. Les travailleuses migrantes, en particulier, sont confrontées à de multiples formes de discrimination dans l'accès à la protection sociale et sont davantage exposées à l'exploitation et aux abus, y compris les violences sexuelles et sexistes.

La conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux de sécurité sociale reste le mécanisme qui permet d'assurer le plus complètement la protection des travailleurs migrants. Si un nombre croissant de pays ont conclu des accords de sécurité sociale, la mise en œuvre effective de ces accords dépend de mécanismes opérationnels concrets, notamment des échanges de données entre les pays participants.

6.2. Recommandations

Ce rapport a été préparé en 2020 pendant la pandémie mondiale de COVID-19, qui a eu un impact majeur sur les flux migratoires car de nombreux pays ont fermé leurs frontières et mis en place des restrictions. Les passages de migrants ont considérablement diminué, et de nombreux migrants se sont retrouvés bloqués dans des territoires étrangers. Il a été reconnu que les migrants étaient particulièrement vulnérables face aux conséquences socio-économiques de la pandémie et des restrictions qu'elle a entraînées, par exemple, parce qu'ils ont pu perdre leur emploi ou ont été exposés à un risque élevé d'infection dans des environnements surpeuplés. À partir du second semestre de 2020, les pays ont commencé à lever les restrictions de voyage, permettant aux citoyens étrangers, y compris les migrants bloqués, de retourner dans leur pays d'origine.

La pandémie a mis en évidence la nécessité de disposer de données structurées en sorte de pouvoir suivre et évaluer les évolutions liées aux migrations de main-d'œuvre lors de la phase de reprise. Les statistiques présentées dans cette édition du Rapport sur les statistiques de la migration de main-d'œuvre en Afrique se rapportent à 2019 et aux années antérieures. Les effets de la pandémie sur les flux migratoires apparaîtront probablement dans les prochaines éditions du rapport.

La Commission de l'Union africaine a pour mandat de veiller à ce que des statistiques désagrégées de haute qualité, précises et fiables sur les migrations de la main-d'œuvre soient disponibles en Afrique. Des données de qualité et à jour sont essentielles pour élaborer des politiques fondées sur des données probantes et éclairer la prise de décisions des diverses parties prenantes. En outre, ces données permettent de mieux comprendre les tendances et la dynamique des migrations de main-d'œuvre et de quantifier les avantages des migrations tant pour les pays d'origine que pour les pays

de destination. Disposer de données sur les migrations de main-d'œuvre est tout particulièrement essentiel à l'élaboration de politiques efficaces pour protéger les droits des travailleurs migrants et de leurs familles.

À cet égard, le rapport conclut en plaidant pour une amélioration de la collecte et de la diffusion des données sur les migrations internationales de main-d'œuvre et en formulant un certain nombre de recommandations à l'intention de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des États membres sur la manière dont ils peuvent produire et analyser des statistiques sur les migrations de main-d'œuvre permettant de formuler les politiques en connaissance de cause.

À l'intention de l'Union africaine

- Soutenir les États membres dans la collecte de données sur les migrations de main-d'œuvre dans le strict respect des normes statistiques internationales et des directives de la Conférence internationale des statisticiens du travail.
- Aider les États membres à adopter des concepts, des définitions, des méthodologies et des outils harmonisés en matière de migrations de main-d'œuvre, de manière à garantir la comparabilité des données recueillies dans les États membres et les communautés économiques régionales.
- Aider les États membres à produire des statistiques désagrégées sur les migrations de main-d'œuvre pour les indicateurs clés nécessaires à l'élaboration des politiques, y compris les caractéristiques socio-économiques telles que le niveau d'éducation, le statut dans l'emploi, l'activité économique et la profession.
- Soutenir les États membres dans la collecte et l'analyse de données sexospécifiques sur les migrations et reflétant les différences et les inégalités entre les femmes et les hommes. En outre, sensibiliser aux stéréotypes sexistes et aux préjugés et pratiques sociales qui peuvent induire un biais de genre dans les données sur les migrations.
- Soutenir les États membres dans la collecte de données sur les migrants en situation irrégulière ainsi que sur la population et les migrants engagés dans le secteur informel.
- Soutenir l'Institut africain sur les envois de fonds et les États membres à produire, de manière régulière et en temps voulu, des données désagrégées sur les envois de fonds.
- Renforcer la capacité des offices nationaux de statistiques (ONS), des ministères du travail et des affaires étrangères, et des agences gouvernementales chargées des questions d'immigration à produire, analyser et diffuser des statistiques sur les migrations de la main-d'œuvre.
- Promouvoir le développement et l'harmonisation des procédures d'estimation et aider les États membres à les adopter et à les utiliser.
- Élaborer des lignes directrices et des méthodologies pour la collecte de données de qualité et fiables pendant les pandémies.
- Achevé le développement et promouvoir l'utilisation de la base de données STATAFRIC sur les migrations, ainsi que du portail en ligne associé, en vue de la diffusion de données sur la population et les migrations.
- Établir des mécanismes de coordination efficaces (ou renforcer ceux qui existent déjà) entre les institutions nationales chargées de produire des statistiques sur les migrations de main-d'œuvre afin d'instaurer un dialogue régulier et durable entre toutes les parties prenantes, notamment les principaux organes gouvernementaux, la société civile, les institutions de sécurité sociale, les instituts de recherche et d'autres acteurs non étatiques tels que le secteur privé.

- Chercher à élargir l'utilisation des sources administratives de données et des nouveaux types de données pour produire des statistiques sur les migrations de la main-d'œuvre et partager les bonnes pratiques en la matière.
- Établir un système de production régulière de statistiques sur les migrations de la main-d'œuvre à partir de sources administratives de données.
- Mobiliser des ressources et apporter un soutien en vue de la production et la diffusion de statistiques sur la protection sociale des travailleurs migrants afin d'éclairer les réponses politiques et d'assurer le suivi des progrès réalisés.

À l'intention des communautés économiques régionales

- Établir un mécanisme de diffusion des données sur les migrations de main-d'œuvre à l'échelle des communautés économiques régionales (CER).
- Renforcer le système statistique au niveau des CER et aider les pays membres à produire des données fiables et à jour sur les migrations de main-d'œuvre.
- Faciliter l'utilisation de définitions et d'indicateurs harmonisés en matière de migrations de main-d'œuvre dans chacune des régions.
- Promouvoir la collecte de données précises, fiables et opportunes sur les migrations de main-d'œuvre à l'échelle des CER.
- Favoriser un dialogue régulier et durable entre les représentants de toutes les parties impliquées dans la production et la diffusion de statistiques sur les migrations de main-d'œuvre.
- Faciliter le dialogue et la coordination entre les différentes organisations internationales qui apportent leur soutien aux travaux dans le domaine des statistiques sur les migrations de main-d'œuvre.
- Renforcer la coordination et l'utilisation des sources administratives de données pour produire des statistiques sur les migrations de main-d'œuvre à l'échelle des CER.

À l'intention des États membres

- Coordonner et harmoniser la collecte de données sur les migrations de main-d'œuvre entre les ministères et les institutions gouvernementales, les autres parties prenantes et les ONS en établissant des mécanismes de coordination efficaces ou en renforçant les mécanismes existants à l'échelle nationale.
- Faciliter la communication des données administratives aux ONS conformément aux protocoles de partage de données existants et dans le respect des lois sur la protection des données.
- Les ONS devraient fournir à toutes les parties prenantes des orientations claires sur la production de statistiques régulières, fiables et de haute qualité sur les migrations de main-d'œuvre.
- Tirer pleinement parti des données des recensements et des enquêtes pour rassembler et analyser des données sur les migrations internationales de main-d'œuvre.
- Élaborer et mener des enquêtes nationales représentatives, notamment une enquête sur la main-d'œuvre comportant des modules appropriés sur les migrations, afin d'assurer un flux continu de données sur les migrations de main-d'œuvre au niveau national.
- Établir un système pour la production régulière de statistiques sur les migrations de main-d'œuvre à partir de sources administratives de données.

- Adopter de bonnes pratiques (y compris en prenant des initiatives de renforcement des capacités) dans l'utilisation des sources administratives de données pour produire des statistiques sur les migrations de main-d'œuvre.
- Établir une coordination avec les autorités statistiques d'autres pays pour recueillir des données sur les émigrants (et les ressortissants à l'étranger).
- Renforcer le processus de production de statistiques désagrégées pour les indicateurs clés relatifs aux migrations de main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne les caractéristiques socio-économiques, le niveau d'éducation, les compétences et la profession.
- Explorer d'autres sources de données pour faciliter la production et la diffusion de données sur le statut d'emploi, l'activité économique et la profession des travailleurs migrants.
- Ratifier et appliquer les conventions et recommandations de l'OIT, conclure des accords (bilatéraux/multilatéraux) garantissant la coordination et la transférabilité en matière de sécurité sociale, et inclure des dispositions relatives à la sécurité sociale dans les accords bilatéraux ou les protocoles d'accord sur le travail.
- Prendre des mesures unilatérales – cadres nationaux de protection sociale compris – afin de conférer une protection sociale à tous les habitants du pays.
- Investir dans les statistiques sur la protection sociale des travailleurs migrants afin d'éclairer les décisions politiques et d'en assurer le suivi.



BIBLIOGRAPHIE

- Barsoum, Ghada, Sarah Wahby et Aditya Sarkar. 2017. *Les jeunes et l'emploi en Afrique du Nord: rapport de synthèse*. Genève: OIT.
- BEI (Banque européenne d'investissement). 2020. *Le secteur bancaire en Afrique: financer la transformation sur fond d'incertitude*.
- BIT (Bureau international du Travail). 1982. Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi. 13e Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 18-29 octobre 1982.
- . 2001. La Conférence internationale du travail se penchera sur le «déficit de travail décent». Communiqué de presse, 1er juin 2001.
- . 2013. Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre. 19e Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 2-11 octobre 2013.
- . 2015. *ILO global estimates on migrant workers: Results and methodology*, [Estimations mondiales de l'OIT concernant les travailleuses et les travailleurs migrants. Résultats et méthodologie (résumé en français)]. Genève.
- . 2016a. *Labour Migration in Asia and the Pacific and the Arab States*. Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique / Bureau régional de l'OIT pour les États arabes.
- . 2016b. *Les femmes au travail: Tendances 2016*. Genève.
- . 2018a. *ILO global estimates on migrant workers: Results and methodology*, 2e éd. [Estimations mondiales de l'OIT concernant les travailleuses et les travailleurs migrants - Résultats et méthodologie (Résumé en français)] Genève.
- . 2018b. *Directives concernant les statistiques des migrations internationale de main-d'œuvre*. 20e Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 10-19 octobre 2018.
- . 2020. «République centrafricaine», série *L'état des lieux du système de formation professionnelle*.
- CUA (Commission de l'Union africaine). 2017. *Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique en 2015*. Addis Abeba.
- . 2018. *Cadre de politique migratoire pour l'Afrique révisé et plan d'action (2018-2030)*. Addis Abeba.
- . 2020. *Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique: Deuxième édition (2017)*. Addis Abeba.
- DAES-ONU (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies). 1999. *Recommandations sur les statistiques des migrations internationales: Première révision 1*, Études statistiques, Série M, No. 58, Rev. 1. New York.
- . 2008. *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Rev.4*, Études statistiques, Series M, No. 4, Rev.4. New York.
- . 2009. *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements: Révision 2*. New York.
- . 2017. *Handbook on Measuring International Migration through Population Censuses*. New York.
- . 2019. *World Population Prospects 2019: Highlights*. New York.
- Gagnon, Jason, et Mathilde Rodrigues. 2020. *Towards More Sustainable Solutions to Forced Displacement: What Measures Are Donor Countries Applying to Forced Displacement in Developing Countries?* Documents d'orientation de l'OCDE sur le développement, n° 34. Organisation de coopération et de développement économiques.
- ISU (Institut de statistique de l'UNESCO). 2012. *Classification internationale type de l'éducation CITE 2011*. Montréal.

- OIM (Organisation internationale pour les migrations). 2020. *Migration in West and North Africa and across the Mediterranean: Trends, Risks, Development and Governance*. Genève.
- Shalaby, Marwa. 2014. "The Paradox of Female Economic Participation in the Middle East and North Africa", Baker Institute Issue Brief de l'université Rice, 3 juillet 2014.
- UA (Union africaine). 2017. *Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique 2017-2026*.
———. s.d. [Objectifs et domaines prioritaires de l'agenda 2063](#).
- UNESCO. Sans date. <http://uis.unesco.org/fr/topic/niveau-deducation-atteint>.
- . s.d. «Niveau d'instruction». <http://uis.unesco.org/en/topic/educational-attainment>.

BIBLIOGRAPHIE (CHAPITRE 4.4)

- Association internationale de la sécurité sociale (AISS) 2021. Base de données de l'AISS sur les accords internationaux de sécurité sociale: <https://ww1.issa.int/fr/international-agreements>.
- CEDEAO 2018. *Report of the Technical Workshop on operational modalities for the implementation of the ECOWAS General Convention on Social Security*, Lomé, République du Togo, 9 - 11 mai 2018.
- BIT, 2021a. *Extending Social Protection to Migrant Workers, Refugees and their Families: ILO Guide for Policy-makers and Practitioners* – Genève: BIT, à paraître en 2021.
- , 2021b. *Making decent work a reality for domestic workers: Progress and prospects ten years after the adoption of the Domestic Workers Convention, 2011 (No. 189)*. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_802551.pdf.
Résumé en français: *Faire du travail décent une réalité pour les travailleurs domestiques: Progrès et perspectives dix ans après l'adoption de la convention (n° 189) sur les travailleurs domestiques*, 2011. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_802555.pdf.
- . 2020a. *Protéger les travailleurs migrants pendant la pandémie de COVID-19. Recommandations aux décideurs politiques et aux mandants*. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_745197.pdf.
- . 2020b. *Protection sociale des travailleurs migrants. Une réponse nécessaire à la crise du COVID-19*. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---soc_sec/documents/publication/wcms_752087.pdf.
- . 2019. *Les normes de sécurité sociale de l'OIT: les connaître, les ratifier et les appliquer*. <https://www.social-protection.org/gimi/gess/RessourcePDF.action?id=55712>.
- . 2017. *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-19: Protection sociale universelle pour atteindre les Objectifs de développement durable*. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_624892.pdf.
- Fultz, E. & Piries, B. 1997. «The social protection of migrant workers in South Africa», Équipe consultative multidisciplinaire de l'Organisation internationale du travail pour l'Afrique australe (ILO/SAMAT) Policy Paper No 3, 1997 (Harare).
- Hirose, Kenichi, Milos Nikač et Edward Tamagno. 2011. *Social Security for Migrant Workers: A Rights-based Approach*. Genève: BIT. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---eu-rope/---ro-geneva/---sro-budapest/documents/publication/wcms_168796.pdf.
- Mpedi, Letlhokwa George et Mathias Ashu Tako Nyenti. 2017. *Towards an Instrument for the Portability of Social Security Benefits in the Southern African Development Community*. Johannesburg: Sun Media Metro.
- SADC (2019). *Access to social security and portability of accrued benefits in SADC*.
- Van Panhuys, Clara, Samia Kazi-Aoul et Geneviève Binette. 2017. «Migrant Access to Social Protection under Bilateral Labour Agreements: A Review of 120 Countries and Nine Bilateral Arrangements», *Extension of Social Security (ESS) Paper Series n° 57*. <https://ideas.repec.org/p/ilo/ilowps/994955792602676.html>.

ANNEXE I.

TABLEAUX DE DONNÉES

Tableau A1

États membres de l'Union africaine par sous-région géographique

Sous-région	Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique de l'Ouest
États membres	Burundi Cameroun République centrafricaine Tchad Congo Guinée équatoriale Gabon République du Congo Sao Tomé et Príncipe	Comores Djibouti Érythrée Éthiopie Kenya Madagascar Maurice Rwanda Seychelles Somalie Sud-Soudan Soudan Ouganda République-Unie de Tanzanie	Algérie Égypte Libye Mauritanie Maroc Tunisie République arabe sahraouie démocratique	Angola Botswana Eswatini Lesotho Malawi Mozambique Namibie Afrique du Sud Zambie Zimbabwe	Bénin Burkina Faso Cabo Verde Côte d'Ivoire Gambie Ghana Guinée Guinée-Bissau Libéria Mali Niger Nigéria Sénégal Sierra Leone Togo

Tableau A2Répartition de la **population africaine**, par sous-région et par sexe, estimations, 2010-19 (millions)

Sous-région	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AFRIQUE	1 017.2	1 045.2	1 074.5	1 105.4	1 134.2	1 163.8	1 195.1	1 227.1	1 259.4	1 292.2
Femmes et hommes										
Afrique de l'Ouest	300.7	310.2	320.6	330.7	340.4	350.9	361.2	371.4	381.8	393.0
Afrique de l'Est	282.9	290.2	296.5	306.5	314.4	322.7	333.0	340.7	350.7	357.3
Afrique du Nord	168.2	171.5	175.3	178.4	181.8	185.4	186.9	193.7	197.2	200.5
Afrique australe	141.6	145.5	150.3	153.8	157.2	161.0	164.8	168.5	172.2	176.6
Afrique centrale	123.8	127.8	131.9	136.1	140.4	143.8	149.2	152.8	157.5	164.8
AFRIQUE	510.1	524.2	539.5	554.8	568.9	583.8	599.5	614.4	630.8	647.1
Femmes										
Afrique de l'Ouest	149.7	154.5	159.7	164.9	169.4	174.7	179.8	184.9	190.1	195.5
Afrique de l'Est	141.7	145.4	149.0	153.8	157.6	161.8	167.1	170.8	175.8	179.2
Afrique du Nord	83.2	84.9	86.8	88.4	90.1	91.9	92.6	95.2	96.9	98.6
Afrique australe	72.8	74.9	77.3	79.1	80.8	82.7	84.6	86.4	88.4	90.5
Afrique centrale	62.6	64.6	66.7	68.8	70.9	72.7	75.3	77.2	79.5	83.2
AFRIQUE	507.1	521.0	535.0	550.6	565.3	580.1	595.5	612.7	628.6	645.2
Hommes										
Afrique de l'Ouest	150.9	155.7	160.9	165.8	171.0	176.3	181.4	186.5	191.8	197.5
Afrique de l'Est	141.2	144.8	147.4	152.7	156.7	160.9	165.9	169.9	174.9	178.1
Afrique du Nord	85.0	86.6	88.5	90.0	91.7	93.5	94.3	98.5	100.2	101.9
Afrique australe	68.8	70.6	73.0	74.7	76.3	78.3	80.2	82.1	83.8	86.1
Afrique centrale	61.2	63.2	65.3	67.3	69.5	71.1	73.9	75.7	78.0	81.6

Note: Les données qui figurent dans ce tableau sont fondées sur des sources nationales, complétées par des estimations des observations manquantes. En raison des arrondis, les totaux pour l'Afrique ne correspondent pas à la somme des totaux sous régionaux

Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations.

Tableau A3

Répartition de la **population africaine en âge de travailler**,
par sous-région et par sexe, estimations, 2010-19 (millions)

Sous-région	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Femmes et hommes										
AFRIQUE	577.4	589.9	606.3	622.3	640.8	657.1	677.1	692.1	713.0	730.0
Afrique de l'Est	161.8	166.6	171.0	176.8	183.7	188.8	195.0	198.2	206.3	208.7
Afrique de l'Ouest	143.8	148.8	152.9	156.7	162.0	167.2	171.7	176.8	181.6	186.5
Afrique du Nord	115.2	117.6	120.4	122.4	124.9	127.5	128.7	132.8	135.2	137.4
Afrique australe	86.4	89.0	91.9	94.1	96.0	97.0	101.0	101.6	104.5	105.6
Afrique centrale	70.3	67.9	70.1	72.3	74.2	76.6	80.7	82.7	85.4	91.9
AFRIQUE	289.3	298.0	310.3	318.4	327.5	337.8	348.6	356.9	368.7	374.7
Femmes										
Afrique de l'Est	84.3	86.8	88.8	92.1	95.4	98.4	101.7	103.1	107.4	108.4
Afrique de l'Ouest	68.9	71.5	78.0	78.9	81.7	86.2	89.4	92.9	96.4	98.0
Afrique du Nord	57.1	58.2	59.6	61.0	61.9	63.1	63.8	65.8	67.0	68.1
Afrique australe	45.3	46.6	47.9	49.3	50.3	50.8	52.9	53.2	54.8	55.3
Afrique centrale	33.7	34.8	36.0	37.1	38.2	39.3	40.8	41.9	43.2	44.9
AFRIQUE	288.1	291.9	296.0	303.9	313.3	319.3	328.4	335.2	344.3	355.3
Hommes										
Afrique de l'Est	77.5	79.8	82.2	84.7	88.3	90.4	93.3	95.1	98.9	100.3
Afrique de l'Ouest	74.8	77.3	74.9	77.8	80.3	81.0	82.3	83.8	85.2	88.5
Afrique du Nord	58.2	59.4	60.8	61.5	63.0	64.3	64.8	67.0	68.2	69.4
Afrique australe	41.0	42.4	44.0	44.8	45.8	46.2	48.2	48.4	49.8	50.2
Afrique centrale	36.6	33.1	34.1	35.2	36.0	37.4	39.8	40.9	42.2	47.0

Note: Les données qui figurent dans ce tableau sont fondées sur des sources nationales, complétées par des estimations des observations manquantes. En raison des arrondis, les totaux pour l'Afrique ne correspondent pas à la somme des totaux sous régionaux
Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations.

Tableau A4Répartition de la **population active** en Afrique, par sous-région et par sexe, estimations, 2010-19 (millions)

Sous-région	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AFRIQUE	402.8	413.7	426.0	440.6	444.6	459.2	472.6	486.1	501.4	511.5
Femmes et hommes										
Afrique de l'Est	127.4	129.7	131.9	137.1	141.0	144.9	149.9	153.7	158.3	161.7
Afrique de l'Ouest	116.9	122.0	125.3	131.3	129.0	135.2	139.2	144.6	149.6	153.3
Afrique du Nord	65.1	66.3	67.9	68.9	70.2	71.5	72.1	74.8	76.2	77.6
Afrique australe	55.4	56.3	60.2	61.1	61.7	63.8	65.6	66.0	68.7	68.6
Afrique centrale	38.1	39.5	40.7	42.2	42.6	43.8	45.8	47.1	48.5	50.4
AFRIQUE	177.8	183.0	192.9	199.6	199.6	208.9	216.1	222.9	231.2	235.9
Femmes										
Afrique de l'Est	63.0	64.0	64.9	67.6	69.6	71.5	74.1	75.9	78.2	80.1
Afrique de l'Ouest	51.1	53.7	59.6	62.1	59.5	64.9	67.6	71.2	74.5	76.3
Afrique du Nord	27.0	27.5	29.7	30.0	30.2	31.3	32.1	32.2	33.9	33.6
Afrique australe	21.6	22.0	22.5	22.8	23.3	23.8	24.0	24.8	25.3	25.7
Afrique centrale	15.1	15.8	16.3	17.0	17.0	17.5	18.3	18.8	19.4	20.2
AFRIQUE	225.1	230.8	233.1	241.1	245.0	250.4	256.6	263.2	270.1	275.6
Hommes										
Afrique de l'Est	64.4	65.7	67.0	69.5	71.4	73.4	75.8	77.7	80.1	81.6
Afrique de l'Ouest	65.7	68.2	65.7	69.2	69.5	70.3	71.6	73.5	75.2	76.9
Afrique du Nord	43.5	44.4	45.4	46.0	46.9	47.8	48.1	50.0	50.9	51.8
Afrique australe	28.5	28.8	30.5	31.1	31.5	32.6	33.4	33.8	34.8	35.0
Afrique centrale	22.9	23.7	24.4	25.2	25.7	26.4	27.5	28.2	29.1	30.3

Note: Les données qui figurent dans ce tableau sont fondées sur des sources nationales, complétées par des estimations des observations manquantes. En raison des arrondis, les totaux pour l'Afrique ne correspondent pas à la somme des totaux sous régionaux

Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations.

Tableau A5

Taux d'activité en Afrique, par sous-région et par sexe, estimations, 2010-19 (en pourcentage)

Sous-région	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Femmes et hommes	69.8	70.1	70.3	70.8	69.4	69.9	69.8	70.2	70.3	70.1
Afrique de l'Ouest	81.3	82.0	81.9	83.8	79.7	80.8	81.1	81.8	82.4	82.2
Afrique de l'Est	78.8	77.8	77.1	77.5	76.8	76.8	76.9	77.5	76.7	77.5
Afrique australe	64.2	63.2	65.5	65.0	64.2	65.8	64.9	64.9	65.7	64.9
Afrique du Nord	56.5	56.4	56.4	56.2	56.2	56.1	56.1	56.4	56.4	56.4
Afrique centrale	54.2	58.2	58.1	58.4	57.5	57.2	56.8	56.9	56.8	54.9
AFRIQUE	61.4	61.4	62.2	62.7	60.9	61.8	62.0	62.5	62.7	62.9
Afrique de l'Ouest	74.2	75.2	76.4	78.7	72.9	75.3	75.6	76.6	77.3	77.9
Afrique de l'Est	74.7	73.7	73.0	73.4	72.9	72.6	72.8	73.6	72.9	73.8
Afrique australe	59.5	59.0	62.0	61.0	60.1	61.6	60.7	60.5	61.8	60.7
Afrique du Nord	44.8	45.4	45.3	45.8	44.4	44.5	44.9	44.9	44.9	44.9
Afrique centrale	37.8	37.7	37.7	37.4	37.7	37.6	37.6	37.7	37.8	37.8
AFRIQUE	78.1	79.1	78.8	79.3	78.2	78.4	78.1	78.5	78.5	77.6
Afrique de l'Ouest	87.8	88.3	87.7	89.0	86.6	86.7	87.0	87.6	88.2	87.0
Afrique de l'Est	83.1	82.3	81.6	82.1	80.9	81.2	81.3	81.7	80.9	81.4
Afrique australe	74.8	74.7	74.7	74.9	74.4	74.2	74.2	74.7	74.7	74.7
Afrique du Nord	69.4	68.0	69.4	69.4	68.8	70.5	69.4	69.8	70.0	69.6
Afrique centrale	62.8	71.6	71.6	71.6	71.4	70.5	69.1	69.1	69.1	64.4

Note: Les données qui figurent dans ce tableau sont fondées sur des sources nationales, complétées par des estimations des observations manquantes. En raison des arrondis, les totaux pour l'Afrique ne correspondent pas à la somme des totaux sous régionaux.

Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations.

Tableau A6Répartition de la **population migrante totale** en Afrique, par sous-région et par sexe, estimations

Sous-région	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AFRIQUE	17.2	18.3	19.3	20.4	21.4	22.9	23.6	24.3	25.3	26.3
Femmes et hommes	3.9	4.3	4.6	4.9	5.3	5.9	6.3	6.8	7.2	7.7
Afrique de l'Est	6.5	6.6	6.7	6.8	6.8	7.0	7.2	7.2	7.4	7.6
Afrique de l'Ouest	3.3	3.7	4.2	4.6	5.0	5.4	5.5	5.7	5.9	6.1
Afrique australe	2.1	2.2	2.3	2.3	2.5	2.6	2.7	2.8	2.9	3.1
Afrique centrale	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	1.9	1.8	1.9	1.9
AFRIQUE	7.9	8.4	8.8	9.2	9.7	10.4	10.5	10.9	11.4	11.9
Femmes	1.9	2.0	2.1	2.3	2.4	2.8	2.8	3.1	3.3	3.6
Afrique de l'Est	3.1	3.2	3.2	3.2	3.3	3.3	3.4	3.4	3.5	3.5
Afrique de l'Ouest	1.4	1.6	1.8	1.9	2.1	2.3	2.3	2.4	2.5	2.5
Afrique australe	1.0	1.0	1.1	1.1	1.2	1.3	1.3	1.3	1.4	1.5
Afrique centrale	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
AFRIQUE	9.2	9.9	10.5	11.2	11.8	12.5	13.0	13.4	13.9	14.5
Hommes	3.3	3.4	3.5	3.6	3.6	3.7	3.8	3.8	3.9	4.1
Afrique de l'Est	2.1	2.3	2.5	2.7	2.9	3.1	3.5	3.7	3.9	4.1
Afrique de l'Ouest	1.9	2.1	2.4	2.6	2.9	3.2	3.2	3.3	3.4	3.5
Afrique australe	1.1	1.1	1.2	1.2	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.6
Afrique centrale	0.9	0.9	1.0	1.0	1.1	1.2	1.1	1.1	1.2	1.2

Note: Les données qui figurent dans ce tableau sont fondées sur des sources nationales, complétées par des estimations des observations manquantes. En raison des arrondis, les totaux pour l'Afrique ne correspondent pas à la somme des totaux sous régionaux

Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations.

Tableau A7

Répartition de la **population migrante en âge de travailler**,
par sous-région et par sexe, estimations, 2010-19 (en millions)

Sous-région	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Femmes et hommes	13.2	14.0	14.9	15.7	16.4	17.6	18.1	18.8	19.5	20.2
Afrique de l'Ouest	5.0	5.1	5.1	5.2	5.2	5.3	5.5	5.5	5.6	5.7
Afrique de l'Est	2.8	3.1	3.3	3.5	3.8	4.2	4.5	5.0	5.3	5.6
Afrique australe	2.8	3.2	3.5	3.9	4.3	4.7	4.8	4.9	5.1	5.3
Afrique centrale	1.4	1.5	1.6	1.6	1.7	1.8	1.8	1.9	2.0	2.1
Afrique du Nord	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
AFRIQUE	6.0	6.3	6.7	7.0	7.3	8.0	8.2	8.5	8.9	9.1
Afrique de l'Ouest	1.4	1.5	1.6	1.8	1.9	2.1	2.2	2.5	2.6	2.8
Afrique de l'Est	2.3	2.3	2.4	2.4	2.3	2.5	2.5	2.6	2.7	2.6
Afrique australe	1.1	1.3	1.4	1.6	1.7	1.9	1.9	2.0	2.1	2.1
Afrique centrale	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0
Afrique du Nord	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6
AFRIQUE	7.2	7.7	8.2	8.6	9.1	9.7	9.9	10.3	10.7	11.2
Afrique de l'Ouest	2.7	2.7	2.8	2.8	2.9	2.8	2.9	2.9	3.0	3.1
Afrique de l'Est	1.6	1.9	2.1	2.3	2.5	2.8	2.9	3.0	3.0	3.1
Afrique australe	1.4	1.5	1.7	1.8	1.9	2.1	2.2	2.5	2.7	2.8
Afrique centrale	0.7	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.1
Afrique du Nord	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	0.9	1.0	1.0

Note: Les données qui figurent dans ce tableau sont fondées sur des sources nationales, complétées par des estimations des observations manquantes. En raison des arrondis, les totaux pour l'Afrique ne correspondent pas à la somme des totaux sous régionaux.
Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations.

Tableau A8Répartition des **travailleurs migrants (actifs occupés et chômeurs)** en Afrique, par sous-région et par sexe, estimations, 2010-19 (en millions)

Sous-région	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AFRIQUE	9.5	10.1	10.6	11.2	11.7	12.5	12.9	13.3	13.9	14.5
Femmes et hommes	3.6	3.7	3.7	3.8	3.7	3.9	3.9	4.0	4.1	4.3
Afrique de l'Ouest	2.1	2.3	2.4	2.6	2.8	3.1	3.3	3.6	3.8	4.1
Afrique de l'Est	1.9	2.1	2.4	2.6	2.8	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5
Afrique australe	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.5
Afrique centrale	0.8	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
AFRIQUE	3.5	3.8	4.0	4.2	4.4	4.8	4.9	5.1	5.3	5.6
Femmes	1.0	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.8	1.9
Afrique de l'Ouest	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.5	1.6
Afrique de l'Est	0.7	0.7	0.8	0.9	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	1.2
Afrique australe	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6
Afrique centrale	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4
AFRIQUE	5.9	6.3	6.6	7.0	7.3	7.8	8.0	8.2	8.5	8.9
Hommes	2.4	2.5	2.4	2.5	2.5	2.5	2.6	2.6	2.6	2.7
Afrique de l'Ouest	1.2	1.4	1.6	1.7	1.9	2.1	2.1	2.2	2.2	2.3
Afrique de l'Est	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.7	1.8	2.0	2.1	2.2
Afrique australe	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9
Afrique centrale	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.7	0.7	0.7	0.8

Note: Les données qui figurent dans ce tableau sont fondées sur des sources nationales, complétées par des estimations des observations manquantes. En raison des arrondis, les totaux pour l'Afrique ne correspondent pas à la somme des totaux sous régionaux

Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations.

Tableau A9

Répartition des **jeunes travailleurs migrants** (âgés de 15 à 35 ans),
par sous-région et par sexe, estimations, 2010-19 (en millions)

Sous-région	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Both sexes										
AFRIQUE	4.4	4.7	5.1	5.3	5.6	6.0	6.1	6.3	6.5	6.7
Afrique australe	1.1	1.2	1.4	1.5	1.7	1.9	1.9	1.9	2.0	2.1
Afrique de l'Ouest	1.7	1.8	1.9	1.9	1.9	1.9	2.0	2.0	2.0	2.0
Afrique de l'Est	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.2	1.2	1.3	1.4	1.5
Afrique centrale	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7
Afrique du Nord	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
AFRIQUE	1.8	1.9	2.0	2.1	2.1	2.4	2.5	2.5	2.6	2.7
Femmes										
Afrique australe	0.7	0.7	0.8	0.8	0.7	0.9	0.9	0.8	0.8	0.9
Afrique de l'Ouest	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7
Afrique de l'Est	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7
Afrique centrale	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Afrique du Nord	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
AFRIQUE	2.6	2.8	3.0	3.2	3.5	3.5	3.6	3.8	3.9	4.0
Hommes										
Afrique australe	0.7	0.8	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.3	1.3	1.4
Afrique de l'Ouest	1.0	1.1	1.1	1.1	1.2	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2
Afrique de l'Est	0.4	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8
Afrique centrale	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4
Afrique du Nord	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3

Note: Les données qui figurent dans ce tableau sont fondées sur des sources nationales, complétées par des estimations des observations manquantes. En raison des arrondis, les totaux pour l'Afrique ne correspondent pas à la somme des totaux sous régionaux
Source: Base de données STATAFRIC sur les migrations.

ANNEXE II.

DÉFINITIONS ET CLASSIFICATIONS UTILISÉES DANS LE RAPPORT

Définitions des concepts clés

Population résidente

La population résidente d'un pays comprend toutes les personnes qui résident habituellement dans le pays, quels que soient leur sexe, leur origine nationale, leur citoyenneté ou l'emplacement géographique de leur lieu de travail. Elle inclut les apatrides et les non ressortissants résidant habituellement dans le pays mais qui n'ont pas de permis de résidence. Elle comprend également les résidents habituels qui travaillent en dehors du pays (comme les travailleurs frontaliers, les travailleurs saisonniers et les autres travailleurs migrants de courte durée, les travailleurs bénévoles et les nomades) (BIT 2018b, para. 11).

Résidence habituelle

Le concept de «résidence habituelle» est utilisé dans les recensements de la population pour désigner le lieu où la personne a vécu continuellement la plupart du temps au cours des 12 derniers mois (autrement dit, au moins six mois et un jour), sans compter les absences temporaires pendant des vacances ou des missions de travail, ou bien où cette personne a l'intention de vivre pendant au moins six mois (DAES-ONU 2009, para. 1.463).

Résident habituel

Il s'agit d'une personne qui vit ou a l'intention de vivre continuellement en un lieu ou dans un pays de manière continue pendant la majeure partie d'une période de douze mois (c'est-à-dire pendant au moins six mois et un jour), sans compter les absences temporaires pour les vacances ou les missions de travail.

Population jeune

Dans le présent rapport, le terme «jeunes» désigne les personnes âgées de 15 à 35 ans (inclus).

Population en âge de travailler

Pour déterminer la population en âge de travailler:

(a) la limite inférieure doit être établie en tenant compte de l'âge minimum pour l'emploi, en incluant les exceptions prévues par les lois et réglementations nationales ou de l'âge de fin de la scolarité obligatoire;

b) aucune limite supérieure ne doit être établie, de façon à avoir une couverture complète des activités productives de la population adulte et d'étudier les transitions entre l'emploi et la retraite (BIT 2016a).

Aux fins de la comparabilité internationale, la population en âge de travailler est définie comme l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus.

Population active

La population active ou «main-d'œuvre» comprend toutes les personnes en âge de travailler (âgés de 15 ans ou plus) et sont «employées» ou «sans emploi» (recherchant un emploi) pendant la période de référence, selon la convention nationale (OIT-2016a).

Personnes en emploi

Une personne en âge de travailler qui, pendant une courte période de référence, s'est engagée dans une activité de production de biens ou de services en échange de salaire ou pour un profit (OIT-2016a).

Migrants internationaux

Un migrant international est défini comme toute personne qui change de pays de résidence habituelle (DAES-ONU, 1999, para. 32).

Travailleur migrant international

Le concept de travailleurs migrants internationaux sert à mesurer le lien actuel avec le marché du travail des migrants internationaux dans un pays, indépendamment de l'objectif initial de la migration, et celui d'autres personnes qui ne sont pas des résidents habituels du pays mais qui ont actuellement un lien avec le marché du travail du pays où s'effectue la mesure. À des fins statistiques, les travailleurs migrants internationaux sont définis comme tous les migrants internationaux en âge de travailler, résidents habituels du pays qui effectue la mesure, et qui faisaient partie de la main d'œuvre en étant en emploi ou au chômage (BIT 2018b, para. 14).

Stock de migrants internationaux

Le stock de migrants internationaux (aussi désigné ici comme «effectif» ou «population» des migrants internationaux) désigne le nombre total de migrants internationaux présents dans un pays donné à un moment donné (DAES-ONU 2017, para. 43).

Flux de migrants internationaux

Le flux de migrants internationaux désigne le nombre de migrants internationaux entrant ou sortant d'un pays donné (migrant vers ou depuis ce pays) durant une période donnée, généralement une année civile (DAES-ONU 2017, para. 44).

Flux d'immigrants internationaux

Le flux d'immigrants internationaux est le nombre d'immigrants internationaux entrant dans un pays donné au cours d'une période donnée, généralement une année civile (UNDESA 2017b, para. 44).

Flux d'émigrants internationaux

Le flux international d'émigrants est le nombre d'émigrants internationaux quittant un pays donné au cours d'une période donnée, généralement une année civile (UNDESA 2017b, para. 44).

Transferts personnels

Aussi désignés dans le présent rapport par l'expression «envoi de fonds», il s'agit de tous les transferts courants, en espèces ou en nature, effectués ou reçus par les ménages résidents à destination ou en provenance des ménages non-résidents. Les transferts personnels comprennent tous les transferts courants entre les individus résidents et non-résidents.

Classifications utilisées

Éducation

Aux fins du présent rapport, le niveau d'éducation a été classé en trois niveaux: «éducation de base», «niveau intermédiaire» et «niveau supérieur» sur la base de la version 2011 de la Classification internationale type de l'éducation (CITE 2011). Cette typologie se situe dans la ligne des études menées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres organisations internationales. Une sous-catégorie supplémentaire a été ajoutée pour distinguer les personnes qui n'ont aucune instruction (c'est-à-dire qui n'ont jamais suivi de programme d'éducation, pas même d'éducation de la petite enfance). Des détails sur la classification CITE 2011 peuvent être trouvés dans ISU (2012).

Niveau de qualification, sur la base de la codification CITE 2011 ou CITE 1997 du niveau d'instruction

Niveau d'éducation	CITE 2011 niveau	CITE 1997 niveau	Description (in ISCED 2011)
De base	niveau	CITE 1997	Inférieur au primaire
	<i>niveau</i>	<i>Description (en CITE 2011)</i>	<i>N'a jamais participé à un programme d'éducation</i>
	02	0	Éducation de la petite enfance limitée
	03		Scolarisation primaire limitée (sans achèvement du niveau 1 de la CITE)
	1	1	Enseignement primaire
	2	2	Premier cycle de l'enseignement secondaire
Intermédiaire	3	3	Deuxième cycle de l'enseignement secondaire
	4	4	Enseignement post-secondaire non-supérieur
Supérieur	5	5	Enseignement supérieur de cycle court
	6		Licence ou niveau équivalent
	7		Master ou niveau équivalent
	8	6	Doctorat ou niveau équivalent

Activité économique

Pour la classification des secteurs et branches d'activité économiques, on a utilisé l'«agrégat de haut niveau commun au SCN et à la CITI (A*10)» sur la base de la quatrième révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, Rev.4) (DAES-ONU (2009)). Comme le montre le tableau ci-dessous, elle se compose de dix catégories (1-10) et d'une sous-catégorie (2a).

Agrégat de haut niveau SCN/CITI (A*10)

A*10	CITI, Rev.4 sections	CITI, Rev.4 divisions	Description
1	A	01–03	Agriculture, sylviculture et pêche
2	B, C, D et E	05–39	Activités de fabrication, activités extractives et autres activités industrielles
2a	C	10–33	<i>Dont: fabrication</i>
3	F	41–43	Construction
4	G, H et I	45–56	Commerce de gros et de détail, transport et entreposage, activités d'hébergement et de restauration
5	J	58–63	Information et communication
6	K	64–66	Activités financières et d'assurances
7	L	68	Immobilier
8	M et N	69–82	Activités professionnelles, scientifiques et techniques, administration et appui administratif
9	O, P et Q	84–88	Administration publique et défense, éducation, santé humaine et activités d'action sociale
10	R, S, T et U	90–99	Autres activités de services

Profession

Ce rapport utilise la version la plus récente (2008) de la Classification internationale type des professions de l'OIT, communément appelée CIP-08, qui remplace la CIP-88 utilisée précédemment. Les fichiers techniques et les tableaux de conversion sont disponibles en ligne à l'adresse <https://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/index.htm>. Les offices statistiques nationaux peuvent communiquer les données en utilisant soit la CIP-08, soit la CIP-88, comme indiqué dans les tableaux ci-dessous:

Classification internationale type des professions 2008 (CIP-08)

CIP-08	Grand groupes
1	Directeurs, cadres de direction et gérants
2	Professions intellectuelles et scientifiques
3	Professions intermédiaires
4	Employés de type administratif
5	Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs
6	Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche
7	Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat
8	Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage
9	Professions élémentaires
0	Professions militaires

Classification internationale type des professions 1988 (CIP-88)

CIP-88	Major Group
1	Membres de l'exécutif et cadres législatives, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise
2	Professions intellectuelles et scientifiques
3	Professions intermédiaires
4	Employés de type administratif
5	Personnels des services et vendeurs de magasin et de marché
6	Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche
7	Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal
8	Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage
9	Ouvriers et employés non qualifiés
0	Forces armées

Situation dans l'emploi

Ce rapport utilise la Classification internationale d'après la situation dans la profession, dénommée CISP-93, qui a été adoptée par la 15ème Conférence internationale des statisticiens du travail en janvier 1993 et qui comprend les catégories décrites ci-dessous:

Classification internationale de la situation dans l'emploi 1993 (CISP-93)

ISCE-93	Major Group
1	Salariés
2	Employeurs
3	Personnes travaillant pour leur propre compte
4	Membres de coopératives de producteurs
5	Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale
6	Travailleurs inclassables d'après la situation dans la profession

Remarque: dans le présent rapport on a indifféremment utilisé les expressions «situation dans l'emploi» ou «statut dans l'emploi».

ANNEXE III.

TRAITEMENT DES DONNÉES MANQUANTES

Le questionnaire sur les migrations internationales de main-d'œuvre (QMIM) se compose de 17 tableaux Excel. Les ajustements pour les données manquantes n'ont été effectués que dans le tableau 1, où figurent la population totale et la population migrante, réparties selon sexe, le nombre de personnes en âge de travailler (15+ ans), celui des jeunes (15-35 ans), de la main-d'œuvre et des personnes en emploi.

Le tableau 1 comporte 36 variables, qui indiquent nombre de personnes appartenant à la population totale et aux diverses subdivisions. Ainsi, la variable 1 est la «population totale», la variable 2 est le sous-groupe «population masculine» et ainsi de suite jusqu'à la variable 36, qui est le sous-groupe «femmes migrantes âgées de 15 à 35 ans ayant un emploi». Chaque variable comporte dix observations, une pour chaque année de la période 2010-19. Pour chaque pays, il y a donc 360 valeurs (cellules du tableau). Les pays ont saisi toutes les données qu'ils étaient en mesure de fournir. L'ensemble de données, avant traitement des données manquantes, contient des données sur la population totale et la population migrante pour 47 États membres. Après application des procédures d'estimation, l'analyse qui sous-tend ce rapport pour les populations totales et migrantes est basée sur les données de 54 des 55 États membres de l'Union africaine. De nombreuses valeurs sont manquantes parce que les offices nationaux de statistiques (ONS) ne disposent tout simplement pas des données pour une année ou une variable donnée. Le tableau ci-dessous présente les taux de réponse pour les six parties du tableau 1 du QMIM.

Variables (sous-groupes)	Nombre d'observations transmises	Nombre d'observations si le tableau était entièrement rempli (60 cellules x 54 pays)	Taux de réponse (pour cent)
Partie 1: Population totale			
1. Population (hommes/femmes)	2 129	3 240	66
2. Population en âge de travailler (hommes/femmes)			
Partie 2: La population migrante			
3. Population migrante (hommes/femmes)	985	3 240	30
4. Population migrante en âge de travailler (hommes/femmes)			
Partie 3: Population active totale			
1. Population active (hommes/femmes)	1 619	3 240	50
2. Population active âgée de 15 à 35 ans (hommes/femmes)			
Partie 4: Population active migrante			
1. Population active migrante (hommes/femmes)	805	3 240	25
2. Population active migrante âgée de 15 à 35 ans (hommes/femmes)			
Partie 5: Total des actifs occupés			
9. Actifs occupés (hommes/femme)	1 286	3 240	40
10. Employés âgés de 15 à 35 ans (hommes/femmes)			
Partie 6: Total des migrants en emploi			
11. Migrants en emploi (hommes/femmes)	849	3 240	26
12. Migrants en emploi âgés de 15 à 35 ans (hommes/femmes)			

Comme on peut le voir dans le tableau, une grande partie des données demandées sont manquantes. Afin d'obtenir tout de même des résultats d'enquête raisonnablement fiables, on a procédé à un exercice de «modélisation». La première étape du processus a consisté à créer un ensemble complet de données pour chaque pays en imputant des valeurs pour les cellules vides des tableaux de données.

Processus d'imputation

1. La première étape a consisté à convertir toutes les valeurs des sous-groupes en proportions de la population totale pour les données sur la population et en proportions du nombre total de migrants pour les données sur les migrants. Les valeurs des sous-groupes 2, 5 et 6 (voir tableau ci-dessus) ont été converties en proportions du sous-groupe 1. De même, les valeurs des sous-groupes 4, 7 et 8 ont été converties en proportions du sous-groupe 3. Les sous-groupes 9 à 12 (actifs occupés) n'ont pas été inclus dans l'analyse.

2. L'étape suivante a consisté à considérer chaque cellule vide (variable/année) et à effectuer l'imputation comme suit:
 - a. S'il existait des données (proportions de sous-groupes) pour une ou plusieurs années pour cette variable particulière, la moyenne des proportions a été calculée et cette valeur moyenne a été imputée à la cellule vide.
 - b. S'il n'y avait aucune donnée pour la variable, la cellule était laissée vide.
3. Un nombre assez important de cellules sont restées vides après le premier cycle d'imputations. Pour ces cellules, l'imputation a été effectuée à l'aide de proportions calculées à partir des données recueillies dans l'enquête précédente - c'est-à-dire l'enquête menée pour recueillir des données pour la deuxième édition du *Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique* (CUA 2020).

Le résultat du processus d'imputation consiste en un ensemble complet de proportions de sous-groupes, dont la base est la population du pays ou la population migrante du pays figurant dans le questionnaire. Pour l'estimation, les proportions doivent être converties en nombres en les multipliant par la population totale ou la population migrante totale pour chaque année. Ici, ça pose le problème suivant: les données sur la population totale et la population migrante ne sont pas disponibles pour tous les pays et toutes les années. En outre, il semble y avoir des incohérences dans certaines des données transmises par les offices nationaux de statistique. Les deux sections suivantes décrivent le processus de préparation des «totaux de contrôle». Il s'agit d'estimations, aussi précises que possible, de la population totale et de la population migrante pour tous les pays couverts par l'enquête et toutes les années de la période 2010-19.

Préparation des données sur la population totale

Les données fournies par les ONS sur la population totale n'étaient pas complètes pour toutes les années de la période 2010-19. Un exercice de collecte de données distinct a donc été réalisé par l'équipe technique afin d'obtenir la population totale pour chaque pays et chaque année. Cet exercice a abouti à une situation où des données provenant de trois sources étaient disponibles:

- Données sur la population provenant du QMIM. La plupart des pays n'ont pas fourni de chiffres pour chaque année. Certains chiffres semblaient incohérents. Certains pays n'ont pas fourni de données du tout.
- Consultations avec les communautés économiques régionales sur les chiffres de la population des pays membres.
- Données publiées par les ONS (par exemple, sur leurs sites web).

Les chiffres provenant des différentes sources correspondent plus ou moins dans de nombreux cas, mais lorsque des différences substantielles ont été constatées, l'ONS a été contacté et les différences ont été analysées. De cette manière, il a été possible d'établir des chiffres «corrects» de la population totale (hommes et femmes) pour chaque pays et chaque année.

Préparation des données sur la population migrante totale

Il a été plus difficile d'obtenir les chiffres de la population migrante pour l'ensemble de la période 2010-19. La procédure suivante a été appliquée:

1. Pour les pays qui ont fourni des chiffres sur la population migrante, ceux-ci ont été comparés aux chiffres présentés dans la base de données des Nations Unies (ONU) sur le stock de migrants internationaux: <https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates17.asp>

En cas de différences substantielles, l'ONS du pays a été contacté et, dans certains cas, des corrections ont été apportées. Cela a été fait pour six pays.

2. Dix-neuf pays n'ont fourni aucune donnée sur les migrants. Pour ceux-ci, il a été décidé d'utiliser les données de la base de données de l'ONU sur le stock de migrants internationaux. Les données sont disponibles pour les années 2010, 2015, 2017 et 2019. De simples interpolations linéaires ont été effectuées pour les années intermédiaires afin d'obtenir une série complète.
3. Si le service national de statistique du pays avait fourni des chiffres sur la population migrante pour au moins deux ans, et si les données étaient jugées correctes, ces données ont été utilisées pour les calculs. Une simple interpolation ou extrapolation linéaire a été effectuée pour estimer la population pour les années sans données et pour obtenir des estimations de la population migrante pour toutes les années de la période 2010-19. Cela a été fait pour 21 pays. La base empirique des estimations des ONS est, dans une large mesure, constituée de données de recensement, principalement celles du cycle de recensement de 2010. L'ONU et les ONS ont donc la même base empirique.
4. Onze pays ont fourni des données pour une seule année. Trois pays ont fourni des données pour deux ans, mais les données pour au moins une année ont été jugées incorrectes et il n'a pas été possible d'établir les chiffres corrects. Pour ces 14 pays, les données des Nations Unies ont été utilisées de la même manière qu'au point 2 ci-dessus.

Ce processus a permis d'obtenir les meilleures estimations possibles, compte tenu des circonstances, des totaux de la population migrante pour chaque pays et chaque année.

Estimation et évaluation de la précision des estimations

Pour l'estimation, les proportions des sous-groupes doivent être converties en nombres en multipliant ces proportions (obtenues par imputation) par la population totale ou la population migrante totale (obtenues comme décrit ci-dessus). Cette opération a été effectuée pour chaque pays et chaque année.

L'ensemble relativement restreint de données réelles sur les totaux de population et de migrants signifie que les estimations du nombre de personnes dans les sous-groupes sont forcément sujettes à une incertitude considérable. La précision des estimations dépend beaucoup de la précision des projections: elle se détériore avec l'allongement de la durée des projections.

L'effet combiné des imputations, interpolations et extrapolations est que les variations des chiffres d'une année sur l'autre ne seront pas rendues correctement. C'est un problème sérieux pour les statistiques d'un pays considéré individuellement, mais moins grave lorsque les statistiques portent sur un groupe de pays (ou sur des sous-régions géographiques, des communautés économiques régionales ou l'ensemble de l'Afrique).

Le processus d'obtention des estimations du niveau d'éducation (tableau 2 du QMIM) diffère de celui utilisé pour les estimations du tableau 1. Aucune imputation n'a été effectuée sur les données. Au total, 36 pays disposaient de données du tableau 2 pour la population totale pendant au moins une année de la période 2010-19, tandis que 28 pays disposaient de telles données pour la population migrante pendant au moins une année. La moyenne sur la période 2010-19 a été calculée pour chaque pays. Le taux de non-réponse était élevé: les estimations de la population totale sont basées sur 65 pour cent des pays ayant répondu, tandis que les estimations de la population migrante sont basées sur 51 pour cent d'entre eux. Il est néanmoins possible d'extrapoler, avec une certaine prudence, les résultats à l'ensemble de l'Afrique. Cela repose sur l'hypothèse que l'on considère le groupe de pays ayant répondu comme le résultat d'un « tirage au hasard » dans l'ensemble des États membres de l'Union africaine. Il faut aussi garder à l'esprit les marges d'erreur dues à cet « échantillonnage » lors de l'analyse des résultats. Les tableaux suivants donnent les intervalles de confiance calculés selon les hypothèses décrites ci-dessus.

Proportion de la population africaine selon le niveau d'éducation

Niveau d'éducation	Estimation	Erreur type	Intervalle de confiance à 95%	
			Limite inférieure	Limite supérieure
Aucune fréquentation scolaire	0,296	0,022	0,251	0,340
De base	0,391	0,019	0,351	0,430
Intermédiaire	0,227	0,027	0,171	0,282
Supérieur	0,087	0,012	0,062	0,111

Proportion de la population migrante en Afrique selon le niveau d'éducation

Niveau d'éducation	Estimation	Erreur type	Intervalle de confiance à 95%	
			Limite inférieure	Limite supérieure
Aucune fréquentation scolaire	0,250	0,043	0,162	0,338
De base	0,342	0,021	0,299	0,386
Intermédiaire	0,307	0,053	0,198	0,416
Supérieur	0,101	0,006	0,087	0,114

ANNEXE IV.
QUESTIONNAIRE SUR
LES MIGRATIONS
INTERNATIONALES
DE MAIN-D'ŒUVRE

Édition 2019, lancée en août 2019

ILMQ: Modules A, B et C

Édition 2019, lancée en août 2019

A. STOCK DE MIGRANTS INTERNATIONAUX

Les tableaux 1-8 collectent des données sur le stock de migrants internationaux résidant ou travaillant présentement dans le pays. Prière de renseigner les cases colorées en bleu de la façon la plus complète possible.

Tableau 1. Population (résidente/migrante) selon le sexe et la participation au marché du travail – Total et Jeunes

	POPULATION RÉSIDENTE				POPULATION RÉSIDENTE ACTIVE				POPULATION RÉSIDENTE EN EMPLOI			
	Tout âge confondu		Age actif (15 ans et plus)		15 ans et plus		Jeunes (15-35 ans)		15 ans et plus		Jeunes (15-35 ans)	
	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Femmes
2010												
2011												
2012												
2013												
2014												
2015												
2016												
2017												
2018												
2019												

	POPULATION MIGRANTE				POPULATION MIGRANTE ACTIVE				POPULATION MIGRANTE EN EMPLOI			
	MIGRANTS (all ages)		MIGRANTS (all ages)		Labour Force (15+)		Jeunes (15-35 ans)		Employed (15+)		Jeunes (15-35 ans)	
	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Femmes
2010												
2011												
2012												
2013												
2014												
2015												
2016												
2017												
2018												
2019												

Source (s) des données:

Institution/Service(s) responsable(s):

Fréquence de collecte de ces données:

DÉCRIRE toute déviation par rapport à la définition:

DÉCRIRE le champ de couverture des données:

(Ex. Enquête emploi de 20xx, Recensement de la population et de l'habitat, Données provenant des services d'immigration, etc.)

(Ex. Institut/Office national de la Statistique, Ministère du travail, Bureau/ service de l'immigration, etc.)

(Ex. Annuelle, trimestrielle, mensuelle, permanente/tournante ponctuelle, etc.)

(Prière d'indiquer les déviations et exceptions par rapport à la définition contenue dans la feuille 'DEFINITIONS')

(Prière de préciser le champ de couverture des données: ex. Migrants enregistrés uniquement, exclu l'emploi agricole, etc.)/migrants; exclues agricultural labour, etc.)

Tableau 2. Population en âge de travailler selon le sexe et le niveau d'éducation (total et pop. migrante) (CITE-2011, Annexe 3: Codification du niveau d'éducation atteint)

	POPULATION RÉSIDENTE EN ÂGE DE TRAVAILLER												
	Âge actif (15 ans et +)				Hommes (15+)				Femmes (15+)				
	Population totale en âge de travailler	0_01 N'a jamais participé à un progr. éd.	0, 1, 2 De base	3, 4 Intermédiaire	5, 6, 7, 8 Avancé	0_01 N'a jamais participé à un progr. éd.	0, 1, 2 De base	3, 4 Intermédiaire	5, 6, 7, 8 Avancé	0_01 N'a jamais participé à un progr. éd.	0, 1, 2 De base	3, 4 Intermédiaire	5, 6, 7, 8 Avancé
2010													
2011													
2012													
2013													
2014													
2015													
2016													
2017													
2018													
2019													

	POPULATION RÉSIDENTE EN ÂGE DE TRAVAILLER												
	Âge actif (15 ans et +)				Hommes (15+)				Femmes (15+)				
	Population totale en âge de travailler	0_01 N'a jamais participé à un progr. éd.	0, 1, 2 De base	3, 4 Intermédiaire	5, 6, 7, 8 Avancé	0_01 N'a jamais participé à un progr. éd.	0, 1, 2 De base	3, 4 Intermédiaire	5, 6, 7, 8 Avancé	0_01 N'a jamais participé à un progr. éd.	0, 1, 2 De base	3, 4 Intermédiaire	5, 6, 7, 8 Avancé
2010													
2011													
2012													
2013													
2014													
2015													
2016													
2017													
2018													
2019													

Source (s) des données:

Institution/Service(s) responsable(s):

Fréquence de collecte de ces données:

DÉCRIRE toute déviation par rapport à la définition:

DÉCRIRE le champ de couverture des données:

Population migrante par pays d'origine

	Stock de tous les migrants internationaux par pays d'origine (prière d'utiliser une colonne par pays d'origine et en rajouter en cas de besoin)																
	Population migrante totale																
2010																	
2011																	
2012																	
2013																	
2014																	
2015																	
2016																	
2017																	
2018																	
2019																	

Source (s) des données:
Institution/Service(s) responsable(s):
Fréquence de collecte de ces données:
DÉCRIRE toute déviation par rapport à la définition:
DÉCRIRE le champ de couverture des données:

Tableau 4. Population migrante en emploi par pays d'origine

	Population migrante totale en emploi	Stock de migrants en emploi par pays d'origine (prière d'utiliser une colonne par pays d'origine et en rajouter en cas de besoin)																	
2010																			
2011																			
2012																			
2013																			
2014																			
2015																			
2016																			
2017																			
2018																			
2019																			

Source (s) des données:

Institution/Service(s) responsable(s):

Fréquence de collecte de ces données:

DÉCRIRE toute déviation par rapport à la définition:

DÉCRIRE le champ de couverture des données:

Tableau 5. Population en emploi selon l'activité économique (total et population migrante) (CITI, Rev.4)

TOTAL EMPLOYED												
Population totale résidente en emploi	A	B,C,D,E	C	F	G,H,I	J	K	L	M,N	O,P,Q	R,S,T,U	
	Agriculture, sylviculture et pêche	Activités de fabrication, d'extraction, et autres activités de production	Activités de fabrication	Construction	Com. de gros/détail; rép. de véh. autos/motos, Transp. & entrep., Héberg. & restaur.	Information & comm.	Activités financières et d'assurances	Activités immobilières	Act. Prof., scient et tech. / Admin. et act. d'appui admin	Admin. pub et défense; sécurité soc. obl, Educ., Santé et act d'action soc.	Autres activités de service *	
2010												
2011												
2012												
2013												
2014												
2015												
2016												
2017												
2018												
2019												
EMPLOYED MIGRANTS												
Population totale en emploi	A	B,C,D,E	C	F	G,H,I	J	K	L	M,N	O,P,Q	R,S,T,U	
	Agriculture, forestry & fishing	Activités de fabrication, d'extraction, et autres activités de production	Activités de fabrication	Construction	Com. de gros/détail; rép. de véh. autos/motos, Transp. & entrep., Héberg. & restaur.	Information & comm.	Activités financières et d'assurances	Activités immobilières	Act. Prof., scient et tech. / Admin. et act. d'appui admin	Admin. pub et défense; sécurité soc. obl, Educ., Santé et act d'action soc.	Autres activités de service *	
2010												
2011												
2012												
2013												
2014												
2015												
2016												
2017												
2018												
2019												

Source (s) des données:

Institution/Service(s) responsable(s):

Fréquence de collecte de ces données:

DÉCRIRE toute déviation par rapport à la définition:

DÉCRIRE le champ de couverture des données:

* Arts, spectacles et loisirs, Autres activités de services, Activités des ménages privés employant du personnel domestique; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre, Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

Tableau 6. Population en emploi par type de profession (total et population migrante) (CITP-08)

Population totale en emploi	TOTAL EMPLOYED									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
	Directeurs, cadres de direction et gérants	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Personnel des services directs aux partic., comm. et vendeurs	Agriculteurs / ouvriers qualifiés de l'agr., sylviculture et pêche	Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	Conducteurs d'inst et de machines, ouvriers de l'ass.	Professions élémentaires	Professions militaires
2010										
2011										
2012										
2013										
2014										
2015										
2016										
2017										
2018										
2019										

Population totale en emploi	EMPLOYED MIGRANTS									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
	Directeurs, cadres de direction et gérants	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Personnel des services directs aux partic., comm. et vendeurs	Agriculteurs / ouvriers qualifiés de l'agr., sylviculture et pêche	Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	Conducteurs d'inst et de machines, ouvriers de l'ass.	Professions élémentaires	Professions militaires
2010										
2011										
2012										
2013										
2014										
2015										
2016										
2017										
2018										
2019										

Source (s) des données:

Institution/Service(s) responsable(s):

Fréquence de collecte de ces données:

DÉCRIRE toute déviation par rapport à la définition:

DÉCRIRE le champ de couverture des données:

Tableau 7. Population en emploi selon le sexe et le statut dans l'emploi (total et migrants) (CISP-931)

	POPULATION RESIDENTE MASCULINE EN EMPLOI						POPULATION RESIDENTE FEMININE EN EMPLOI						
	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	
	Total population en emploi	Salariés	Employeurs	Personnes travaillant pour leur propre compte	Membres de coopératives de producteurs	Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale;	Travailleurs inclassables d'après la situation dans la profession	Total population en emploi	Salariés	Employeurs	Personnes travaillant pour leur propre compte	Membres de coopératives de producteurs	Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale;
2010													
2011													
2012													
2013													
2014													
2015													
2016													
2017													
2018													
2019													
	POPULATION MIGRANTE MASCULINE EN EMPLOI						POPULATION MIGRANTE FEMININE EN EMPLOI						
	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	
Total population en emploi	Salariés	Employeurs	Personnes travaillant pour leur propre compte	Membres de coopératives de producteurs	Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale;	Travailleurs inclassables d'après la situation dans la profession	Total population en emploi	Salariés	Employeurs	Personnes travaillant pour leur propre compte	Membres de coopératives de producteurs	Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale;	Travailleurs inclassables d'après la situation dans la profession
2010													
2011													
2012													
2013													
2014													
2015													
2016													
2017													
2018													
2019													

Institution/Service(s) responsable(s):

Fréquence de collecte de ces données:

DÉCRIRE toute déviation par rapport à la définition:

DÉCRIRE le champ de couverture des données:

Tableau 8. Population en emploi selon le sexe et le salaire mensuel moyen – moyenne et médiane (total et population migrante)
 Prière fournir toutes les données en monnaie locale (unités).

	POPULATION RÉSIDENTE EN EMPLOI						POPULATION MIGRANTE EN EMPLOI					
	Salaire mensuel moyen			Salaire mensuel médian			Salaire mensuel moyen			Salaire mensuel médian		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2010												
2011												
2012												
2013												
2014												
2015												
2016												
2017												
2018												
2019												

Source (s) des données:

Institution/Service(s) responsable(s):

Fréquence de collecte de ces données:

DÉCRIRE toute déviation par rapport à la définition:

DÉCRIRE le champ de couverture des données:

B. FLUX DE MIGRANTS INTERNATIONAUX

Les tables 9-12 collectent de données sur les flux annuels de migrants internationaux dans votre pays.

Tableau 9. Flux entrant de migrants selon le sexe et le pays d'origine

	Inflows of Migrants		Inflows of migrants by country of origin (please add more if applicable...)																				
	Total	Hommes	Femmes																				
2010																							
2011																							
2012																							
2013																							
2014																							
2015																							
2016																							
2017																							
2018																							
2019																							

Source (s) des données:

Institution/Service(s) responsable(s):

Fréquence de collecte de ces données:

DÉCRIRE toute déviation par rapport à la définition:

DÉCRIRE le champ de couverture des données:

Tableau 10. Flux entrant de migrants selon le sexe et le niveau d'éducation (CITE 2011_Annexe 3: Codification du niveau d'éducation atteint)

	Total				Hommes				Femmes			
	0_01	0_1, 2	3, 4	5, 6, 7, 8	0_01	0_1, 2	3, 4	5, 6, 7, 8	0_01	0_1, 2	3, 4	5, 6, 7, 8
	N'a jamais participé à un programme éducatif	De base	Intermédiaire	Avancé	N'a jamais participé à un programme éducatif	De base	Intermédiaire	Avancé	Never attended an educ. progr.	De base	Intermédiaire	Avancé
2010												
2011												
2012												
2013												
2014												
2015												
2016												
2017												
2018												
2019												

Source (s) des données:

Institution/Service(s) responsable(s):

Fréquence de collecte de ces données:

DÉCRIRE toute déviation par rapport à la définition:

DÉCRIRE le champ de couverture des données:

Tableau 11. Flux entrant de migrants selon l'activité économique (CITI, Rev.4)

	Total							Hommes				Femmes												
	A	B,C,D,E	C	F	G,H,I	J	K	L	M,N	O,P,Q	R,S,T,U	A	B,C,D,E	C	F	G,H,I	J	K	L	M,N	O,P,Q	R,S,T,U		
Flux total (migrants en emploi)	Agriculture, sylviculture et pêche	Activités de fabrication, d'extraction, et autres activités de production	Activités de fabrication	Construction	Commerce de gros/détail; rép. autos et motos, Transport & entreposage, Hébergement & rest.	Information et communication	Activités financières et d'assurances	Activités immobilières	Activités professionnelles, scientifiques et techniques et Administration et activités d'appui administratif	PAdministration publique et défense; sécurité sociale obligatoire, Education, Santé et activités d'action sociale	Autres activités de service (*)	Agriculture, sylviculture et pêche	Activités de fabrication, d'extraction, et autres activités de production	Activités de fabrication	Construction	Commerce de gros/détail; rép. autos et motos, Transport & entreposage, Hébergement & rest.	Information et communication	Activités financières et d'assurances	Activités immobilières	Activités professionnelles, scientifiques et techniques et Administration et activités d'appui administratif	PAdministration publique et défense; sécurité sociale obligatoire, Education, Santé et activités d'action sociale	Autres activités de service (*)		
2010																								
2011																								
2012																								
2013																								
2014																								
2015																								
2016																								
2017																								
2018																								
2019																								

Source (s) des données:

Institution/Service(s) responsable(s):

Fréquence de collecte de ces données:

DÉCRIRE toute déviation par rapport à la définition:

DÉCRIRE le champ de couverture des données:

Tableau 12. Flux entrant de migrants en emploi par type de profession (CITP-08)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Total flux entrant (migrants en emploi)	Directeurs, cadres de direction et gerants	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Personnel des services directs aux partic., comm. et vendeurs	Agriculteurs / ouvriers qualifiés de l'agr., sy/vi- culture et pêche	Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	Conducteurs d'inst et de machines, ouvriers de l'ass.	Professions élémentaires	Professions militaires
2010										
2011										
2012										
2013										
2014										
2015										
2016										
2017										
2018										
2019										

Source (s) des données:

Institution/Service(s) responsable(s):

Fréquence de collecte de ces données:

DÉCRIRE toute déviation par rapport à la définition:

DÉCRIRE le champ de couverture des données:

C. LES ÉMIGRÉS

Les tableaux 13-17 collectent des données sur les stocks d'émigrés (nationaux résidant à l'étranger) et les transferts personnels opérés par ces émigrés.

Tableau 13. Emigrés (nationaux à l'étranger) par sexe et pays de résidence

	Emigrés (nat. à l'étranger)		Nationaux à l'étranger par pays de résidence (prière d'utiliser une colonne par pays et en rajouter en cas de besoin)																	
	Total	Hommes	Femmes																	
2010																				
2011																				
2012																				
2013																				
2014																				
2015																				
2016																				
2017																				
2018																				
2019																				

Source (s) des données:

Institution/Service(s) responsable(s):

Fréquence de collecte de ces données:

DÉCRIRE toute déviation par rapport à la définition:

DÉCRIRE le champ de couverture des données:

Tableau 14. Flux sortant de nationaux selon le sexe et le pays de destination

	Flux sortant de nationaux		Flux sortant de nationaux par pays de destination (prière d'utiliser une colonne par pays et en rajouter en cas de besoin)																		
	Total	Hommes	Femmes																		
2010																					
2011																					
2012																					
2013																					
2014																					
2015																					
2016																					
2017																					
2018																					
2019																					

Source (s) des données:

Institution/Service(s) responsable(s):

Fréquence de collecte de ces données:

DÉCRIRE toute déviation par rapport à la définition:

DÉCRIRE le champ de couverture des données:

Tableau 15. Flux sortant de migrants par sexe et niveau d'éducation (CITE 2011--Annexe 3: Codification du niveau d'éducation atteint)

	Total				Hommes				Femmes					
	Total flux sortant de migrants	0, 1, 2	3, 4	5, 6, 7, 8	0, 1, 2	3, 4	5, 6, 7, 8	0, 1, 2	3, 4	5, 6, 7, 8	0, 1, 2	3, 4	5, 6, 7, 8	
		N'a jamais participé à un programme éducatif	Bas (p. ex. primaire)	Moyen (p. ex. secondaire)	Elevé (p. ex. supérieur)	Bas (p. ex. primaire)	Moyen (p. ex. secondaire)	Elevé (p. ex. supérieur)	Bas (p. ex. primaire)	Moyen (p. ex. secondaire)	Elevé (p. ex. supérieur)	N'a jamais participé à un programme éducatif	Bas (p. ex. primaire)	Moyen (p. ex. secondaire)
2010														
2011														
2012														
2013														
2014														
2015														
2016														
2017														
2018														
2019														

Source (s) des données:

Institution/Service(s) responsable(s):

Fréquence de collecte de ces données:

DÉCRIRE toute déviation par rapport à la définition:

DÉCRIRE le champ de couverture des données:

Tableau 16. Flux sortant de nationaux à la recherche d'emploi par type de profession (CITP-08)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Total flux sortant (migrants en emploi)	Directeurs, cadres de direction et gerants	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Personnel des services directs aux partic., comm. et vendeurs	Agriculteurs/ ouvriers qualifiés de l'agr., sy/vi- culture et pêche	Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	Conducteurs d'inst et de machines, ouvriers de l'ass.	Professions élémentaires	Professions militaires
2010										
2011										
2012										
2013										
2014										
2015										
2016										
2017										
2018										
2019										

Source (s) des données:

Institution/Service(s) responsable(s):

Fréquence de collecte de ces données:

DÉCRIRE toute déviation par rapport à la définition:

DÉCRIRE le champ de couverture des données:

Tableau 17. Envois de fonds des migrants par pays de résidence des migrants

	Pays de résidence (prière d'utiliser une colonne par pays de résidence et en rajouter en cas de besoin)									
	Total									
2010										
2011										
2012										
2013										
2014										
2015										
2016										
2017										
2018										
2019										

Source (s) des données:
 Institution/Service(s) responsable(s):
 Fréquence de collecte de ces données:
 DÉCRIRE toute déviation par rapport à la définition:
 DÉCRIRE le champ de couverture des données:

FIN DE LA FEUILLE. MERCI DE L'AVOIR RENSEIGNÉE



Commission de l'Union africaine
P.O. Box 3243, Roosevelt Street
W21K19, Addis Ababa, Ethiopia
Tél: +251 (0) 11 551 77 00
Fax: +251 (0) 11 551 78 44
www.au.int

ISBN 978-92-95119-65-9

